

Mémoire Brionnaise



les sites

les événements

les personnages

qui ont fait le Brionnais

n°4

MEMOIRE BRIONNAISE

Association loi 1901

Siège social : Mairie de Saint-Christophe-en-Brionnais (71800)

Contact : Tél. 03 85 25 88 43 / 03 85 25 83 52

Conseil d'administration

André BERGER
Michel BOFFET _____ Trésorier
Jacques BONNEFOY
Georges DECLAS _____ Secrétaire
Christian DUCLOS _____ Trésorier-adjoint
Paul FARNIER _____ Secrétaire-adjoint
Emile GERBE
André GUITTAT _____ Vice-Président
Georgette JOLIVET
Odette LARDRY
Armand MERLE _____ Président
Franck NADEL
Marcel PERROT
René SIVIGNON
André TULOUP

Comité de rédaction

Georges DÉCLAS
Jean ETIENNEY
André GUITTAT
Armand MERLE
Franck NADEL
Marcel PERROT

Correspondants-délégués cantonaux

Chauffailles : Georgette JOLIVET __ Anglure-sous-Dun
Odette LARDRY __ Châteauneuf
La Clayette : Louis CALLIER __ La Clayette
Franck NADEL __ La Clayette
Marcigny : Paul FARNIER __ Anzy-le-Duc
Marcel PERROT __ Marcigny
Semur-en-Br. : Delphine JAMBON __ Briant
André TULOUP __ Sarry

LA CONGRÉGATION DES SŒURS DE L'ENFANT-JÉSUS DE CHAUFFAILLES

par Julien Lempereur

La congrégation fut fondée en 1859 de la manière suivante. En 1846, Lambert, curé de Chauffailles, souhaite une relève pour les sœurs qui sont parties et dans la perspective de diriger l'école de filles.

L'appel est entendu par des sœurs du Puy-en-Velay, regroupées dans la "Société de l'instruction du Saint-Enfant-Jésus", créée en 1668 pour instruire les enfants pauvres. Reine Antier arrive à Chauffailles pour diriger la petite communauté ; mais d'où vient-elle précisément ?

Elle est née le 19 novembre 1801 à Laussonne (près du Puy) et n'a pas connu son père décédé avant sa naissance ; elle se fait remarquer très jeune par son élan vers les plus pauvres qu'elle s'efforce de secourir et de catéchiser.

Sur la demande de sa mère, elle entre au pensionnat de "l'instruction du Saint-Enfant-Jésus". Elle apprend vite puisqu'elle donne des répétitions à ses compagnes qui ont de la peine à assimiler les cours. A quinze ans, elle manifeste l'intention de devenir religieuse comme une de ses sœurs, ursuline à Saint-Chamond. La vie contemplative ne semble pas lui convenir et elle retourne au Puy pour commencer son noviciat le 30 septembre 1819, là où elle a fait ses études. Elle a vingt ans quand elle prononce ses vœux.

Malgré son jeune âge, on lui confie la direction de l'école de Saint-Didier-la-Seauve, à quarante kilomètres du Puy, où elle reste pendant vingt ans. Son activité ne se limite pas à l'enseignement : elle visite les malades,

accueille les pauvres, donne un enseignement aux béates (femmes obéissant à des règles religieuses mais n'appartenant pas à une congrégation). Dans les années qui suivent, on la retrouve dans plusieurs localités de la Haute-Loire, dont Yssingeaux. C'est en 1846 que le curé Lambert de Chauffailles demande des institutrices.

Sur ordre de ses supérieures, Reine Antier va quitter Yssingeaux pour Chauffailles, où elle a été précédée de peu par cinq religieuses qui l'attendent. La ville est alors animée par l'industrie de la soierie lyonnaise.

Dès 1848, Reine Antier ouvre un asile pour accueillir et instruire les enfants pauvres. Un hôpital est ouvert avec plus de difficultés car la communauté n'était pas prévue pour donner des soins aux malades.

Pendant les dix années qui suivent, plus de soixante communautés sont ouvertes, filles de la maison-mère de Chauffailles. L'évêque d'Autun pense alors qu'il serait bon de s'entendre avec l'évêque du Puy pour que la communauté de Chauffailles se sépare de la communauté-mère et devienne indépendante.

C'est chose faite en septembre 1859. Monseigneur Marguerye, évêque d'Autun, érige canoniquement la congrégation des Sœurs de l'Enfant-Jésus de Chauffailles comme congrégation religieuse dont les membres s'engagent officiellement par des vœux de religion. Dès le départ, Reine Antier, Supérieure générale, a sous ses ordres soixante-dix-huit sœurs : elle s'était montrée réticente à cette nomination, mais avait été convaincue

par le Curé d'Ars qu'elle avait consulté.

Le 25 janvier 1865, un décret de Napoléon III déclare que la congrégation est reconnue par l'Etat comme congrégation enseignante et hospitalière. Reine Antier attache un grand soin à la formation des novices et visite chaque année les établissements de la congrégation.

En 1877, la communauté devient internationale en s'installant au Japon à la demande de Monseigneur Petitjean, qui fut aumônier des sœurs à Chauffailles : le 20 mai, quatre sœurs de Saône-et-Loire quittent Marseille pour le Japon. Elles vont s'occuper d'enfants abandonnés dans la ville de Kobé.

A partir de 1883, Reine Antier n'a plus la force de visiter ses maisons et confie sa tâche à d'autres sœurs ; elle décède le 28 octobre de cette même année.

La congrégation a dû s'accommoder des expulsions consécutives à la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, mais sans vraiment cesser l'œuvre d'enseignement, continué alors par des sœurs sécularisées.

Au XXe siècle, des communautés se sont installées en Italie, au Canada, en République dominicaine, au Tchad. L'idéal des sœurs de l'Enfant-Jésus peut se résumer ainsi :

"Nous cherchons à promouvoir, avec tous ceux qui nous entourent, la dignité de tout être humain, et souhaitons annoncer ainsi, par toute notre vie, l'amour d'un Dieu proche des hommes".



EN BREF, LE SAVIEZ-VOUS ?

Après le franchissement de la ligne de démarcation en novembre 1942 par les troupes d'occupation, fut organisé le Service du Travail Obligatoire. Sous prétexte de faire rentrer des prisonniers de guerre en contrepartie, on envoyait travailler les jeunes gens dans les usines de guerre allemandes.

Seuls les mineurs étaient exemptés. De nombreux jeunes se sont soustraits à cette expatriation en allant travailler aux mines de La Chapelle-sous-Dun et à celles de Saint-Laurent-en-Brionnais.

Tout naturellement beaucoup de ces mineurs occasionnels s'engagèrent en 1944, suivant leurs ingénieurs, dans les rangs des Forces Françaises de l'Intérieur, qui allaient devenir le 4e Bataillon du Charolais.

A.G.

1870 - 1871

UN BRIONNAIS DANS LA GUERRE

Le carnet de route du Capitaine Dufoux

Les textes de présentation et de liaison, ainsi que les titres, sont de la Rédaction

La guerre de 70 reste, dans la mémoire des Français, comme un des plus grands désastres que la nation ait connu. Aboutissement d'une politique extérieure incohérente et maladroite, ce conflit eut des conséquences incalculables tant économiques que politiques. Comme tous les Français, les Brionnais payèrent leur tribut, et, bien que la région ne connût pas l'occupation étrangère, comme en 1815, cette guerre marqua durablement les esprits.

Parmi les nombreux Brionnais mobilisés, un officier de la garde nationale, le capitaine Jean-Pierre Dufoux, natif de Chatenay, a tenu très régulièrement un journal de marche qui raconte fidèlement les tribulations de la 2^e légion de mobiles de Saône-et-Loire. Avant de lui donner la parole, il apparaît utile de rappeler les origines de cette malheureuse guerre.

L'EMPIRE EN 1870

Depuis le coup d'état du 2 décembre 1851 et la promulgation de la constitution de 1852, calquée sur celle de l'an VIII, instituant un nouveau régime très voisin du Consulat, Louis-Napoléon exerce un pouvoir absolu. La réforme des institutions s'achève par la proclamation de l'Empire, le 2 décembre 1852.

Les quelques années qui précèdent la funeste année 1870 sont désastreuses sur le plan de la politique étrangère. La lamentable expédition mexicaine s'est terminée le 19 juin 1867 par la tragédie de Queretaro où Maximilien de Hasbourg, éphémère empereur du Mexique, est fusillé par les troupes de

Juarez, tandis que son épouse l'impératrice Charlotte, sombre dans la folie. L'unité allemande s'est achevée par la victoire de la Prusse sur l'Autriche à Sadowa, le 5 juillet 1866. Dès lors, l'Allemagne, dirigée par Bismarck, qui souhaite une guerre contre la France, devient un danger pour notre pays que, par ailleurs, la politique aventureuse de l'Empereur a isolé diplomatiquement.

A l'intérieur, la situation sociale se dégrade et des incertitudes politiques apparaissent. Depuis 1854, Napoléon III est diminué par la maladie et il peine à imposer sa volonté à son entourage divisé. Toutefois le plébiscite, organisé le 7 mai 1870, pour approuver les réformes libérales du régime, donne une très large majorité au gouvernement qui sort renforcé de la consultation (7 358 000 oui, contre 1 572 000 non). La Saône-et-Loire a voté oui à 70 %. Malgré cela, quelques mois plus tard, la guerre amènera l'effondrement du régime.

LA MARCHÉ VERS LA GUERRE

Le gouvernement prussien dirigé par Bismarck veut une guerre qui permettrait de cimenter la toute neuve unité allemande par une victoire sur la France.

Bismarck manœuvre habilement, et, après la fameuse dépêche d'Ems, document qu'il est accusé d'avoir falsifié, le gouvernement français, poussé par une opinion publique belliciste, vote les crédits pour la guerre, et, l'empereur Napoléon III, achevant de se mettre dans son tort, déclare la guerre à l'Allemagne, le 18 juillet 1870.

LES FORCES EN PRESENCE

Bien qu'un ministre de l'Empereur eût déclaré "qu'il ne manquait pas un bouton de guêtre", l'armée française n'est pas prête. En janvier 1869, une loi a été votée qui prévoit une réorganisation de l'armée. Elle institue aux côtés d'une armée active une garde nationale mobile et territoriale devant servir de réserve, mais ne lui donne pas les moyens réglementaires et financiers pour la rendre opérationnelle. En particulier aucune instruction des réservistes n'est réellement prévue. D'autre part, le commandement est particulièrement déficient, les officiers généraux et supérieurs sont souvent incompetents et incapables de mettre en œuvre une stratégie offensive. La suite montrera clairement l'incurie (1) de certains officiers de haut rang. Enfin, la mobilisation s'effectue dans la confusion la plus totale, les soldats n'arrivant pas à retrouver leur unité et perdant un temps fou dans des gares surpeuplées, où aucune directive ne leur est donnée.

LES DEBUTS DE LA GUERRE

Les hostilités commencent vraiment le 2 août. Dès les premiers combats, la supériorité de l'armée allemande s'affirme malgré le courage des Français. Après des batailles meurtrières (Wissembourg, Froeschviller, Saint-Privat), les troupes françaises sont contraintes à la retraite. Le maréchal Bazaine, à la tête de la meilleure armée française (150 000 hommes) se laisse enfermer dans Metz, et l'Empereur lui-même, captif dans la ville de Sedan, se rend le 2 septembre.

La secousse de Sedan a des répercussions politiques immédiates. A Paris, un soulèvement populaire amène, dès le 4 septembre, la déchéance de l'Empereur et la proclamation de la République. Un "gouvernement de la Défense nationale" est constitué sous la direction de Gambetta, Jules Favre, Jules Ferry. Ce gouvernement

affiche clairement sa résolution de continuer la guerre.

LA GUERRE DE LA REPUBLIQUE

Le 9 octobre 1870, Gambetta quitte Paris assiégée et prend la direction des opérations depuis Tours, où siège le gouvernement. Il décrète la mobilisation de la garde nationale dans son ensemble. Avec des soldats mal formés, mal équipés, il va constituer des unités combattantes au courage reconnu, qui tiendront tête aux armées prussiennes pendant quatre mois, jusqu'à l'armistice du 28 janvier 1871 et la capitulation de Paris. Le capitaine Dufoux fut un de ces gardes nationaux mobilisés. Le 2 novembre 1870, il doit se rendre à Charolles, et il raconte,

DEPART

"La France, voyant sa dernière armée entourée dans Metz et les débris qui avaient échappé à la désastreuse trahison de Sedan, cernés dans Paris, résolu, par l'organe du gouvernement de la défense nationale, de tenter un dernier effort pour repousser l'envahisseur, en appelant à son secours tous les citoyens valides pouvant manier un fusil et supporter les fatigues de la guerre. En conséquence, il fut arrêté que l'on mobiliserait tous les hommes faisant partie de la garde nationale sédentaire âgés de moins de quarante ans, qui se trouveraient être célibataires ou veufs sans enfants.

Dès ce moment, des mesures furent prises pour les organiser en compagnies de marche. Au bout de quelques jours, la France se trouva par là en possession d'une armée innombrable, capable de subjuguier l'Europe, si elle eût été disciplinée et qu'elle eût de bons chefs. Ce qui manquait, c'était des officiers : on en créa au moyen du suffrage universel, mais, hélas, quels officiers...!"

Les officiers et même les cadres subalternes ont en effet été élus.

"Le jour du départ venait enfin d'être fixé par les comités. Tous les mobilisés quitteront leurs foyers le 1er novembre pour se rendre au chef-lieu de l'arrondissement où doit se former la légion : telle était à peu près la teneur de l'ordre.

Le deux novembre, jour de la foire de La Clayette, nous nous sommes réunis dans la cour de la gendarmerie et là, pour la première fois, on fit l'appel et on essaya de faire placer les hommes sur deux rangs. Après avoir obtenu le plus de silence possible, on nous avertit que le départ pour Charolles aurait lieu le lendemain matin, et que nous étions soldats dès ce moment même ; pour preuve, l'on distribua des billets de logement à tous ceux qui en voulurent.

Le 3 novembre, au son des tambours et des clairons, la colonne, si l'on peut appeler ainsi une troupe d'hommes marchant sans ordre, se mit en mouvement vers neuf heures du matin, emportant les quelques mauvais fusils qui se trouvaient à La Clayette".

DESORGANISATION ET PENURIE

"En arrivant à Charolles, nous fûmes nous placer sur la promenade, lieu où nous devions nous réunir dorénavant. Là, chacun eut un billet de logement chez l'habitant et fut averti qu'il y aurait réunion et exercice le lendemain à huit heures du matin. Enfin, nous voilà sur ce terrain piétiné par les mobiles, nous voilà dans les mêmes conditions qu'eux pour ne pas dire dans de pires conditions. Les officiers étaient le résultat du suffrage universel : personne ne devait donc se plaindre, le souverain suffrage avait parlé, nous n'avions plus qu'à nous incliner. Pourtant, nous ne tardâmes pas à nous apercevoir que le suffrage avait été bien mal dirigé et qu'il avait fait d'énormes bêtises. Des hommes sans instruction, sans patriotisme, sans croyances, sans talents, ignorants et ineptes, venaient d'être appelés à nous commander. Hélas ! de tels gens n'étaient guère

capables de faire quelque chose de sérieux et, dès ce moment, on pouvait prévoir que nos malheurs ne se termineraient pas de sitôt.

Ces officiers ne surent pas inspirer assez de confiance à leurs subalternes, ils ne surent même pas s'en faire respecter, de là un désordre indescriptible. Les sous-officiers et caporaux ne prirent aucun ascendant sur les soldats et la plupart, ne connaissant pas la manœuvre et les devoirs attachés à leur grade, se mirent dans les rangs et ne voulurent jamais remplir leurs fonctions.

Pourtant, peu à peu, les manœuvres prirent de l'entrain : nous allions à l'exercice deux fois par jour et durant deux heures chaque fois.

Un nouvel inconvénient ne tarda pas à se manifester. Nous étions encore trop rapprochés de notre pays et, souvent, les hommes s'en allaient chez eux et manquaient les exercices pendant deux et même trois jours de suite. C'est ce qui fut cause de la décision de nous envoyer à Digoïn.

Le jour de notre départ pour Digoïn venait d'être fixé au quinze novembre et, pour ma part, je n'en fus pas fâché parce que je pensais qu'une fois dépaysés, nous pourrions organiser sérieusement nos compagnies et former en peu de temps des soldats capables de repousser l'invasion qui, déjà, menaçait de s'étendre jusque sur le sol de notre beau département.

Le quatorze au soir, toutes nos dispositions étaient prises : nous allions remplacer le deuxième bataillon qui se trouvait alors à Digoïn. Nous devions nous croiser à Paray-le-Monial où était le troisième bataillon et, là, passer une revue du colonel. Grand Dieu, quelle revue ! pas un de nos soldats n'était en uniforme, et la plupart sans armes. Pourtant, c'était une décision supérieure, il nous fallait passer une revue.

Voici quelles étaient nos dispositions.

L'avant-garde, composée de deux officiers, de tous les fourriers accompagnés chacun d'un caporal, partirait à cinq heures du matin, irait déjeuner à Paray en annonçant que la colonne ferait là sa grande halte. De là, elle repartirait pour Digoin où elle devait nous précéder de deux heures au moins. La colonne ne partait de Charolles qu'à sept heures et demie du matin".

EN ROUTE POUR DIGOIN

"Le quinze matin à sept heures précises, les tambours et les clairons battaient l'assemblée. Chacun alors s'empressa de ramasser son fusil, achever de déjeuner si déjà il ne l'avait fait, puis boucler le peu de linge qu'il emportait avec lui. Car, il faut le dire, aucun de nos hommes n'avait encore reçu ni sac, ni ceinturon, ni habits. A sept heures et demie, le commandant vint ordonner le défilé. Enfin, à huit heures moins le quart, la colonne s'agita et traversa Charolles au milieu de deux haies de curieux, venus voir avec indifférence partir ces soldats improvisés et d'autres pour voir encore une fois, avant qu'ils fussent éloignés d'eux, un fils, un frère ou un ami.

Grand Dieu, que c'était beau et triste de voir tous ces paysans en blouse et en sabots, armés de chacun un fusil, quittant leurs familles et leurs amis, pour aller exposer leur vie sur les champs de bataille, afin de venger la Patrie souillée par l'invasion d'un barbare ennemi. Notre cause était sainte et sacrée, nous allions défendre la cause des peuples contre les tyrans. Nous partions en maudissant Bonaparte qui, par sa politique gangrénée, par la mollesse de ses courtisans ineptes et débauchés, par la soif de sang qui le dévorait, nous avait attiré une guerre qu'il n'avait pas su soutenir".

Jean-Pierre Dufoux n'est pas tendre avec Napoléon III, mais son opinion reflète bien le sentiment général à cette époque.

"Cependant, on pouvait déjà s'apercevoir que toute cette troupe n'était pas animée du patriotisme nécessaire pour improviser en quelques jours des armées victorieuses. La plus grande partie regardait derrière eux et s'éloignait avec regret de leur pays natal.

A midi, nous arrivions à Paray-le-Monial, petite ville située sur le canal du centre. Là, nous trouvâmes les deux autres bataillons, dont un n'avait encore pas un fusil. Nous nous rangeâmes en bataille et le colonel passa devant les rangs au galop de son cheval. On fit ensuite former les faisceaux et chacun s'empressa d'aller trouver quelque chose à manger. Quelques-uns eurent beaucoup de peine à trouver un peu de pain tellement il y avait de monde à Paray.

A une heure et demie, les tambours et les clairons battaient l'assemblée pour rappeler les hommes aux faisceaux. A deux heures moins le quart, la colonne s'agitait de nouveau. Après quelques kilomètres de marche, plusieurs de nos hommes, n'étant pas habitués aux fatigues de la marche et surtout à une marche en colonne, commencèrent à fatiguer. Quelques-uns ne purent pas suivre et n'arrivèrent à Digoin que longtemps après les autres".

Jean-Pierre Dufoux décrit parfaitement la désorganisation et la pagaille qui règnent dans l'armée qui n'est même pas en mesure d'assurer la nourriture et l'armement de la troupe.

MAUVAISES NOUVELLES

"Nous arrivâmes à Digoin une heure à peine avant la nuit. Nous traversâmes la ville au son des tambours et des clairons, et nous allâmes nous ranger en bataille sur la place de la Grève, située sur les bords de la Loire. Nos premiers soins furent de distribuer les billets de logement à nos hommes et de chercher les nôtres ensuite afin d'avoir un gîte pour la nuit. Tous les soldats furent logés chez l'habitant et très bien reçus,

dans ce petit charmant pays où très peu de troupes encore nous avaient précédés. Jusque-là, tout nous souriait, excepté la force des armes : tous les jours, nous entendions les journaux nous donner quelques détails sur nos défaites. A l'infâme trahison de Sedan, où nos troupes avaient été livrées par des lâches sans combattre, pour ainsi dire, venait de succéder la trahison non moins malheureuse d'un homme sur lequel on avait cru pouvoir compter, d'un homme qui, nous disait-on, avait été un des premiers à faire proclamer la République au milieu des armées françaises qui défendaient sous ses ordres l'honneur du drapeau et du nom français. Bazaine, enfin, pour le nommer, l'infâme Bazaine, venait de livrer à l'ennemi la pucelle de France, la terrible place-forte de Metz, avec tous ses canons et ses approvisionnements".

On ressent, dans les propos du capitaine Dufoux, toute l'amertume et la colère du peuple de France, à l'annonce des désastres militaires. En ce

qui concerne Sedan, il faut rendre cette justice aux soldats qu'ils ont vaillamment combattu, mais que, victimes d'une manœuvre stratégique inepte, ils ont été enfermés dans la ville où ils ne pouvaient plus rien faire, sinon se rendre. François Achille Bazaine représente la trahison absolue et l'incurie totale. Maréchal de France, son incapacité à prendre des décisions et, peut-être aussi, certaines ambitions politiques, l'ont conduit à laisser prendre au piège son armée dans la ville de Metz. Sans avoir combattu, il se rend le 27 octobre 1870, livrant aux Prussiens 173 000 hommes aguerris, 56 drapeaux, 1570 canons, 260 000 fusils, 3 millions d'obus et 23 millions de cartouches. Jugé pour haute trahison en 1873, il est condamné à mort, puis sa peine est commuée en détention à vie. Il s'évade en 1874 et se réfugie à Madrid où il meurt en 1888.

Nous retrouverons le Capitaine Dufoux dans le prochain numéro.

(1) incurie : incapacité.

EN BREF, LE SAVIEZ-VOUS ?

Traduction en français du texte écrit en patois, dans le n° 3, page 16.

La pompe

C'était une année où il faisait sec, mais sec, quelque chose d'affreux.

Il n'y avait déjà pas eu de neige l'hiver, après, quelques gouttes de pluie en mars, et puis plus rien de rien.

Nous étions au mois d'avril et le Père Claude, qui avait une petite métairie à côté de Marcigny, voyant que son jardin ressemblait plus au désert d'Afrique qu'à un vrai jardin de chez nous :

"Faut qu'j'achète une pompe pour arroser ce pauvre jardin, se dit le père, sinon nous n'aurons rien de rien à manger cet été.

Il vint donc un lundi à Marcigny et il acheta une pompe, avec les tuyaux, la manivelle et tout et tout.

Le lundi d'après, il revint, pas content, chez le marchand :

- Vous m'avez vendu une cochonnerie, elle marche pas ! J'ai tourné la manivelle une heure, le commis une heure, la femme, les filles, ils ont tous essayé, pas une goutte d'eau ! Faut m'la changer.

Le marchand était bien embêté ; il en avait vendu d'autres qui allaient bien, et plus d'une !

- Mais, dit-il, y a-t-il au moins de l'eau dans votre puits ?

- Mon puits ? Quel puits ? reprend l'Claude, vous pensez bien qu'si j'avais un puits j'aurais pas ach'té vot'pompe !".

LES TRIBULATIONS DES PREMIERS DIVORCÉS DU BRIONNAIS

par Jean Etienney (suite)

Grâce à une dizaine de documents d'Etat Civil relevés à Briant et à Marcigny parmi les registres conservés par ces deux communes du Brionnais, il est possible de reconstituer la suite des mésaventures du couple Lafayolle Verchère (1).

Dans une première partie, les faits connus seront simplement rapportés, les aventures de nos deux Brionnais seront reliées, afin de les rendre compréhensibles, aux grands bouleversements politiques que la France connaît pendant la Révolution, le Directoire, le Consulat, l'Empire et la Restauration. Marie-Louise Verchère connaîtra même la Monarchie de Juillet !

Ensuite ces documents seront rapidement analysés du point de vue de l'histoire des mentalités, pour tenter de comprendre l'attitude, les réactions de Lafayolle pendant cette période... et aussi celles des autres notables du Brionnais, souvent très différentes, qui sont, pour la plupart, ses parents et alliés.

Rappelons les faits : les époux Lafayolle, Antoine, écuyer, garde du corps du Roi et Jeanne-Marie-Louise Verchère, mariés à Briant en 1790, furent séparés en raison de la Loi sur les suspects du Gouvernement révolutionnaire. Lafayolle émigra pour échapper à une probable arrestation ; Jeanne demanda le divorce pour échapper à la saisie de ses biens et une incarcération pour complicité. Elle va l'obtenir aisément : le clan familial composé d'hommes de loi, les robins, se mobilise et le divorce est prononcé le 8 octobre 1793 (1).

Première partie :

La Saga des époux Lafayolle

En 1793 et 1794, les abus et les atrocités perpétrés sous la Terreur vont entraîner la chute du gouvernement de Robespierre. Le nouveau régime va mener une politique de bascule, il s'appuie tantôt sur la droite pour briser les jacobins qualifiés d'anarchistes... et tantôt sur la gauche pour frapper l'opposition royaliste. Le Directoire, c'est son nom, mène de Thermidor An III (août 1795) à Fructidor An V (septembre 1797) une action favorable aux émigrés et aux prêtres réfractaires.

Pour Lafayolle, c'est le moment de retrouver son ex-épouse et... de se remarier (2). Un enfant va naître de ces retrouvailles. Claude Henri est baptisé le 12 juillet 1797 par le prêtre Brunet, à Briant. Sur le Registre des Baptêmes, il est noté que le curé de Jonzy représente le parrain, son grand-père Claude Girard de la Fayolle. Sa grand-mère maternelle, dame Antoinette Françoise Potignon, veuve de Jacques Verchère, de son vivant bourgeois de Châteauneuf, signe le document avec les pères Beauchamp et Brunet.

En 1797, les royalistes (carnouffés sous le nom de Parti de l'Ordre) semblent l'emporter. Les Directeurs menacés demandent de l'aide à deux généraux illustres : Hoche et Bonaparte. Ils organisent le Coup d'Etat du 18 fructidor An V (4 septembre 1797). La popularité de Bonaparte est telle qu'elle suffit à assurer la victoire de la République.

Les adversaires du nouveau Directoire sont expédiés en Guyane : la guillotine sèche ! Les émigrés sont menacés de mort et les prêtres obligés de prêter serment à la République et à sa Constitution.

Lafayolle se voit obligé de disparaître à nouveau. Il se cache, avec le prêtre Bonnet et quelques sympathisants, non loin de son domicile, peut-être à Montmegin, le fief de la famille

Potignon. Six mois après son départ, le 30 pluviôse An VII (18 février 1799), sa femme accouche d'une fille. La petite Jeanne Marie Verchère est déclarée née de père inconnu et porte le nom patronymique de sa mère. La famille Lafayolle connaît à nouveau la séparation et la peur.

Cependant le nouveau régime se discrédite : banqueroute financière, échec de la religion officielle (la Théophilanthropie), le décadi, jour chômé imposé aux ouvriers à la place du dimanche est mal accepté... les emprunts forcés et quelques autres mesures impopulaires font monter la tension... Le général Bonaparte, de retour d'Egypte, s'empare du pouvoir par le Coup d'Etat du 18 Brumaire An VIII (9 Novembre 1799). Premier Consul à vie en 1802, puis Empereur des Français en 1804, il promet de respecter les conquêtes civiles de la Révolution et de ne pas inquiéter les acquéreurs des biens nationaux (provenant de la confiscation par l'Etat des biens du Clergé et des émigrés).

L'ordre est rapidement rétabli, les "anarchistes" liquidés, les proscrits sont rappelés et les prêtres réfractaires libérés. La liberté de culte est assurée et le rétablissement financier (le Franc Germinal ou Napoléon) achève la pacification des esprits.

Lafayolle revient à Briant vivre de ses rentes, et de celles de sa femme et de sa belle-mère (Françoise Potignon, veuve Verchère, a hérité de la maison de maître de son père, Louis Potignon, avec terres, prés, vignes, bois à l'entour. (3)

Pendant les quinze années du règne de Napoléon, la famille Lafayolle semble vivre tranquillement à Briant. Grâce aux documents cités ci-dessus, les grands événements la concernant nous sont parvenus.

Le 17 avril 1803 (27 Germinal An XI) naît et est baptisé par le prêtre Brunet Louis Hector, qui a comme parrain Louis Hector Cartier, son cousin ; sa marraine, Demoiselle Marie Anne Girard, est une des sœurs de Lafayolle (1) ; elle est représentée par sa grand-mère Madame Antoinette Françoise Potignon Verchère.

Le 29 février 1804 (2 ventôse An XII) un garçon, prénommé Georges, meurt âgé de quatre ans. Ce fils des Lafayolle est

né au moment du Coup d'Etat de Bonaparte, période très troublée, et n'aurait peut-être pas été déclaré à l'Etat Civil (4).

Le 3 octobre 1805 (10 vendémiaire An XIV) naît une fille, Louise Christine Gilberte Bénigne Athénaïs, à Briant. Elle ne figure pas non plus à l'Etat Civil de la commune ; nous connaissons son existence grâce à la sagacité de Jean Berthelier, qui a retrouvé son acte de mariage à Marcigny, daté du 18 mai 1853, où elle épouse, rentière, un jeune homme, François Charles Dupont, qui revient à Marcigny, libéré du service militaire accompli dans la marine impériale. Ce fils d'un jardinier de Marcigny a vingt ans de moins qu'elle ! Décidément la famille Lafayolle n'en finit pas de nous intriguer. (5)

Le 6 juin 1806 (le calendrier républicain est supprimé depuis le 1er janvier 1806 par Napoléon le Grand), les époux Lafayolle obtiennent la reconnaissance, par son père, de leur fille déclarée née de père inconnu, à Briant, en 1799. Le Tribunal Civil de Charolles rend un jugement favorable après avoir entendu de l'avoué, Me Matheret, l'exposé des faits : Lafayolle s'est caché pour échapper à la prison ou à l'exil comme émigré, sa femme, pour ne pas être inquiétée, "fait dire aux témoins que le père de l'enfant était inconnu". Les époux Lafayolle "ne se sont aperçus que depuis une année de cette erreur". Ils demandent une rectification dans l'intérêt de l'enfant. Parmi les juges qui sont, depuis le 18 mars 1800, des fonctionnaires nommés par le pouvoir, figure un allié de la famille: Louis Marie Fricaud.

Le 10 décembre 1810, le dernier enfant connu des Lafayolle est baptisé à Briant par le prêtre Gabinet ; il s'agit d'un garçon prénommé Louis Marie Antoine Gilbert Amédée. Son père, Antoine Girard de La Fayolle, est, indique le document, propriétaire et adjoint de la commune de Briant. Le parrain est le juge Fricaud, qui s'est fait représenter par le juge de paix de Semur-en-

Brionnais, Me Gilbert de Gouvernain.

La chute de Napoléon, consommée à Waterloo, provoque le retour au pouvoir des Bourbons. En 1825, Charles X est roi de France, l'Ancien Régime va revivre ses dernières années et les royalistes légitimistes ont été récompensés.

Lafayette meurt le 21 février. Sur l'Etat Civil de Briant, il est noté que Louis Antoine Girard de La Fayette est Chevalier de L'Ordre de Saint-Louis (ancienne décoration accordée aux militaires récemment anoblis) et de la Légion d'Honneur (créée par l'Empereur). Lafayette est premier maréchal des logis dans l'armée du Roi de France. Il a cinquante-huit ans, sa carrière militaire a été courte, de dix années seulement depuis la Restauration. Mais il a suivi son père dans son ascension vers la noblesse héréditaire (6).

Nous pouvons suivre pendant encore quelques années le destin de son épouse grâce à nos documents.

En 1828, le 16 juin a lieu le baptême de deux cloches à Briant. Le parrain est Monsieur Hector Louis Girard de La Fayette, garde du corps du Roi, et la marraine, Madame Jeanne Marie Verchère, veuve de Monsieur Louis Antoine Girard de La Fayette... Suivent les titres et décorations de son épouse décédé.

Ainsi, le troisième fils connu (7) des Lafayette reprend la tradition de son grand-père Girard et devient garde du Roi à son tour. Il termine la série exigée de trois carrières militaires successives dans une famille anoblie pour accéder à la noblesse héréditaire, à condition de ne pas déroger aux règles de la noblesse, c'est-à-dire : honneur, fidélité et ne pas exercer une profession autre que celle des armes. Madame Verchère va vivre jusqu'au 10 avril 1847, douairière, anoblie, elle avait alors soixante-quinze ans environ. Propriétaire domiciliée à Briant, elle a conservé la maison des Potignon. Son dernier fils, Louis Marie Antoine Gilbert, héritera de la propriété, (c'était l'usage ancien,

la maison mère revenait au cadet).

L'histoire du couple Lafayette est terminée... Restent quelques mystères : l'enfant, né au début du mariage, connu seulement par l'acte de sentence portant divorce où ses droits sont évoqués, et puis, surtout, l'obstination de Lafayette, une fois la fièvre révolutionnaire retombée, à se tenir à l'écart du nouveau régime qui cherche à rassembler tous les Français.

(1) Voir le N° 2 de Mémoire Brionnaise, page 36

(2) Les époux Lafayette se sont remariés civilement le 15 fructidor An V (1er septembre 1797) à Briant.

(3) Archives départementales, Minutes Me Jacquet de Marcigny du 7 fructidor An II (24 août 1794) Partage des biens de Louis Potignon.

(4) Ce n'est qu'une hypothèse, car bien des documents ont été perdus à cette époque.

(5) Mairie de Marcigny, registre des Mariages, très beau document par son écriture et son état de conservation.

(6) Voir le N° 2 de Mémoire Brionnaise, page 37.

(7) L'enfant né avant le divorce était peut-être un garçon. Qu'est-il devenu ? Qu'est devenu Claude Henri, le garçon né en 1797 ? Ils sont probablement morts tous les deux, comme leur frère Georges, né en 1800 et mort en 1804, car, au XVIIIe siècle, la mortalité infantile est très élevée, frappant 40 % des enfants en bas âge. Hector Louis, se retrouvant l'aîné des garçons Lafayette, reprend naturellement la vocation militaire de la famille.

Deuxième partie :

La fin du clan des robins du Brionnais

Les familles bourgeoises du Brionnais détiennent les fermes (1) des impôts, les offices de finance, de receveurs, de contrôleurs et les plus prisés : les offices de justice. Ces officiers achètent leurs charges et en vivent. L'ascension sociale consiste à arriver à la magistrature et, fortune faite, en vivant noblement, à devenir candidats à l'anoblissement. C'était, sous l'Ancien Régime le but des Verchère, Cartier, Fricaud, Dupuy, Bouillet. Une autre voie vers l'anoblissement consistait à

faire une carrière dans l'armée royale comme Girard, le père de Lafayolle, et devenir officier et titulaire de l'Ordre de Saint-Louis.

Une fois arrivé à ce niveau, le candidat à l'anoblissement, l'officier, devait "vivre noblement" de ses rentes, fréquenter les nobles, le haut clergé, en attendant que le roi lui envoie les lettres d'anoblissement. Il devient un anobli et, juridiquement, un noble, et jouit des privilèges de la noblesse, mais, socialement, les nobles marquent la différence avec eux.

Cette course à l'anoblissement et à la fortune, car les deux vont de pair, demande du temps, plusieurs générations. A la fin de l'Ancien Régime, dans le Brionnais, certaines familles sont anoblies comme les Girard, Potignon, Circaud, pour ne citer que les plus proches des Lafayolle ; les Verchère, Cartier, Fricaud, Bouillet, Louvier, exercent toujours leurs offices.

Il y a bien d'autres facteurs de division dans ce clan. Politiquement, de nombreux robins lisent les ouvrages des philosophes, adhèrent à des clubs, à la Franc-maçonnerie dont un des membres éminents est le cousin du Roi, Philippe d'Orléans. De nombreux hommes de loi sont députés du Tiers et rédigent les lois de la Première République, puis suivront Bonaparte dans son ascension.

C'est ainsi que, pendant la Terreur, dans le district de Marcigny, on observe que les anoblis sont en prison : Dom Potignon, prieur (2) bénédictin, frère de Louis Potignon de Briant, les Circaud d'Oyé également ; Philiberte accouche d'une fille, Marie Jeanne, le 29 pluviôse An II, dans la Maison d'Arrêt de Marcigny (3). D'autres, on le comprend, ont préféré émigrer comme Lafayolle. Par contre, les officiers tiennent le haut du pavé.

Le 22 prairial An II, le 10 juin 1794, le jour où la Loi de Prairial déclenche la "Grande Terreur", Antoine Verchère, dit

des Bayons, marie deux filles à Marcigny : Marguerite-Françoise épouse Laurent Falconnet, Receveur de la Régie Nationale de la Loire, (son père était Receveur du Grenier à sel) et Marie-Eléonore se marie avec Monsieur Pierre Bouillet, Inspecteur de la Régie Nationale de l'Enregistrement du département de Saône-et-Loire (3).

Les autres sont juges de paix : Pierre Gilbert Cartier à Marcigny, Louis Marie Fricaud du canton de Charolles, Gilbert de Gouvernain du canton de Semur, ou bien maire, comme Hugues François Verchère ou députés comme Jacob et Reverchon.

Revenons à Lafayolle, au moment où la Révolution se termine ; vers 1800, il revient à Briant, continue à vivre noblement sans exercer une profession, ni postuler une place dans l'armée. Le 20 octobre 1800, le Premier Consul a rayé 52 000 émigrés de la liste de proscription. Devenu Empereur, Napoléon cherche à regrouper autour de lui tous les anciens opposants.

Cependant les robins sont devenus des fonctionnaires de l'Empire, nommés par le pouvoir. Leur rôle est de favoriser toutes nouvelles adhésions au nouveau régime. On peut interpréter la reconnaissance, par Lafayolle, de sa fille illégitime de l'an VII accordée par le Tribunal Civil de Charolles, comme une faveur et un appel du pied organisés par Fricaud en 1806 ; Lafayolle récupère sa particule dans les documents officiels, il est nommé adjoint au maire. Mais il reste à l'écart et on peut essayer de comprendre sa position.

Raisons familiales : Lafayolle vit chez sa belle-mère à Briant, une Potignon. Louis Potignon et son frère Dom Potignon étaient des proches de la Prieure de Marcigny et de Vichy (4). Le père de Lafayolle, Claude Girard, désirait l'union avec cette prestigieuse famille (5).

Raisons professionnelles : Lafayolle a vingt ans au moment de la Révolution ; garde du roi, son poste est plus honorifique que militaire et il manque de formation et d'expérience. Ne faisant pas partie de la noblesse héréditaire, il ne serait pas admis dans l'armée de Condé à Coblenz, qui regroupe la vieille France militaire et se bat contre la République, ou, à la rigueur, comme soldat.

Raisons politiques : la Franc-maçonnerie tient les leviers du pouvoir sous l'Empire. Les Orléanistes acceptent plus volontiers des postes de fonctionnaires impériaux que les légitimistes qui souhaitent le retour des Bourbons.

Raisons religieuses : après une période de bienveillance et de conciliation sous le Consulat, Napoléon entre en conflit avec le Pape qui va l'excommunier.

Enfin l'exécution du duc d'Enghien, petit-fils de Condé, et la création d'une cour impériale, rendent impossible le rapprochement des deux camps.

Lafayolle reste fidèle aux Bourbons, à ses croyances religieuses et aux idéaux de sa famille ; il sera récompensé pour cela à la Restauration.

Pendant cette longue période ; quinze années d'attente, les ponts ne sont pas rompus avec les autres familles bourgeoises alliées, mais la cassure du clan est réelle et profonde, et, suivant leurs engagements au moment de la Révolution, on voit les robins et leurs alliés se partager entre légitimistes, orléanistes, bonapartistes, républicains, sans oublier les opportunistes !

C'est le XIX^e siècle français où, tour à tour, chaque camp a son heure de gloire. Finalement, après un grand désastre militaire et une guerre civile, la disparition des Bourbons de France, la médiocrité des Orléans... la République va s'installer dans la durée après un vote, à une faible majorité, en 1875.

(1) Ferme des impôts, monopole de la collecte de l'impôt.

(2) Voir le livre de l'Abbé Paul Muguet, *Recherches historiques sur la Persécution religieuse dans le département de Saône-et-Loire pendant la Révolution*, Tome 3, page 421.

(3) *Etat Civil de Marcigny. Registre des Naissances depuis le 6 janvier 1793 au 20 vendémiaire An IV : 24 pluviôse An II.*

(3) *E.C. de Marcigny. Registre des Mariages depuis le 2 janvier 1793 au 16 fructidor an III : 22 prairial An II.*

(4) *E.C. de Marcigny. Année 1781, le 17 avril Louis Potignon est parrain de son petit-fils Louis Nicolas Cartier. La marraine est la prieure Dame de Marcigny, Nicole de La Queuille. La Comtesse de La Queuille signe l'acte ainsi que les Vichy, les Potignon, les Cartier. La comtesse de La Queuille, Louise Jacqueline de Chateaugay, châtelaine de Saint Jal en Limousin, supplée la prieure pour la cérémonie ; elle est accompagnée du Chevalier Armand de La Queuille. La prieure signe l'acte également. Le curé de Marcigny, M. Perrin, signe en dernier.*

(5) Voir le n° 2 de *Mémoire Brionnaise*, page 36. Je remercie Madame Polette, Georges Déclas, de Briant, Jean Berthelier, de Marcigny qui m'ont apporté des documents d'Etat Civil m'ayant permis de rédiger cet article. Je ferais volontiers une autre recherche historique sur l'histoire des mentalités du Brionnais au XVIII^e siècle sur des personnes d'une autre catégorie sociale, différente de celle concernée ci-dessus. Mais le problème est de trouver des écrits, correspondances, livres de maison, documents officiels. Si certains de nos lecteurs en possèdent et veulent me les prêter, ils seront bien accueillis.

BIBLIOGRAPHIE

Sources manuscrites :

Registres d'Etat Civil de Briant : Naissances, Mariages et divorces, Décès, de la Mairie. Baptêmes, Mariages et Décès à l'église. Période couvrant la Révolution, le Consulat, l'Empire, la Restauration et la Monarchie de Juillet de 1789 à 1847.

Registres d'Etat Civil de Marcigny : Archives de 1781 à 1794 et le mariage sous le Second Empire, le 18 mai 1853, d'une des filles Lafayolle.

Minutes Jacquet de l'An II.

Ouvrages consultés :

Régionaux :

J. Garnier et E. Champeaux "Les Institutions Communales en Bourgogne sous l'Ancien Régime" Tome I et II, Horvath Roanne, 1948.

Christine Lamarre "Petites villes et fait urbain en France au XVIII^e siècle le cas bourguignon". E.U.D. Dijon 1993.

Abbé Paul Muguet "Persécution religieuse dans le Département de la Saône-et-Loire

Nationaux :

Yves Durand "La Société Française au XVIIIe siècle" Sedes Paris 1992.

François Furet "La Révolution en débat", Gallimard, Paris, 1999.

Emile Léonard "L'Armée et ses problèmes au XVIIIe siècle", Plon, Paris, 1958.

A. Malet et J. Isaac "Révolution, Empire, première moitié du XIXe siècle" Hachette Paris, 1924.

Arnaud de Maurepas, Florent Brayard, "Les Français vus par eux-mêmes. Le XVIIIe siècle" Bouquins, Robert Laffont, Paris, 1996.

R. Mousnier "Les Institutions de la France sous la Monarchie Absolue" P.U.F., 1974.

Actes de Colloques de Mamers, Société d'histoire des petites villes, septembre 1991,

Serge Dontenwill "L'Elite Sociale d'une Petite Ville sous l'Ancien Régime : Le cas de Marcigny-sur-Loire aux XVIIe et XVIIIe siècles" pages 226 à 256.

Dupont,
François Charles,
Girard de Lafayolle,
Louis Christian Gilbert

1853

Le Mariage de Louise de Lafayolle
(extrait des actes de mariage de Marcigny)

Aujourd'hui dix-huit mai mil huit cent cinquante trois, le jour de mardi de mai
 Devant nous Pierre Poynicaut, adjoint du maire de la Commune de Marcigny,
 département de Saône et Loire, remplissant les fonctions d'officier public du dit état civil,
 ont comparu à l'hôtel de ville de Marcigny François Charles Dupont, sous-officier d'infanterie
 de marine, résident à Paris, âgé de vingt-huit ans, demeurant à
 Marcigny, ni ses mineurs, le huit novembre mil huit cent cinquante trois, fils unique et légitime
 de son père François Dupont, propriétaire et vigneron, et de sa mère Claudine Durand, son épouse, demeurant
 au dit Marcigny, département de Saône et Loire, toutes deux, et un enfant,
 Le D^{ns} Louis Christian Gilbert Poynicaut, Catholique Girard de Lafayolle, ancien
 officier de quarante-sept ans résidant, domicilié à Marcigny, rue de la Commune de Marcigny,
 au dit département de Saône et Loire, le dit mariage a été célébré le 3 octobre 1803, fille
 majeure et légitime de son père Mathias Girard de Lafayolle et de sa mère Marie Duchesne, en
 leur vivant et de plusieurs domiciles au dit Marcigny, toutes deux, et un enfant,
 Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration de leur mariage dont la publicité
 ont été faites et affichées conformément à la loi, au dit Marcigny, lesdits domicile des futurs
 époux, lesdits domicile huit et quinze mai de présent mois, sans que pendant ce délai voulu,
 il soit venu aucune opposition au dit mariage, et le dit mariage a été célébré par nous de suite à la requête
 de l'un d'eux et en présence des autres desdits époux, et de chacun des futurs époux, desquels actes
 l'acte est devenu insinué, et le contrat desdits de mariage desdits futurs époux,
 décidé l'un et l'autre au dit Marcigny, savoir : le futur époux mil huit cent cinquante trois, et
 la mère, le dit de mai de présent mil huit cent cinquante trois, lequel acte fait mention desdits
 desdits et reçus matériels de la future épouse, 3^e le contrat desdits de mariage desdits
 desdits futurs époux de la future épouse, décidé l'un et l'autre à saut y compris Poynicaut (père), sous
 l'empire, le cinq octobre, à saut y compris de la future épouse, et le contrat, le cinq novembre mil huit cent
 cinquante trois, à saut y compris de la future épouse, le dit contrat desdits, constatant que le futur époux
 est véritablement libre de son mariage, et 5^e le contrat desdits de mariage desdits futurs époux
 est véritablement libre de son mariage, et le dit contrat desdits de mariage, le dit contrat desdits de mariage
 au dit Marcigny, notaire à la résidence de Marcigny, le tout en bonne forme, Desquels actes
 ainsi que du chapitre six de code civil, titre du mariage, contenant les droits et les devoirs des
 desdits époux, lecture a été donnée par nous officier public, au dit Marcigny, et nous avons à l'instant et
 présence et des consentements desdits futurs époux, comme aussi et en présence desdits
 quatre témoins ci-dessus nommés, interpellés séparément chacun des futurs époux, en leur domicile,
 s'ils consentent librement à se prendre en mariage, Depuis leurs réponses affirmatives
 nous avons prononcé au nom de la loi que ledits François Charles Dupont et Louis Christian
 Gilbert Poynicaut Catholique Girard de Lafayolle sont unis en mariage.

Louise de Lafayolle Dupont
 DUPONT
 Poynicaut

LA HAIE

PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

par Delphine Jambon

LA NAISSANCE DU BOCAGE

Les premières haies sont apparues au Moyen-âge : on commença alors à planter des haies pour entourer les forêts et protéger ainsi les parcelles cultivées des incursions de la faune sauvage. Ces haies ont pu rester en place après que la forêt ait été coupée et transformée en nouvelles surfaces de terres cultivables.

Une autre origine des haies peut être les bandes de végétation forestière de quelques mètres de large qui étaient laissées entre deux essarts (1), lors des défrichements successifs de parcelles. Ces restes de forêt auraient subsisté comme délimitation des parcelles. Le travail des hommes pour leur faire prendre un réel rôle de clôture, l'évolution de la végétation au cours des ans, sont autant de facteurs qui ont déterminé l'évolution de ces bandes de forêt en véritables haies.

Enfin, les haies les plus récentes ont été plantées et façonnées entre des pâturages déjà existants.

En Brionnais, c'est au XVIII^e siècle que le paysage s'est radicalement transformé, comme le consigna Courtépée : "...tout, jusqu'aux montagnes s'y convertit en prairies. Les forêts qui couvraient la contrée il y a 150 ans sont coupées et changées en riantes prairies..." C'est en effet le début de ce XVIII^e siècle qui voit l'essor réel de l'embouche déjà pratiquée dans la région. Ceci suite à la forte augmentation de la consommation de viande chez les populations citadines - dans les années 1780 la plupart des bœufs gras partent pour Lyon -. Autour des prairies d'embouche, il faut planter

des haies, avec des plants pris sur les propriétés. Ces haies constituent une excellente clôture. Ce sont surtout les espèces épineuses que l'on choisit : le prunellier ou "buisson noir", l'aubépine ou "buisson blanc", mais on plante aussi des noisetiers, des cornouillers sanguins, des érables champêtres...

La haie, encore nommée localement "bouchure", "piessi" (mot venant de l'ancien verbe "plessier", voir plus loin), "suizon", est un élément essentiel de ce système d'agriculture bien particulier que constitue l'embouche pratiquée dans notre région.

Le maillage plus ou moins serré des haies crée le paysage de bocage tant apprécié.

L'ENTRETIEN DES HAIES

C'est dans les années 1950-1970 que l'obligation d'entretien des haies, qui figurait dans les baux de location des parcelles depuis plus de deux siècles, a commencé à être délaissée.

Auparavant, la guerre de 14-18 a laissé dans son sillage l'utilisation des clôtures en fils barbelés. Servant, au départ, à renforcer le rôle de barrière de la haie, ils ont pris de plus en plus d'importance, aux dépens des anciennes méthodes de plessage des haies. Trop souvent, aujourd'hui, les barbelés remplacent totalement la haie. Ceci en dépit de la perte totale du rôle protecteur pour le bétail tenu par une haie vive, qui permet également de réaliser un écran visuel et physique entre les troupeaux.

Les transformations intervenues dans les sociétés rurales se sont répercutées

sur les modes d'entretien de l'environnement et les impératifs économiques qui se résument en: moins de main-d'œuvre pour plus de longueur de haie dans chaque exploitation.

La taille actuelle des haies est parfois excessive, avec des effets imprévus sur le développement des végétaux. Le choix de l'époque de l'année où la coupe est effectuée est souvent préjudiciable à la faune : au printemps des nichées sont détruites, en automne beaucoup de petits fruits sauvages disparaissent, qui sont un réservoir de nourriture pour les petits animaux qui se préparent à passer l'hiver.

La coupe plus fréquente des haies sur leur hauteur a néanmoins un avantage reconnu : avoir une vision plus lointaine sur les paysages du bocage...

TECHNIQUES D'AUTREFOIS

La taille ancienne était effectuée à la main, à l'aide d'un goyard (serpette avec une excroissance en crochet, munie d'un long manche - cf. illustration) et d'une hache.

Elle se faisait en deux temps sur l'année, une même longueur de haie ne subissait pas forcément les deux tailles dans la même année.

En fin d'été, on élaguait (taille en épaisseur, sur les côtés de la haie) en même temps qu'on écornait les arbres (voir sur les arbres) pour récupérer "la feuille" à faire sécher pour servir de fourrage.

En hiver, on taille la haie en hauteur, en la rabattant à 1 mètre ou 1 mètre 50 du sol. Lors de cette coupe, on pouvait ficher en terre, à 45° environ, les branches coupées dans la haie ; ce procédé s'appelle "bourrer" ou "boucher". Ceci densifiait la haie qui se dégarnissait du bas entre deux coupes. (La "bouchure" est au départ une haie renforcée par ce moyen, le terme s'est

ensuite étendu à toute haie). Une autre technique, le "plessage" consiste à plier à l'horizontale dans la haie une partie des branches, coupées à moitié de leur section. Chaque partie pliée est "tressée" sur des branches verticales existant dans la haie ; s'il n'y a pas assez de branches verticales vivantes, on plante des piquets qui permettent un tressage assez dense. Les branches pliées grossissent et des rejets peuvent pousser les années suivantes : on obtient une haie "plessée". - cf. illustrations -

Lors de la taille en hauteur de la haie, on préservait les jeunes arbres qui pourraient ensuite être taillés pour fournir du bois et de "la feuille".

LES ARBRES DU BOCAGE

Dans les anciens baux, le locataire était tenu de planter des arbres tous les 3, 6 ou 9 ans. Plantés dans la haie, ces arbres ne font pas perdre en surface de production d'herbe tout en fournissant un abri aux troupeaux. Les branches fournissent du bois de chauffage et le feuillage, coupé en été et séché à l'ombre, est utilisé pour nourrir les animaux : c'est "la feuille". Le tronc est réservé au propriétaire du terrain, mais peut revenir au locataire si l'arbre meurt. Pour les habitants qui n'avaient pas accès à la forêt pour ramasser du bois mort, ces arbres constituaient la seule ressource en bois de chauffage.

On trouve plusieurs types d'arbres dans le bocage (cf. illustrations) :

- les arbres "de haut jet" : non taillés, ou dont on élague seulement les branches basses ;
- les "écornats" : "écornés", à qui l'on coupe les branches sur plusieurs niveaux le long du tronc ;
- les "têtards" ou "tronches" : dont on taille les branches en haut du tronc ("têtards" pour les frênes, "tronches" pour les chênes, charmes, saules blancs.). A noter que la différence parfois ainsi marquée dans le vocabulaire entre le frêne et les autres

essences traduit la place d'honneur réservée à celui-là dans le bocage.

Des arbres fruitiers : poiriers et pommiers, devaient également être plantés pendant la durée du bail. La récolte, vendue sur les marchés ou aux hôpitaux, pouvait rapporter assez d'argent parfois pour payer le loyer ; le reste était utilisé pour la consommation familiale, la fabrication de cidre, de goutte.

Les sorbiers domestiques, ou cormiers, donnent des sorbes avec lesquelles on fabrique une boisson fermentée. Beaucoup de cormiers ont disparu et il n'en est plus replanté (c'est un arbre qui pousse naturellement dans le midi de la France ; en Brionnais, la régénération spontanée est inexistante). Leur présence signale la plupart du temps une zone anciennement plantée de vigne : la "boisson de seurbes" tenait lieu de vin pour les employés des viticulteurs, le produit du raisin étant réservé à la vente.

Les noyers, également couramment plantés, donnent les noix utilisées pour la fabrication d'huile alimentaire, et dont les résidus servaient autrefois pour les lampes à huile. Le bois de noyer est d'autre part de grande valeur en ébénisterie.

**

Les différentes techniques de taille et d'entretien des haies et de leurs arbres pouvaient être mises en œuvre avec des variantes selon les villages, les habitudes familiales... Nous donnons ici des indications générales, sans prétendre à recenser toutes les méthodes possibles.

Ces pratiques ne sont plus utilisées que très ponctuellement. Ce type de taille a pourtant des avantages reconnus, comme la densification régulière des haies, une bonne protection au vent assurée par les haies restant hautes

plusieurs années.

Cela présentait également un intérêt social : pendant l'hiver, ces travaux d'entretien et de taille des haies permettaient à de nombreuses personnes de travailler et de vivre, y compris aux saisonniers itinérants. Toutes ces pratiques ont été mises au point empiriquement grâce à des années d'observation des végétaux, à une connaissance de la nature dans sa globalité. Il ne faut donc pas négliger l'impact culturel que les haies ont eu dans nos sociétés paysannes.

A suivre...

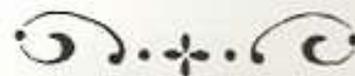
(1) *Essart : zone défrichée pour une mise en culture*

Sources :

- *Structures économiques et sociales dans le Brionnais oriental aux XVII^e et XVIII^e siècles.* Thèse de P. Durix, 1983.

- *Description générale et particulière du Duché de Bourgogne - Courtépée.*

- *Divers rapports de stages des archives de Science et Nature.*





éornat



têtard



Un exemple de Goyard.
(les détails varient selon
le forgeron, les habitudes
locales, etc...)

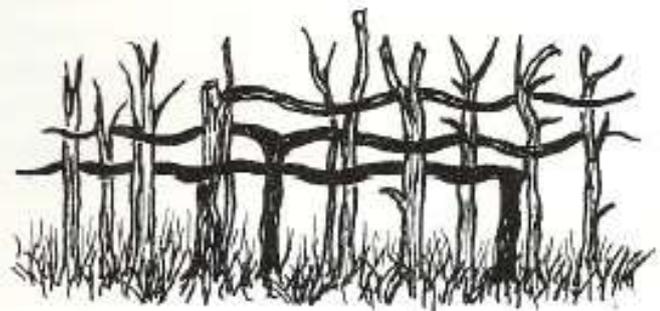


schéma d'une haie plessée

MOULIN LA RECONCE (1)

De l'an mil à nos jours

par Armand Merle

Des rives de l'Arconce à Anzy-le-Duc, la route départementale 10, qui conduit à Charolles, s'élève doucement sur une ligne de collines qui semble constituer comme une séparation naturelle entre Brionnais et Charollais. A moins de 10 km, elle croise la route de Saint-Christophe à Paray en un lieu qu'on appelle Bornat. Ce nom évoque sans doute, à une époque lointaine, l'emplacement d'une borne marquant la limite entre ces deux régions. Nous sommes en effet à quelques centaines de mètres de l'actuelle limite administrative des quatre cantons brionnais, sur la commune de Poisson. Au-delà du carrefour, une petite route étroite mais néanmoins goudronnée, se glisse entre les haies ; elle ne mène nulle part, sinon tout au bord de la rivière que l'on doit franchir à pied sur une passerelle nouvellement construite. Il faut donc s'arrêter avant, quand soudain apparaissent les tours mutilées et les ruines de ce qui fut probablement une des plus belles demeures de la région : le château de Moulin l'Arconce.

Ici, nous sommes loin de toute habitation, de toute circulation, loin de tout bruit. A peine entend-on le frémissement des grands arbres séculaires ou le murmure de la rivière léchant avec nonchalance les soubassements d'un ancien moulin. A l'entour, les bâtiments d'une ancienne ferme devenue résidence secondaire et... des prairies d'où les belles charolaises nous gratifient d'un regard placide et bon enfant.

Le silence oppressant qui règne ici invite à la contemplation. De ce décor

tourmenté et cahotique de pierres éboulées et de talus enherbés cachant peut-être de mystérieux secrets, les tours déchirées et béantes se dressent encore, fières et majestueuses, semblant défier l'éternité. Un spectacle figé, presque irréel, nous est offert, à la fois sinistre et grandiose, d'une envoûtante beauté. Quel cataclysme a donc anéanti ce lieu qui, il y a moins d'un siècle, était encore habité et vivant ? Peut-être ces pierres vénérables pourraient-elles nous raconter quelques bribes de leur histoire ?

UNE TRES ANCIENNE FAMILLE

L'histoire a commencé non loin de là, il y a plus de mille ans. Remontons à Bornat et, à droite, continuons vers Charolles. A trois ou quatre kilomètres, nous arrivons à un lieu dit "Busseuil". Nous sommes là, à un point culminant modestement à 366 mètres, d'où se découvre un vaste paysage. Sans qu'il y paraisse, nous sommes au cœur d'une ancienne forteresse dont on peut encore voir les vestiges : à gauche, l'emplacement d'une antique motte castrale presque arasée dont on devine seulement les soubassements et les fossés ; à droite une autre motte, sans doute plus récente, tout au moins mieux conservée, ce qui en fait la plus belle motte des environs. Cet emplacement, tout indiqué pour la surveillance et la protection des alentours, était le fief des Busseuil, (on prononce aujourd'hui Busseuil) l'une des plus anciennes familles de la région, son origine se retrouvant au temps de Charlemagne. Bien que sa généalogie soit très confuse à cette époque, nous savons qu'un

certain César de Buxol existait au début des années 900, étant au service de l'empereur Othon-le-Grand qui fut roi de Germanie en 936. César sauva la vie au monarque qui, en reconnaissance, l'autorisa à porter les armes du Saint Empire Germanique en proclamant : "j'ai eu la vie sauve grâce à Dieu et à mon Busseul". Cette parole historique allait devenir la devise de la famille qui l'ajouta à son blason sous la forme : "Dieu est mon but, seul".

En 956, un Atto de Buxol donnait des terres lui appartenant sur la paroisse de Marcilly-la-Gueurce, à l'abbaye de Cluny. Guichard, lui, était seigneur d'Oyé en 1021. Quant à Evrard, il accompagna Thibaud de Semur, comte de Chalon, en pèlerinage à Saint-Jacques de Galice (Compostelle) en 1083. Il dut ramener le corps de son malheureux compagnon pour l'inhumer au monastère de Paray.

"Un Arthaud de Busseul s'étant égaré à la chasse dans la forêt, fit le vœu de construire une chapelle là où il retrouverait son chemin. Après avoir longtemps erré, il se reconnut enfin en arrivant par hasard en un lieu appelé : "Pisce". Ce nom évoque un lieu où se pratiquait la pisciculture, ce que confirment encore les vestiges de nombreux étangs que l'on peut trouver dans les forêts d'alentour. La chapelle construite par Arthaud fut sans doute la première église de la paroisse qui allait devenir Poisson.

On pense que c'est ce même Arthaud qui fit construire le premier château de Moulin l'Arconce à la fin du XIe siècle ; une charte du cartulaire du prieuré de Marcigny en mentionne l'existence en 1104 : "*apud castrum de Mulinis*". Par contre, on ne sait pas exactement ni quand ni pourquoi la terre et maison forte de Busseul passa dans les mains d'une famille vassale : les Vérione, qui en furent possesseurs durant plusieurs générations ; un certain Jean de Vérione s'en disait le seigneur en 1324 et un Guillaume de Vérione la revendit

à Jean de Busseul en 1396, pour 1800 livres. Entre temps, les Busseul s'étaient donc retirés au château de Moulin sur les bords de l'Arconce. Ils s'étaient aussi divisés en plusieurs branches installées dans tout le Charolais Brionnais et même au-delà.

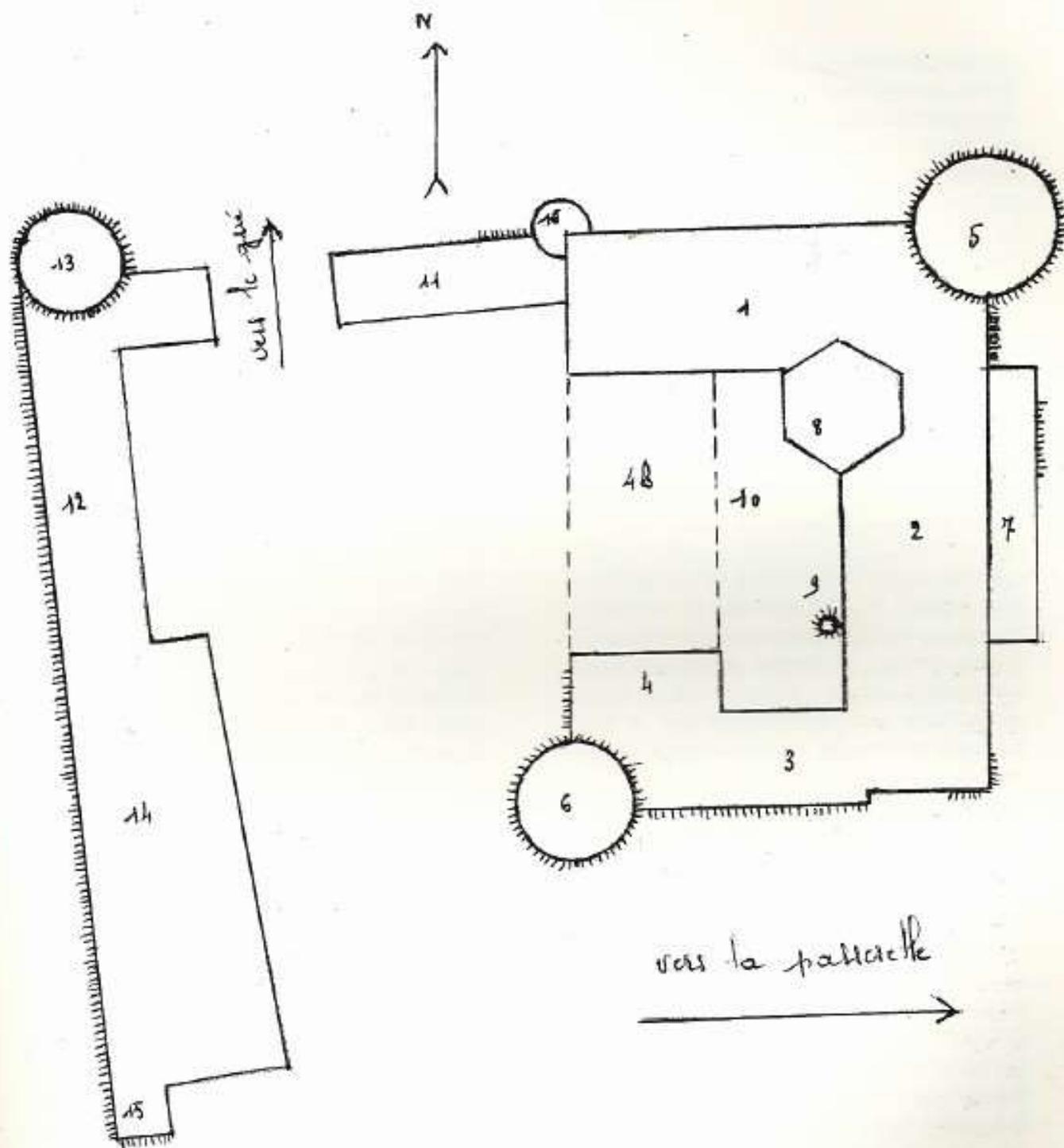
LE CHATEAU

Contrairement au château de Busseul bâti sur une hauteur, celui de Moulin est bâti au fond de la vallée, tout au bord de la rivière que l'on traversait par un gué pavé. Ce gué constituait alors un des rares passages entre Charolais et Brionnais. Curieusement, il n'en reste plus de traces, mais on sait qu'il était situé en amont de la passerelle actuelle. Plus tard, un pont en pierres fut construit à l'emplacement de cette passerelle ; il fut emporté par une crue et remplacé par une passerelle qui, elle-même, fut détruite au début du XXe siècle, de sorte que, jusqu'à récemment, on ne pouvait plus traverser la rivière à pied sec.

L'emplacement du château n'était cependant pas innocent : d'une part, par le gué, il permettait de contrôler la circulation des hommes et des marchandises et, d'autre part, de surveiller les deux versants de la vallée. L'édifice avait donc un rôle résidentiel mais aussi, un rôle stratégique, sinon militaire. Fermé sur lui-même, comme le montre le plan : un quadrilatère dont les quatre ailes enserrent une cour intérieure, il était ainsi organisé pour la défense.

- L'aile-est (2) est la partie résidentielle d'où l'on pouvait accéder à la terrasse (7) établie sur une série de voûtes. La façade faisant face à la rivière, comporte deux baies donnant sur la terrasse et quatre à l'étage. Ces ouvertures paraissent postérieures à la construction du premier édifice.

- L'aile-nord (1) servait de bâtiment agricole. Elle est flanquée, au nord-est, d'une tour (5) comportant une pièce



PLAN DU CHATEAU DE MOULIN
L'ARCONCE

- | | |
|-----------------------------------|-----------------------------------|
| 1 - Aile Nord | 10 - Cour intérieure |
| 2 - Aile Est | 11 - Bâtiment agricole Nord |
| 3 - Aile Sud | 12 - Bâtiment agricole Ouest |
| 4 - Aile Ouest (partie) | 13 - Tour de défense accès au gué |
| 4 b - Aile Ouest (partie démolie) | 14 - Grandes écuries |
| 5 - Tour Nord-Est | 15 - Pigeonnier |
| 6 - Tour Sud-Ouest | 16 - Echauguette |
| 7 - Terrasse sur voutes | |
| 8 - Tour hexagonale | |
| 9 - Puit | |
- Zones hachurées :
parties encore existantes

voûtée percée de deux meurtrières et dans laquelle se voit l'emplacement d'une cheminée. A l'angle intérieur de ces deux ailes, se trouve une petite tour hexagonale (8) coiffée d'une poivrière (toiture en cône). Cette tour comporte la porte d'entrée de l'habitation surmontée d'un tympan.

- Dans l'aile-sud (3) est l'entrée sous voûte de la cour intérieure (10) dans laquelle on voit encore le puits. Cette aile abritait les cuisines et autres pièces destinées aux domestiques ; elle est flanquée d'une tour (6) servant probablement de logement pour le personnel.

- L'aile-ouest (pointillés) fut démolie, il n'en restait qu'une avancée (4) ainsi que le mur ouest, rabaissé, mais surmonté d'une grille, et percé d'un portillon accédant aux communs. Cette démolition peut s'expliquer par le désir de faire entrer la lumière dans la cour intérieure.

Il n'est pas mentionné de chapelle dans le château primitif, ce qui vient confirmer qu'il avait un rôle militaire de défense, bien que non gardé par une garnison, et cependant habité. L'église la plus proche était à Busseul, à environ quatre kilomètres, et la première chapelle, Saint Georges de l'Isle, à deux kilomètres et demi. Pourtant, comme nous le verrons, il en fut édifié une à l'époque Renaissance.

D'autres dépendances font face au château à l'ouest : écuries et étables (12 et 14). Elles ont été édifiées fin XVIe, début XVIIe siècles. Au nord, elles se terminent par une tour (13) et au sud par un pigeonnier (15). Le mur ouest reliant ces deux bâtiments existe encore sur presque toute sa longueur ; il comporte à mi-longueur une porte dont la clé de voûte est gravée de la date 1603 et d'initiales A et V entre-croisées. Un petit bâtiment, datant de 1586, est relié à l'aile-nord par une échauguette permettant la surveillance du gué. Entre ce dernier et la tour (13) servant

de péage, était donc l'accès au gué qui débouchait sur l'autre rive. Le chemin qui lui fait suite a entièrement disparu dans la prairie, mais il apparaît encore sur d'anciennes cartes, contournant le moulin par l'est et rejoignant celui venant de la passerelle.

A l'est de la tour-nord, en contre-bas mais non attenant au château et ne figurant pas sur le plan, existe un bâtiment rénové qui fut sans doute une tuilerie. Il est longé par un canal de dérivation amenant l'eau de l'Arconce à un moulin dont il ne reste que quelques vestiges. Le chemin d'accès à ces deux bâtiments se devine encore facilement, parallèle au château ; il rejoint au sud celui menant à la passerelle.

AU COURS DES SIECLES

Certains textes disent que le château fut pris, pillé et brûlé en 1438 par les Ecorcheurs, mais en 1444, lors d'une enquête destinée à évaluer les dégâts de ces pilleurs, Jehan de Busseul, alors propriétaire, témoigna que *"durant la prise du château, les Ecorcheurs emportèrent beaucoup d'objets de valeur, de l'argent et brisèrent trois cents arcs de défense"*. Il ne mentionna ni destructions ni incendie même partiels de l'édifice.

Il faut croire que les méfaits des Ecorcheurs ne se limitaient pas au pillage des châteaux. Les paysans subissaient aussi des exactions, après leur disparition, il y eut d'autres bandes dévastatrices : en 1465, les habitants de Moulin-l'Arconce - c'est-à-dire les tenanciers qui payaient déjà des droits seigneuriaux importants se portaient volontaires pour *"contribuer aux réparations du château"* compte tenu *"des éminents dangers où ils sont"*. Le renforcement des défenses du château où ils pouvaient se réfugier, était pour eux une sécurité. La convention fut passée avec le même Jehan de Busseul.

Vers le milieu du XVIe siècle, Claude de Busseul apporta lui aussi un

renforcement et des restaurations au château. Bien lui en prit, car par deux fois, entre 1576 et 1587, il eut à subir les assauts des reîtres, ces mercenaires allemands à la solde du prince de Condé. Grâce aux paysans armés regroupés dans le château, ils ne purent ni s'en emparer ni le piller.

La période révolutionnaire se passa sans trop de dommages pour l'édifice et, malgré les inévitables rides dues à l'usure et au temps, le château avait encore fière allure au début du XXe siècle.

LES BUSSEUL A MOULIN L'ARCONCE

Descendant d'Arthaud, qui avait construit Moulin, Girard de Busseul donnait, en 1271, des biens qu'il possédait sur la paroisse de Chassigny à sa fille Agnès, mariée à Girou de Boyer qui possédait la seigneurie du même nom sur Saint-Maurice. Outre sa fille, Girard eut aussi deux fils : Hugues et Godefroy. Hugues eut, lui aussi, deux fils : Guy, dit le Mouton, qui créa la lignée des Busseul de Saint-Sernin (que nous retrouverons plus loin) et Jean 1er, dit Trolier, qui allait être la tige des Busseul de Moulin.

Se succédant de père en fils, Jean II acheta d'Agnès de Varennes trois domaines aux villages de Pisce, Busseul et Varennes. Jean III acheta d'Alice de Rochefort, femme de Dalmace Rabutin, la seigneurie de Poisson. Ce fut lui qui racheta également la maison-forte de Busseul à Guillaume de Vérione en 1396. Il fut Gouverneur de Montcenis.

Puis vint Jacques, écuyer tranchant de Jean Sans peur, qui fut maître d'hôtel de Philippe le Bon, également gouverneur de Montcenis puis bailli du Charollais en 1426. Cependant son épouse, Jeanne de Tonnerre avait dû vendre "à cri public, un collier de 14 onces 1/4 et un autre d'argent de 5 onces" pour s'acquitter d'une dette envers un marchand.

Jean IV fut échanton, puis conseiller du Duc de Bourgogne, et Claude 1er épousait une cousine, Barthélemy de Busseul en 1477.

Les Busseul avaient toujours été des serviteurs dévoués des Ducs de Bourgogne : maîtres d'hôtel, écuyers, échantons, chambellans, ambassadeurs, etc... et quand le dernier Duc, Charles le Téméraire, comte de Charollais, mourut cette même année, la Bourgogne fut rattachée à la Couronne de France et le roi Louis XI décida qu'il fallait "abattre définitivement la puissance bourguignonne qui constituait un danger mortel pour la Royauté Française". C'est à cette époque que la forteresse de Busseul fut détruite. Il est vrai que Charles le Téméraire avait osé humilier et même emprisonner le Roi qui avait quelque raison de se venger de ses serviteurs.

Continuant la lignée, Jean V de Busseul fut nommé "chef du Comté de Charollois" par Charles Quint en 1534. Son fils Claude II fit d'importantes modifications au château de Moulin vers 1560, entre autres, la démolition du bâtiment (pointillés) enserrant la cour intérieure et l'instauration d'une chapelle. En 1566, les justiciables de la terre de Busseul furent condamnés à "faire des corvées à bœufs tant dans la dite seigneurie que hors d'icelle (de celle-ci) pourvu qu'ils puissent se rendre en leur maison avant le soleil couché et ayant été nourris eux et leurs bœufs". Serait-ce l'amorce d'une législation du travail ?

Claude II eut deux fils dont l'aîné, Antoine, n'eut pas d'enfants. Cependant, il avait élevé un lointain petit cousin de la branche de Saint-Sernin : Marc Antoine de Busseul. Ce fut donc son frère Charles, chanoine de Saint-Pierre à Mâcon et Grand Custode de l'Eglise de Lyon, qui hérita de tous les biens. Par testament de 1611, Charles, à son tour, les légua au jeune Marc-Antoine, sous condition toutefois que ceux-ci soit transmis à l'aîné mâle

de chaque génération suivante ; cette clause allait donner lieu à de nombreux conflits et à d'interminables procès. Avec Charles se terminait donc la branche des Busseul de Moulin-l'Arconce.

LES BUSSEUL A SAINT-SERNIN

Nous avons vu qu'à la fin du XIII^e siècle, un Guy de Busseul était installé à Saint-Sernin ; il eut un fils prénommé Guillaume, dit également le Mouton. Un texte de cette époque mentionne : "*Guillaume de Buxol dictus li mouton dominus de Sanctae Saturnino Briennensis*" ; texte qu'il est facile de traduire par "Guillaume de Busseul, dit le Mouton, seigneur de Saint-Saturnin en Brionnais". Saint-Sernin est une abréviation de Saint-Saturnin, évêque de Toulouse auquel est dédiée la basilique romane de Saint-Sernin qui existe toujours dans cette ville. Précisons dès à présent que Saint-Sernin-en-Brionnais n'était autre que l'actuelle commune de Vauban. Par son testament en 1336, Guillaume "*choisit sa sépulture au monastère de Saint-Rigaud (sur Ligny) dans le tombeau de ses parents et prédécesseurs*". Ce qui tend à prouver que les Busseul possédaient Saint-Sernin - tout proche de Saint-Rigaud - depuis déjà plusieurs générations.

Après Guillaume, les Busseul se succédèrent de père en fils à Saint-Sernin jusqu'en 1618 où nous retrouvons Marc-Antoine qui, outre Saint-Sernin avait donc hérité de Moulin l'Arconce et des terres de Busseul. Ainsi, plus de trois siècles après avoir été scindée en deux, la Maison de Busseul se trouvait à nouveau réunie dans les mains du seul seigneur de Saint-Sernin, Marc-Antoine, qui avait épousé Gabrielle des Serpens après avoir été page de la reine Anne d'Autriche, mère de Louis XIV.

Fils de Marc-Antoine, Henri-François, marié à Catherine des Serpens, sa

cousine, manifesta de bonne heure un caractère chicaneur et procédurier ; à la suite d'un duel, il fut "décapité en effigie", c'est-à-dire, déchu de ses droits à posséder un fief. Pour pallier les difficultés de succession, son père vendit la moitié de Saint-Sernin à sa belle-fille, alors séparée de biens d'avec son mari, et légua l'autre moitié directement à son petit-fils, François-Gabriel, ainsi que les seigneuries de Busseul et Moulin-l'Arconce, respectant ainsi parfaitement les clauses du testament du donateur. Sa mère, Catherine, lui recéda l'autre moitié de Saint-Sernin en 1659.

François-Gabriel mourut prématurément en 1694, laissant, comme seule héritière, sa fille unique, Anne-Henriette, qui avait tout juste dix huit ans. C'est là que les choses commencèrent à se compliquer. En effet, le grand-père Henri-François, toujours là, bien vivant et qui avait été réhabilité dans ses droit, réclama la pleine propriété de Busseul et Moulin pour son deuxième fils, en vertu de la fameuse clause de primogéniture du donateur. Un procès s'ensuivit entre grand-père et petite-fille, qui mit Anne-Henriette dans une gêne financière si inquiétante que Saint-Sernin fut mis en vente par décret.

En 1699, Anne-Henriette épousa Antoine Le Prestre de Vauban, neveu de l'illustre ingénieur militaire de Louis XIV, qui avait bâti tant de fortifications. Antoine prit les choses en main et, en 1700, Monsieur et Madame de Vauban pouvaient racheter Saint-Sernin. Antoine défendit encore âprement les intérêts de sa femme : les procès qui, jusque-là, s'étaient déroulés au Parlement de Dijon dont dépendaient Busseul et Moulin-l'Arconce avaient donné raison au grand-père ; mais Saint-Sernin dépendait de la Justice de Mâcon et du Parlement de Paris. Antoine y porta l'affaire et, le 30 juin 1701, ce Parlement confirmait Anne-Henriette comme "seule héritière des terres de Busseul et Moulin l'Arconce".

Dépité, furieux, mais vaincu, l'intrépide grand-père cria au scandale et à la spoliation jusqu'à sa mort, qui survint en 1709 à l'âge respectable de quatre-vingt-treize ans. Quant au deuxième fils, il dut se résigner mais les deux familles furent brouillées à mort à tel point que, pendant des décennies, les fils et petits-fils d'Antoine et Anne-Henriette allaient devoir faire face à des tentatives répétées de récupération de Busseul et Moulin. A diverses époques, pendant presque un siècle, il se trouva des Busseul sortis on ne sait d'où et d'un peu partout qui tentèrent en vain de faire casser l'arrêt du Parlement de Paris. Il se trouva même un faux Busseul, nommé Ferlin, véritable gibier de galères, dont il avait d'ailleurs goûté, qui se faisait passer pour un vrai et qui aurait bien failli y arriver si la Révolution n'avait pas mis les dits biens sous séquestre. Vrais ou faux, il faut croire que les Busseul avaient mal lu le testament de 1611, leur ancêtre qui précisait qu'à défaut d'héritier mâle les dits biens devaient revenir aux évêchés de Mâcon et de Lyon. S'il y eut spoliation, ce ne fut pas au détriment des Busseul, mais bien à celui de l'Eglise, qui n'en sut probablement jamais rien, ou qui ne s'avisait pas de contester l'arrêt de Paris. Toujours est-il que ces procès, ces appels, et ces reprocès, tant à Dijon qu'à Paris, durent faire quelque bruit dans les rangs de la noblesse locale en même temps que le bonheur des hommes de loi.

LES VAUBAN A MOULIN L'ARCONCE

Antoine Le Prestre de Vauban était originaire de Bazoches, en Nivernais, où ses aïeux possédaient depuis le XVe siècle la seigneurie de Vauban, située sur cette paroisse. Il suivit une carrière militaire sur les traces de son oncle Sébastien, le futur Maréchal de France, qui le considérait comme son fils et héritier spirituel, car le grand Vauban n'avait eu que deux filles. Quand, à Paris, en 1699, Antoine épousait Anne-Henriette de Busseul, il avait déjà quarante-cinq ans, tandis que sa femme

n'en avait que vingt-trois. Etait-ce un mariage d'amour, de raison ou d'intérêt, nous ne porterons pas de jugement, mais pour nous permettre d'avoir une petite idée sur la personnalité d'Anne-Henriette, lisons quelques extraits d'une lettre que le Maréchal écrivait à son neveu alors que celui-ci était gouverneur de Béthune :

"Vous avez une jolie femme qui a beaucoup plus de raison que je ne lui en croyais ; elle me paraît fort honnête et bien dans ses devoirs. En un mot je suis fort content d'elle... Vous ne devriez jamais rien faire dans tout ce qui regarde votre domestique (votre maison) sans la consulter ; mais dans les affaires qui regardent le service du Roi ou votre Gouvernement, il ne faut pas qu'elle s'en mêle en aucune façon du monde... Qu'elle se contente de régir et gouverner son ménage... Qu'elle soit douce, honnête et civile aux gens qui la viendront voir... Point d'orgueil et de suffisance mais beaucoup d'affabilité, surtout envers les gens de qualité qui ont quelque caractère spécialement aux femmes qui sont des animaux difficiles à contenter et qui ne pardonnent point... Je la crois fort sage et très vertueuse. Ce que je craindrais d'elle ne serait pas un manquement à son devoir, mais un peu d'avarice et de hauteur ce en quoi je pourrais bien me tromper. Mais c'est que les petites femmes qui se sentent jolies et qui ont de la naissance sont volontiers guindées sur des échasses et pas toujours faciles à vivre".

C'est là une description plutôt rugueuse, mais combien savoureuse, d'un homme au franc-parler. Franchise qu'il utilisait même auprès du Roi, ce qui lui valut d'ailleurs quelques désagréments vers la fin de sa vie.

Outre Saint-Sernin, Antoine et Anne-Henriette étaient donc depuis juin 1701, légitimes propriétaires de Moulin l'Arconce et Busseul, ainsi que de tous les domaines qui en dépendaient : Sermaise, Martigny, etc... En 1704, ils entreprenaient la reconstruction du

château de Saint-Sernin et, en 1712, ils effectuaient d'importantes réparations à celui de Moulin. Cinq ans plus tard, ils achetaient le seigneurie de Boyer, sur la paroisse voisine de Saint-Maurice, au comte de Saint-Germain-d'Apchon et, en 1719, celle des Sertines sur Briant à M. de Chigy.

1725 fut une date importante pour les Vauban : la baronnie de Saint-Sernin-en-Brionnais était érigée en comté de Vauban. Louis XV, voulant *"donner au Sieur de Vauban des marques de bienveillance par un titre d'honneur qui puisse faire connaître à la postérité l'estime que Nous faisons de sa personne en considération, de ses longs services et de ceux de son oncle, le Maréchal de Vauban, Nous changeons et commuons ledit nom de Saint-Sernin en celui de Vauban"*.

A cette époque, Messire Antoine Le Prestre de Vauban, Lieutenant des Armées du Roi, Grand Croix de Saint-Louis, Ingénieur Général, Directeur des fortifications, était Gouverneur des ville et château de Béthune où il mourut et fut inhumé en grande pompe le 10 avril 1731, à l'âge de soixante-dix-sept ans.

A son veuvage, Anne-Henriette, femme jusqu'au bout des ongles, et aussi femme d'action, géra elle-même tous ses biens jusqu'à son décès en 1752. Héritier, l'aîné de ses deux fils, Philippe-Sébastien, époux d'Anne de La Queuille de Châteaugay, n'eut pas d'enfants et légua l'héritage à l'aîné de ses trois neveux : Jacques-Anne de Vauban.

Personnage énigmatique, mais captivant, Jacques était plus tenté par l'aventure que prédisposé à la gestion de son patrimoine. Entré dans la carrière des armes dès l'âge de quatorze ans, à vingt et un ans il était capitaine et à vingt-cinq colonel de la Garde Royale. Le 12 octobre 1777, il faisait son entrée solennelle à l'église de Vauban, pour présenter à la communauté sa jeune épouse, la belle Henriette de

Barbentane, d'une famille de Provence. En 1780, laissant épouse, mère et tante au château, il s'embarquait dans l'armée de La Fayette comme aide de camp du général Rochambeau pour aider les Américains à se libérer de la tutelle coloniale anglaise.

Aventureux peut-être, mais néanmoins prévoyant. Avant de s'embarquer, il avait engagé comme régisseur l'abbé Charles Mathieu, ancien curé de Dyo et chanoine de Beaujeu. Il ne pouvait pas mieux choisir : Charles Mathieu, bien qu'homme d'Eglise, avait les pieds sur terre. Il avait d'ailleurs de qui tenir : il était fils d'un certain Emiland Mathieu (2) un gros marchand d'Oyé qui avait fait fortune dans le commerce du bétail et frère de Claude qui en faisait autant dans le Nivernais. Charles s'était donc installé au château de Vauban pour gérer les propriétés mais aussi comme directeur de conscience de ces dames, tout en secondant l'abbé Moreau dans le service paroissial.

Quand survint la Révolution, les Vauban n'acceptèrent pas le nouvel ordre des choses et durent émigrer pour échapper à la vindicte publique. Auparavant, par prudence, Jacques avait passé tous ses biens au nom de sa mère, née Simone de Beaurepaire, pensant ainsi les soustraire à la saisie. Précaution inutile : les propriétés, dont Moulin l'Arconce, furent néanmoins mises sous séquestre et les revenus réservés à la Nation par le Comité de Salut Public du district de Marcigny. Complètement démunie, Madame de Vauban mère allait finir ses jours à l'hospice d'humanité de Roanne.

Pendant la Révolution, Etienne Vuldy, ancien maître-jardinier au château de Vauban, que Charles Mathieu avait fait nommer maire, fut promu chef de culture et s'occupa de l'exploitation directe des domaines pour le compte du District sous les directives de Charles Mathieu, qui en était devenu un membre influent. A Moulin l'Arconce, Emiland Ducroux, fermier au château

(dont l'épouse était une Mathieu) eut la même mission pour les domaines de Busseul et Moulin.

Pour être bien vu des révolutionnaires locaux, Charles Mathieu n'avait pas hésité à prêter le fameux serment constitutionnel et avait même poussé la complaisance jusqu'à épouser, à l'âge de soixante ans, à la Maison Commune de Vauban, Jeanne Pitoys, la fille d'un notable de Charolles.

Fin stratège autant qu'habile négociateur, en louvoyant adroitement, il réussit à sauvegarder la quasi-totalité des biens des Vauban, avec probablement l'arrière-pensée secrète d'en tirer quelque profit un jour. Quelques domaines seulement furent vendus comme bien nationaux : la seigneurie des Sertines à un nommé Ravier, une partie de Boyer au sieur Chassy, et un domaine sur Poisson au sieur Matherat.

Après la Révolution, le plus jeune des trois frères de Vauban rentra le premier d'émigration en 1802 et s'installa à Vauban où il prit en main la gestion des domaines. Son frère, Pierre-François, rentra également mais s'installa à Paris, tandis que l'aîné, Jacques, surnommé "le Chouan" pour avoir participé à la guerre de Vendée, ne fut rayé de la liste des émigrés qu'en 1806. Il s'installa alors à Vauban en compagnie de sa maîtresse, Miss Layton, qu'il avait découverte au cours de ses pérégrinations. Quant à sa femme, la belle Henriette de Barbentane, elle était restée accrochée quelque part en Pologne aux bras du Prince Poniatowski, dont elle était devenue la maîtresse officielle, et régnait sans partage sur le palais princier et la haute société de Varsovie. Antoine, le petit frère, s'installa alors au château de Moulin l'Arconce.

En 1812, les trois frères copropriétaires, en indivision de Moulin et Busseul avaient pensé tout vendre, mais, se ravisant, décidèrent d'en faire trois lots

qu'ils se partagèrent : Jacques eut le château de Moulin et ses dépendances, le petit frère Antoine eut la plus grande partie de Busseul, et Pierre-François eut Sermaise qu'il vendit au sieur Matherat, ainsi que le reste de Busseul, qu'il revendit à Antoine. Mais les Vauban ne furent pas des ingrats : pour avoir sauvegardé l'essentiel des propriétés, Charles Mathieu se vit proposer un beau domaine à Sermaise pour un de ses neveux et Emiland Ducroux se vit offrir le petit château de Martigny, pour avoir bien entretenu la propriété pendant la Révolution.

Jacques restait seul propriétaire du château et des domaines de Vauban ; il mourut en 1816 dans les bras de Miss Layton à qui il avait légué une somme de 80 000 F. Ce fut le second frère, Pierre-François qui hérita des biens fonciers... et des dettes. Il vint cependant habiter Vauban avec sa femme et sa fille unique, Sophie ; mais ils ne devaient pas y rester longtemps. La charge était trop lourde : outre la somme à verser à la maîtresse, il se trouva une rente annuelle à verser à l'épouse volage, qui, bien qu'à demi-princesse, vint réclamer son dû en vertu d'un contrat de mariage signé quarante ans plus tôt. Après avoir marié sa fille avec le Baron Duport de Rivoire, Pierre-François vendit terres et château et regagna Paris. Ainsi, après cent vingt ans, les Vauban quittaient pour toujours le village auquel ils avaient donné leur nom.

Antoine, le petit frère, qui avait épousé Antoinette de Poligny, eut une fille, Amélie, et un garçon, Edmond, qui devint général, et qui allait être le dernier du nom. *"Le nom de Vauban est bien beau",* écrivait-il dans son testament en 1871, *"il signifie Honneur, Probité, Travail... Porter ce nom avec courage était un devoir pour qui il échéait... Mais il faut que le nom de Vauban meure avec moi".*

Pourtant, ce nom prestigieux n'est pas mort. Parmi 36 000 autres en France,

seul un village brionnais le porte encore : Vauban.

LA FIN DE MOULIN L'ARCONCE

Antoine de Vauban, héritier de Jacques, vendit le château en 1817 à Joseph Auloy, alors maire de Busseuil, et se retira à Besançon. Mais sa fille, Amélie qui avait épousé Fernand Bouillet de la Faye, d'une vieille famille parodienne, conserva des propriétés encore plusieurs années. Tandis que la commune de Busseuil était rattachée à celle de Poisson, le château de Moulin l'Arconce passait aux frères Noiret, négociants à Charolles, qui le conservèrent jusqu'en 1907. Alors commença la ronde infernale d'éphémères propriétaires : après Maurice Joleau des Forges de la Tour, de Saint-Maurice, avocat à Paris, il passait en 1910 à M. Vernet, entrepreneur à Baudemont, puis en 1912 à M. Greuzard, industriel à Paris. Après être ainsi passé dans les mains de plusieurs propriétaires qui ne l'habitaient sans doute pas régulièrement et ne purent l'entretenir convenablement, le château était déjà bien délabré et avait même été pillé quand il arriva dans la famille Moulin en 1920. Il fut alors voué à la démolition. Une partie de ses pierres servit de support aux pistes du camp d'aviation de Saint-Yan et une autre partie fut utilisée plus tard comme fondation d'un lotissement à l'entrée de Paray. Entre temps, une troisième partie des pierres avait eu un sort plus heureux : le baron Du Marais, propriétaire de Chaumont à Oyé, acheta les plus belles pièces de Moulin et les transporta pour les reconstruire pierre par pierre, pratiquement à l'identique, à Chaumont.

La salle Renaissance, aujourd'hui décorée des fresques de Raffin, est devenue salle d'exposition et de réception ; elle est suivie de la chapelle flanquée de la jolie tour hexagonale avec son bel escalier ; la poivrière en a été supprimée, le tympan de la porte d'entrée donnant sur les jardins a été

sculpté. Ainsi donc, une partie de Moulin l'Arconce survit à Chaumont.

Mais sur les bords de la rivière, les restes délabrés de l'antique demeure se sont endormis à jamais dans la sérénité des grands herbages. Le temps semble s'y être arrêté, mais ce n'est pas tout à fait vrai : insidieusement, il poursuit son œuvre de destruction. Lentement mais sûrement, ces ruines nostalgiques, oubliées de tous, mais si belles dans leur solitude, se désagrègent inexorablement. Se trouverait-il bientôt quelque mécène ou quelques bonnes volontés pour sauvegarder ces témoins d'un si long passé ? Ne sont-ils pas liés à l'une des plus anciennes familles de notre région et à l'un des plus grands noms de l'histoire de France ?

(1) *La Reconce* : ancien nom de la rivière l'Arconce.

(2) voir n° 1 page 42 "Cette race qu'on dit Charolaise".

Sources :

- *Inventaire des archives du château de Vauban en 1753 (concernant Busseuil, Moulin l'Arconce, Saint-Sernin, Les Sertines, Boyer) et divers documents - Fonds privé de Chanay, à Moleron.*

Généalogies : Chérin, d'Hozier.

- *Descriptif topographique et architectural* : Marie-Laure Girardon.

- "Si Vauban m'était conté"
Ouvrage collectif A. Merle, O. Rollet, E. Gippan,
P. de Rivoire d'Heilly.
Ed. Foyer Rural Vauban 1992.

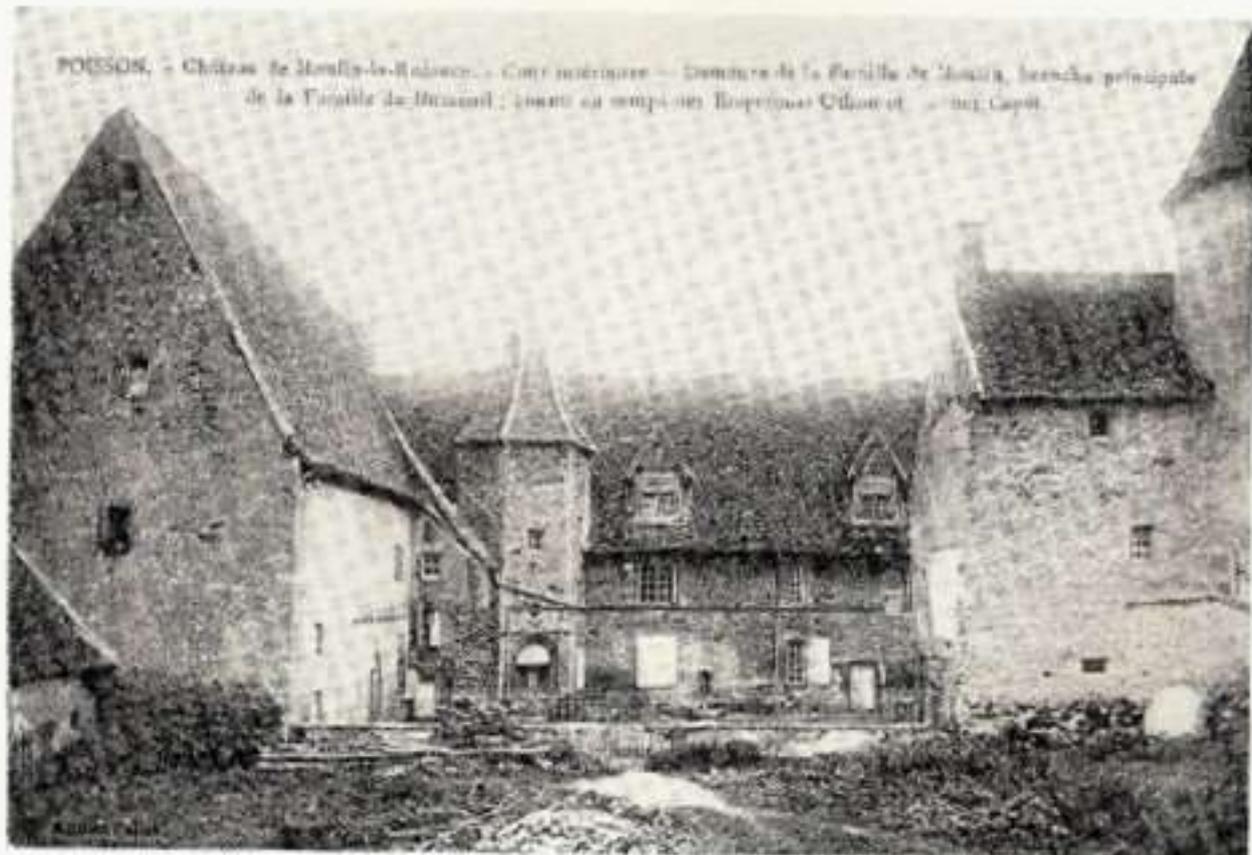
- "Figures du Charollais" : A. R. Forissier.



OISSON. - MOULIN-la-RACONCE. - Château construit en 1200, par Artigand de Broussil, vicaire et seigneur
en 1711 par les Fécobaines. Reconstitué en 1860 par Claude de Broussil, anagé en 1870 et 1887 par
les Esters, il tombe à leurs allées.



POISSON. - Château de Mont-la-Raconce. - Cité médiévale - Demeure de la famille de Montcy, branche principale
de la Famille de Broussil; tombé en ruine en 1800 par les Espagnols et par le feu.



LA PREHISTOIRE A MARCIGNY

par Marcel Perrot

Lorsque je faisais aux élèves des écoles primaires un exposé sur les circonstances dans lesquelles j'avais découvert des silex taillés dans mon jardin potager, invariablement il s'élevait une petite voix pour dire : "En sortant de l'école, j'irai vite voir dans mon jardin si j'en trouve !"

Un jour même fut déposée dans ma boîte aux lettres une enveloppe ventrue dans laquelle se trouvaient... des silex qui ressemblaient à première vue aux miens et une jolie lettre qui me demandait de les authentifier.

Mais ce n'est pas si simple.

LES CIRCONSTANCES

La colline derrière le jardin public Georges Poncet, au-dessus de la rue de la Chenale, qui autrefois était recouverte de prés, du parc et de l'ancien potager du Clos Reverchon, du temps de la splendeur de ses derniers propriétaires, fut choisie, après acquisition par la commune, dès 1964, pour être le site sur lequel serait bâti le lotissement des Maniguets.

Les aménagements divers : égouts, voirie, adduction de l'eau, de l'électricité et du gaz, et le plan d'ensemble qui dut être modifié à la demande des futurs propriétaires, occupèrent les années 1964-1967. Enfin, après l'achat des lots, la construction des maisons pouvait commencer.

Nous avons choisi un emplacement sur le haut de la colline, bien ensoleillé en toutes saisons, adossé à la route de Sarry (aujourd'hui rue Docteur Ribay),

qui nous changerait de l'humidité dans laquelle nous avons vécu jusqu'alors.

Comme nous étions sept, en bon père de famille, - mais qui ne le fait pas, à Marcigny ou ailleurs ? - j'avais dessiné un jardin potager bien plus grand que le jardin d'agrément et, après l'avoir enclos, je préparai le sol en dépierrant la surface. Nous enlevâmes ainsi des tas de rognons de silex qui servirent, inclus dans le béton, à daller le sous-sol de la maison, mais plus nous en utilisions, plus j'en ressortais du sol fraîchement bêché.

Il fallut alors ouvrir une tranchée de huit mètres de long sur un mètre de largeur et de profondeur pour éliminer encore quelques tonnes ; avec un dallage dessus, nous obtînmes une allée. Mais comme il en sortait toujours, je fis un tas adossé au mur qui longe la route de Sarry. Des agriculteurs venaient chercher, pour assainir l'entrée de leurs champs, à pleins chars, ces pierres qui nous encombraient.

Le terrain plutôt argileux, après chaulage, peu favorable aux petites graines, nous fournissait fraises et haricots verts en abondance, entre autres.

Mais la couche de terre était peu épaisse, l'argile pure était à faible profondeur. Tous les voisins qui, au fil des années, s'installèrent près de nous, firent rapporter des tonnes de terre de Loire, afin de recouvrir le sol pierreux et d'obtenir un gazon dense.

Ainsi, chaque année, au printemps, au moment du bêchage, je pestais contre ce

que je finis par considérer comme un fléau : les rognons de silex.

Cependant, à force de persévérance, j'en sortis de moins en moins gros, parfois même, certains étaient éclatés.

Pendant vingt ans, j'ai donc retourné une terre plutôt ingrate et remonté, à chaque coup de bêche, un peu d'argile pure, en surface.

LA DÉCOUVERTE

Ainsi donc, le jardin prenait forme ; j'amendais et fumais le sol régulièrement ; le travail devenait aussi un peu plus facile.

L'anniversaire de notre petit-fils était le 6 juin ; en 1989, il tombait un mardi, jour d'école : il soufflerait donc ses bougies avec nous le lendemain.

Avant notre retour, son père me donna une botte de plants de salade à repiquer - de la grenobloise rouge, je me souviens. - Quoi de plus banal ?

Dès notre arrivée, je m'activai à préparer la planche, égalisant la terre avec un râteau.

Soudain, les dents en fer heurtèrent un objet qui émit un son plus clair que celui que j'entendais lorsque je ramenaï de vulgaires silex.

Je tirai alors délicatement et, dans les rayons du soleil couchant, je me baissai et vis une petite lame brillante. Dans ma main, elle était lisse, d'un beau jaune, en forme de pointe, avec ce qui ressemblait à des dents, de chaque côté.

Tout de suite, je pensai à un outil préhistorique. C'était incroyable. J'étais dans un état indescriptible, mélange de bonheur et de doute. Et si des amis que je savais facétieux m'avaient lancé par-dessus le mur un objet de cette forme, mais en plastique ? Je soupesai la lame : pas de doute, c'était bien du silex.

Plusieurs années auparavant, en 1976, j'avais suivi avec très grand intérêt, même avec passion, sur Antenne 2, le samedi en début d'après-midi, une série intitulée : "L'aube des hommes", qui traitait de la préhistoire dans la vallée de la Dordogne et de la Vézère. J'avais acheté à cette occasion *l'Encyclopédie illustrée de l'homme préhistorique*, du Docteur Jelinek. Je comparai les planches de l'ouvrage avec la lame trouvée : aucun doute possible, c'était un outil préhistorique (dessin). Elle mesurait 6,5 cm sur 2,5 cm.

LES SUITES A DONNER

Puisqu'il y avait un outil, il pouvait y en avoir d'autres. Aveuglé par la passion, je récoltais, je récoltais. J'eus ainsi, en peu de temps, deux cents silex en forme d'outils préhistoriques. Un vrai trésor ! Mais il fallait savoir à qui il appartenait.

Au Conseil général, on me dit de téléphoner à la Direction Régionale des Affaires culturelles de Bourgogne (la DRAC), à Dijon, au service de la Préhistoire, pour annoncer ma trouvaille. Le sous-directeur d'alors, en tournée pour étudier d'autres trouvailles - notre région est d'une richesse incroyable - s'arrêta chez nous le 31 août.

La lame jaune avait été faite par l'homme de Néandertal, au Paléolithique moyen, soit en 1989, 100 000 à 23 000 ans avant J.C. (1)

Il n'avait pas le temps de tout étudier, mais il sortait un racloir par-ci, un grattoir par-là. Je le conduisis au jardin sur le site. Il me recommanda alors de ne pas oublier de ramasser les microlithes. (2) Puis il me donna la réglementation concernant les trouvailles.

En premier lieu, il faut, comme je l'avais fait, déclarer aux services de la D.R.A.C. le ou les objets trouvés afin qu'une fiche soit établie avec la nature de la découverte, le lieu et le nom du

découvreur (on dit encore en ce sens "inventeur").

La déclaration faite, le découvreur est propriétaire sur son propre terrain ; mais il l'est encore, même si c'est une autre personne que lui qui y découvre quelque chose. A la différence des trouvailles faites dans les maisons, les murs, les caves et greniers, dont le produit est partagé à parts égales entre le propriétaire et l'inventeur.

En cas de non déclaration, il y a enquête et poursuites judiciaires.

Je portai donc mes deux cents pièces à un autre spécialiste qu'il m'avait indiqué, à Romanèche-Thorens. Déception. Il ne put m'en authentifier que vingt ; un dixième seulement ! - Alors il m'expliqua : le gel provoque par éclatement sur les silex des formes identiques à celles que l'homme peut lui donner, cependant trois points essentiels sont à vérifier.

Chaque outil comporte obligatoirement :

- un talon
- un dos lisse
- un bulbe ou renflement léger sur le dos lisse (dessin)

Alors, pendant plusieurs années, - cinq ans - je continuai à bêcher, les yeux rivés au sol, pour ne rien manquer. Les choses se passaient ainsi : s'il pleuvait plusieurs jours de suite sur un bêchage récent, j'allais faire ma récolte en surface, car la pluie diluait l'argile autour des silex taillés qui brillaient alors au soleil revenu.

Je récoltai ainsi cinquante autres pièces : deux nucleus (3), un percuteur, des grattoirs, des racloirs, des perçoirs, des lames et lamelles, des encoches (4), des éclats et des éclats retouchés.

Mon terrain, et peut-être celui de mes voisins condamnés à l'ignorer, était sans doute un site de plein air. Les Néandertaliens fabriquaient sur place leurs outils à partir des silex trouvés ;

aux Maniguets, le silex est plutôt grossier, opaque, de tous les tons de brun et de jaune, mais enfin, ce qui compte, c'est l'étincelle d'intelligence de celui qui fabrique, plus que l'objet lui-même.

Ils vivaient sur les hauts, le fond de la vallée recouvert d'eau n'étant déjà plus la mer, pas encore un fleuve (la Loire) et se déplaçaient tout au long, selon les besoins.

Derrière eux se trouvaient des forêts profondes et giboyeuses, mais combien dangereuses. Peut-être tuaient-ils leurs proies lorsqu'elles venaient boire ?

DES OUTILS POUR SURVIVRE

Les hommes préhistoriques vivaient, on le sait, du produit de la cueillette et de la chasse. Les Néandertaliens tuaient les animaux avec un biface (dessin), les éventraient avec une lame ou un couteau puis, après avoir récupéré la viande, ils grattaient et raclaient la peau pour la rendre nette, en enlevant tous les morceaux de chair qui se putréfiaient, et souple, afin de s'en faire des vêtements, des sortes de couvertures, peut-être aussi des abris contre les intempéries. Ils perforaient la peau avec des perçoirs de taille différente selon la grosseur du trou désiré, avant d'utiliser, pour la fixer, les tendons d'animaux, à défaut des liens végétaux qu'ils n'avaient pas encore découverts.

**

Ainsi Marcigny, Marciniacum (propriété de Marcinius) du temps des Romains, était rejeté loin, bien loin dans le temps.

On peut voir l'ensemble de ces pièces trouvées sur la colline des Maniguets, données au Musée de la Tour du Moulin. D'autres donateurs, à la suite, garnirent plusieurs vitrines de leurs trouvailles sur les sites d'Iguerande (trois emplacements), du Champceau à Saint-Martin-du-Lac, d'Artaix, de

Chambilly, de Reffy à Anzy-le-Duc, d'Avrilly, et récemment, de Tancon près de Chauffailles. Avec les vitrines qui contenaient déjà des outils de Solutré, d'Arcy-sur-Cure, des haches de pierre polie, une hache en bronze, c'est un bel ensemble de l'outillage préhistorique en Bourgogne et plus précisément en Brionnais que les enfants des écoles primaires qui ont la préhistoire à leur programme peuvent venir étudier. Ils sont et seront toujours les bienvenus pour parfaire leurs connaissances au Musée de la Tour du Moulin.

Ouvrages consultés et à consulter :

- Société de chasseurs (Gründ), texte de Jean Jelinek
- Encyclopédie illustrée de l'homme préhistorique (Gründ), par le Dr Jan Jelinek
- Les hauts lieux de la préhistoire en France (Bordas) par Jean-Michel Geneste, José Gomez de Soto, Roger Joussaume et Jean-Philippe Rigaud
- Manuel de recherche préhistorique (Doin) par Gabriel Camps (pour les passionnés)
- Les dossiers de l'histoire mystérieuse, n° 13 - l'univers souterrain : antres-cavernes-grottes, par J.P. Bayard, J. Markale, G. de la Varende.
- Histoire de l'art (Larousse) hebdomadaire, n° 1 la préhistoire, les premiers chefs-d'œuvre.

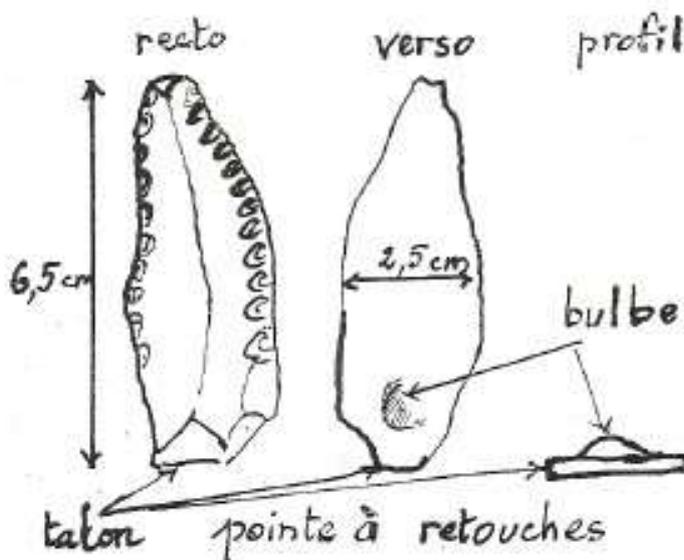
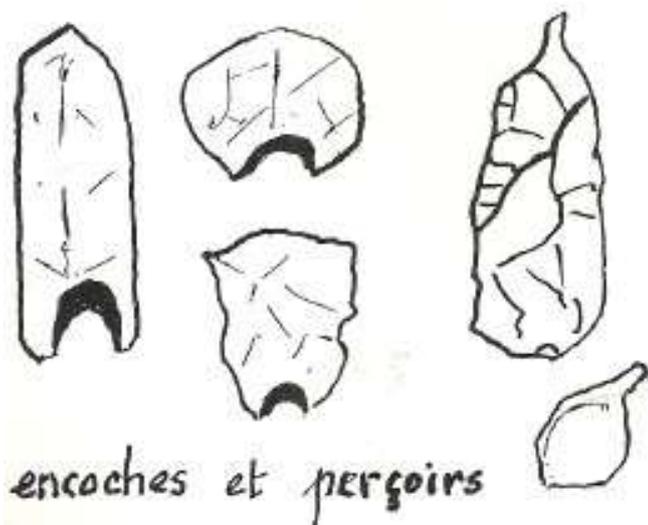
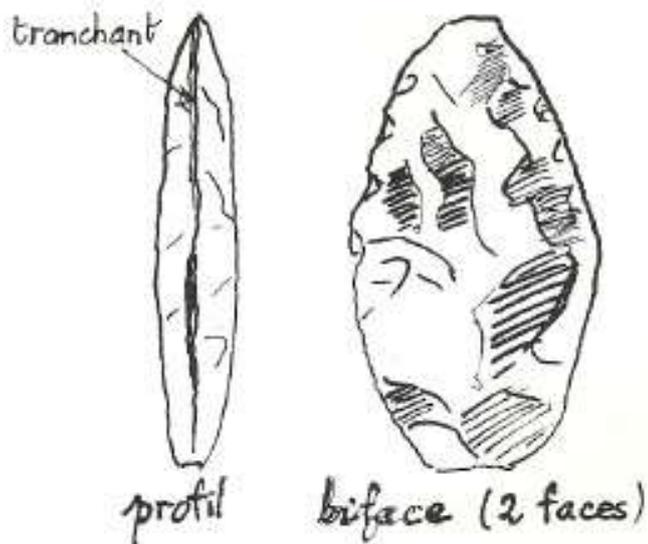
Notes

(1) Depuis 1989, grâce aux découvertes de crânes et d'ossements d'humanoïdes (à forme humaine), il apparaît que l'homme est sur terre depuis plus longtemps qu'on ne le pensait. La datation doit donc en tenir compte. Le Paléolithique moyen est ainsi daté : 200 000 à 35 000 avant J.C.

(2) microlithes : tout petits outils, d'environ 1 cm de long et très étroits.

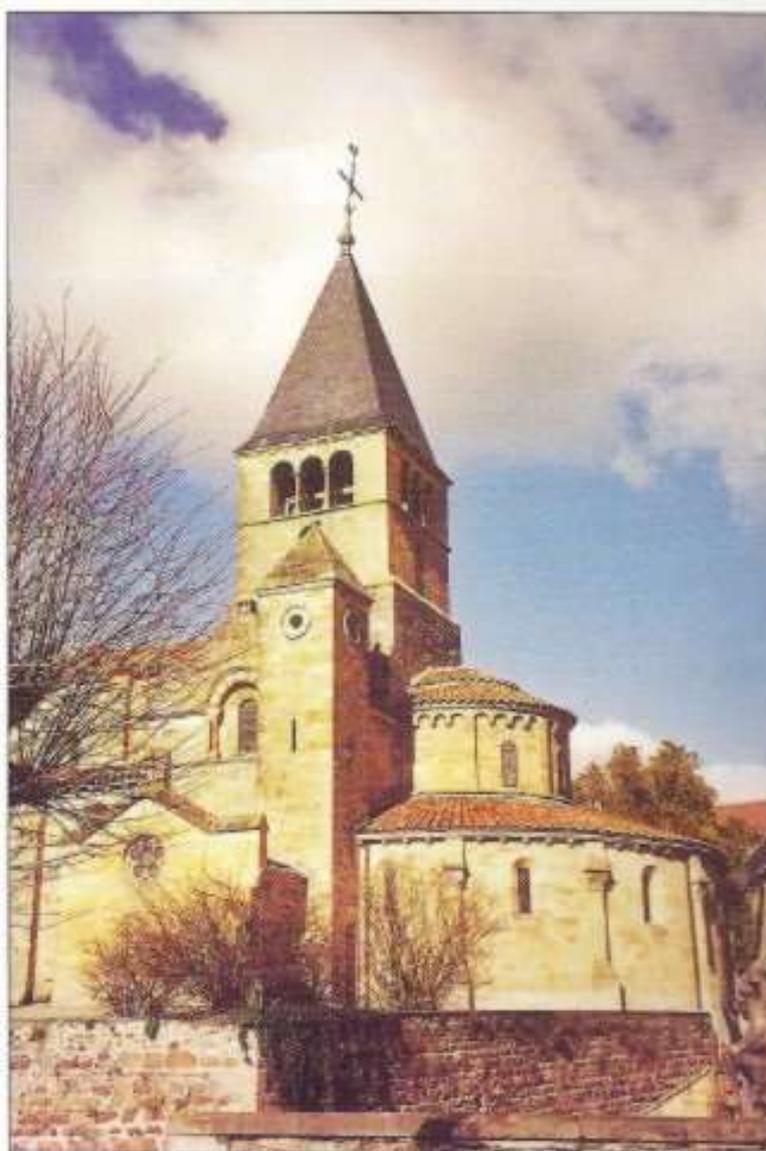
(3) nucléus : du latin noyau, bloc de pierre sur lequel on a extrait des éclats plus ou moins grands avec le percuteur (couteaux, lames ou pointes).

(4) encoche : outil avec une partie concave prononcée, qui sert à écorcer les branches et à nettoyer les os.

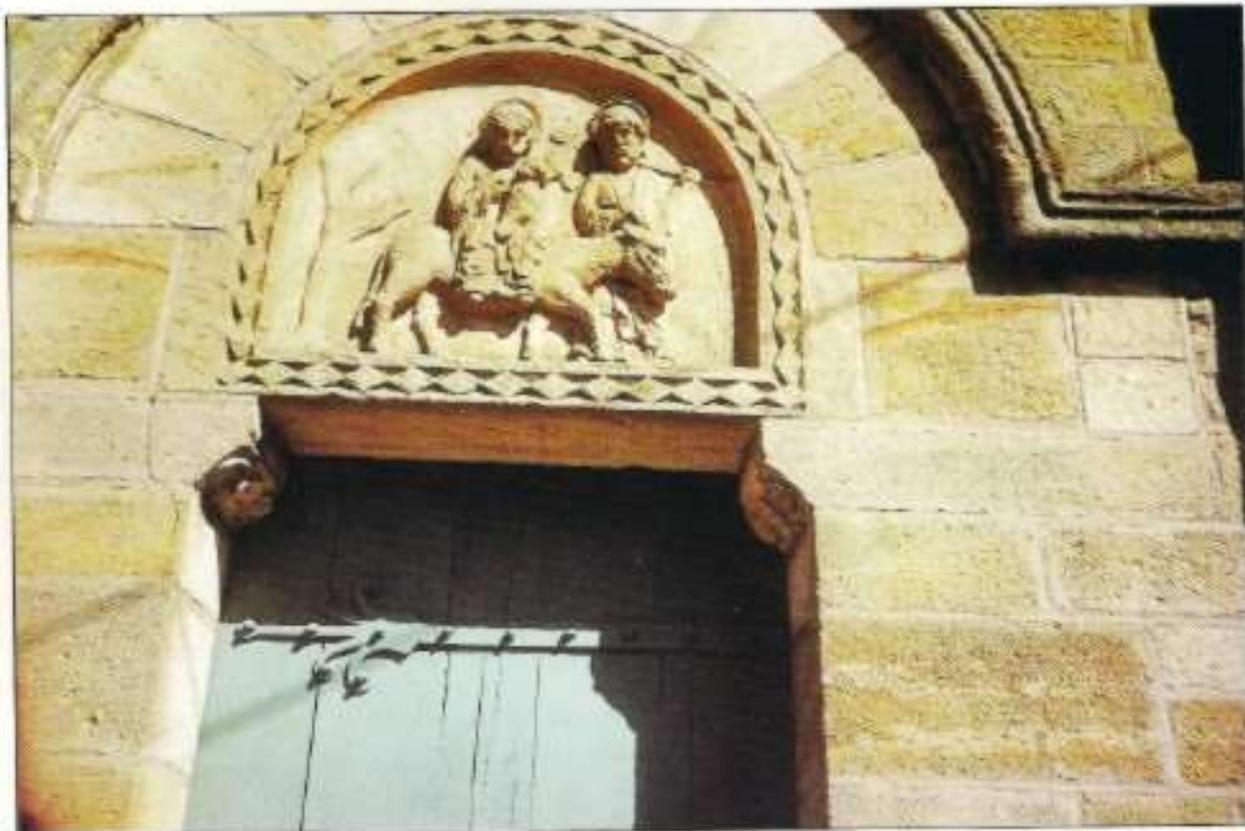




*Couvent de la congrégation des sœurs
de l'Enfant Jésus à Chauffailles*



*Eglise de Bois-Sainte-Marie
XIe - XIIe siècle*



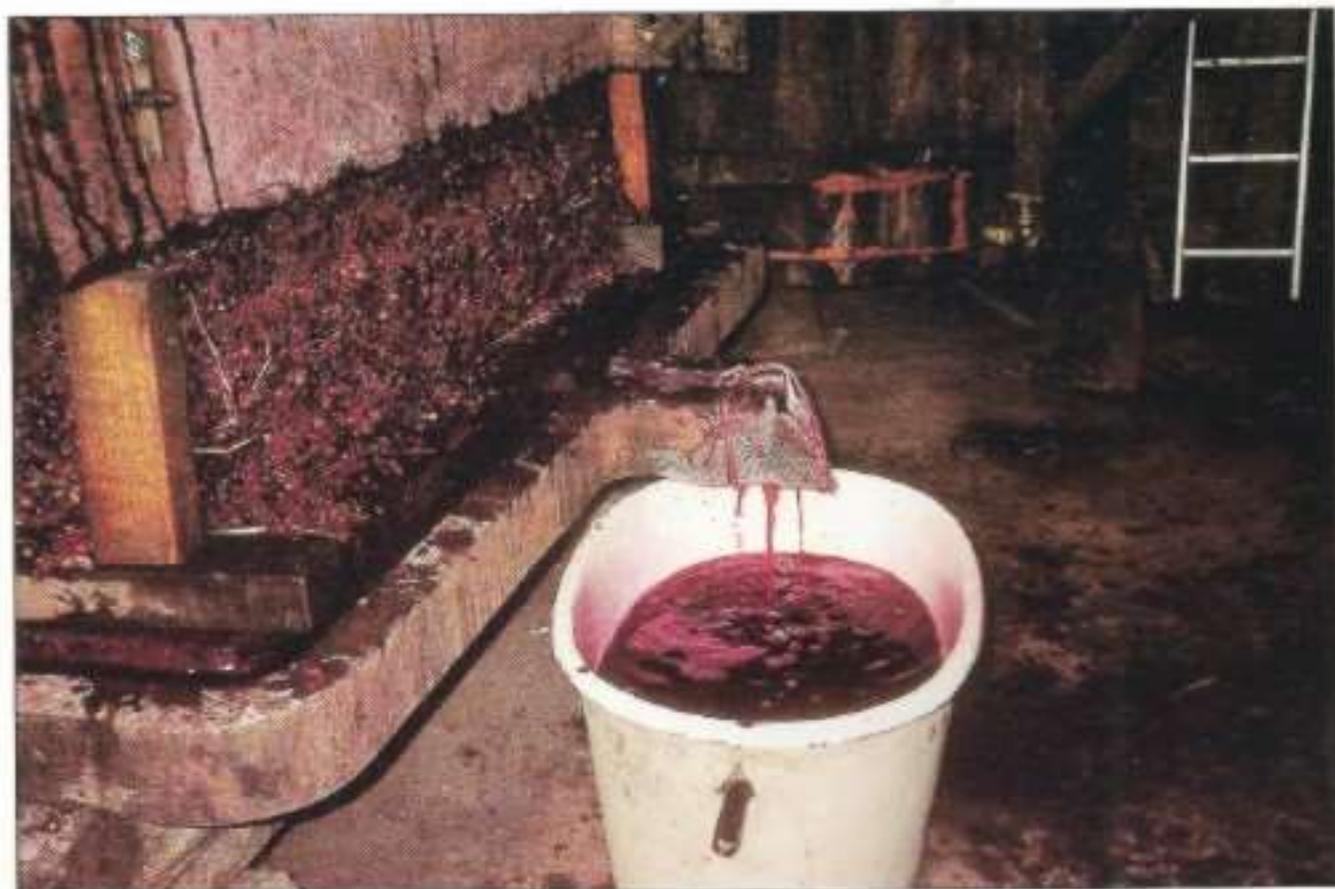
*Tympan de l'église de
Bois-Sainte-Marie*



*Blason de la famille de Busseul
"fascé d'or et de sable de six pièces, cantonné à
dextre des Armes de l'Empire"
Vitrail de l'église de Poisson*



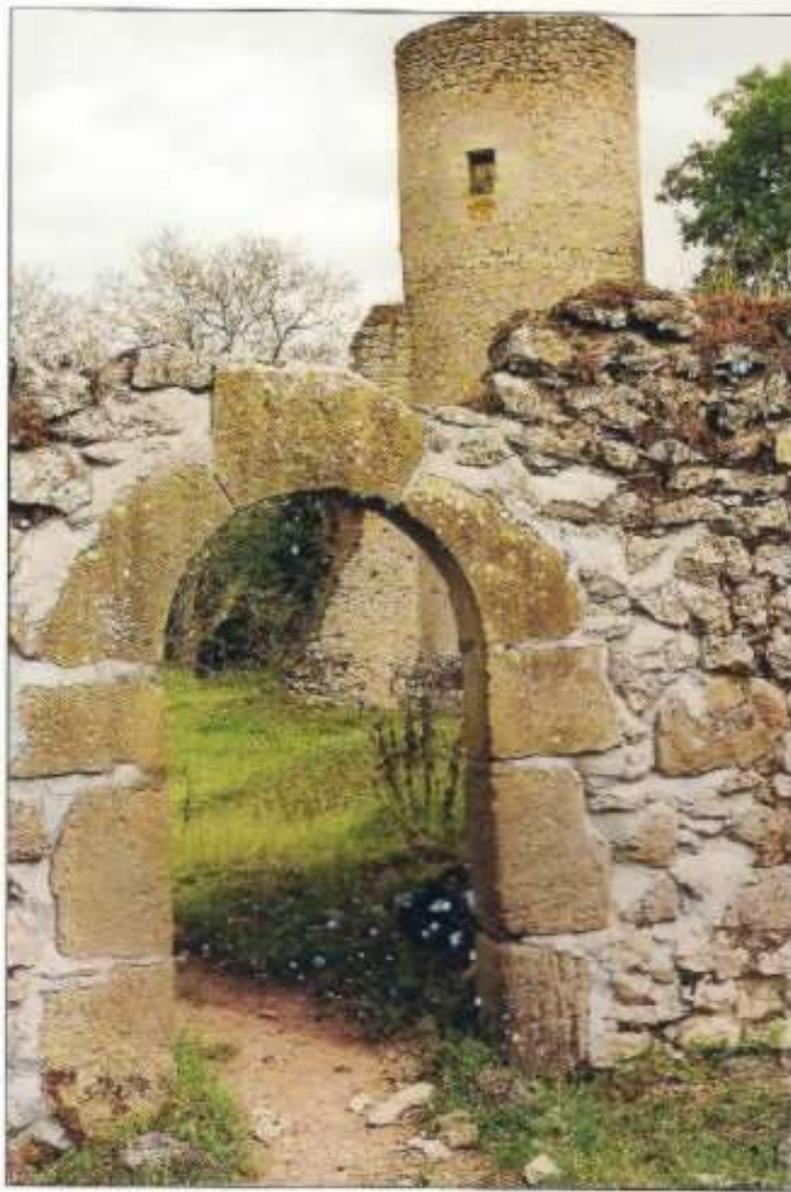
De vigne en vin...





*Ruines du château de Moulin l'Arconce
(n° 4 - 6 - 3 du plan)
entrée et cour intérieure*





Ruines du château de Moulin l'Arconce



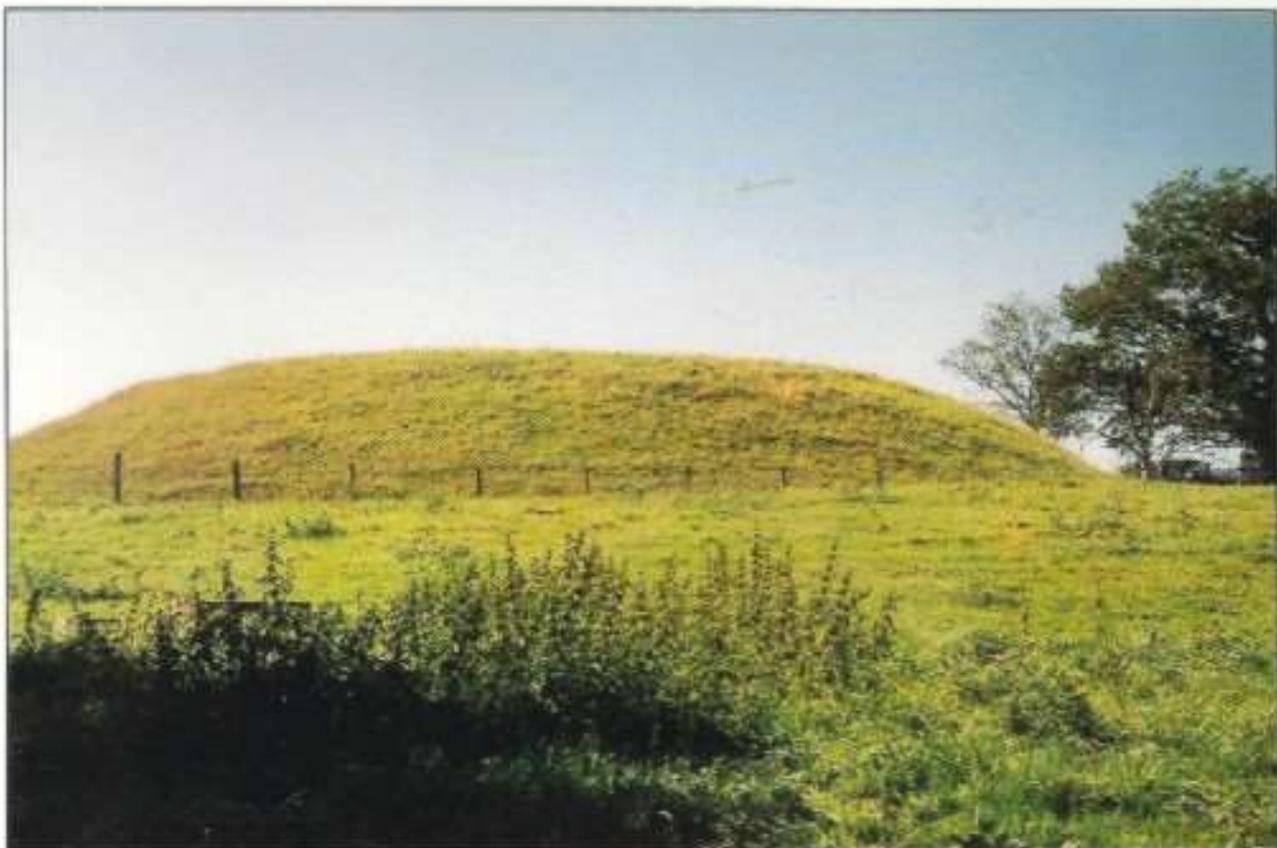
Voûtes de la terrasse (n° 7 du plan)



Vue aérienne de Moulin l'Arconce



*Vue aérienne de la motte féodale
et du village de Busseul*



Motte féodale de Busseul

Jusqu'au XIe siècle, les châteaux forts furent bâtis principalement en bois, bien que quelques donjons en pierre eussent fait leur apparition avant 1100. Dans les régions de relief peu marqué, le château était construit sur un tertre de six à dix mètres de hauteur, généralement circulaire, mais parfois ovale ou quadrangulaire avec des coins arrondis. Cette éminence artificielle est appelée motte, parfois motte féodale ou castrale.



Outils préhistoriques découverts dans la région de Marcigny



*Famille préhistorique
(reconstitution)*



*Grattoirs préhistoriques découverts
dans la région de Marcigny*

1789-1800 LA REVOLUTION EN BRIONNAIS

Problèmes politiques et religieux (suite)

par Georges Déclas

Erratum : dans le numéro 3, à la page 17, une erreur s'est glissée dans le texte. A la ligne 8 2e colonne, il fallait lire : "En effet, en ce début d'année, l'assemblée exige le serment à la constitution de tous les ecclésiastiques..."

3e - La Clayette et les communes voisines

a) : Etat des lieux au début de la Révolution

La ville de La Clayette en 1789, n'est encore, administrativement, qu'un hameau de Varennes-sous-Dun, bien que sa population soit plus importante. "En 1746, La Clayette est un bourg de 450 communicants (1), prospère, évolué, dépendant du baillage et de l'élection de Mâcon, et du Parlement de Paris". En 1789, La Clayette compte plus de mille âmes, l'activité commerciale et artisanale y est importante. En décembre 1789, La Clayette devient une commune à part entière, et en 1792, sera érigée en chef-lieu de canton. A la veille de la Révolution, certaines paroisses dépendent de l'évêché d'Autun et d'autres de celui de Mâcon dont Varennes-sous-Dun et La Clayette. En 1789, quelques religieux (trois moines et un frère convers 2) occupent encore le monastère des Minimes fondé en 1628, et on trouve également une école baptisée "collège", fondée en 1700 et dont le principal est un ecclésiastique. Une confrérie de Pénitents regroupe nombre de notables locaux qui rejoindront très vite le parti de la Révolution tel Claude-Antoine Circaud, vice-président du Directoire départemental en 1792 et 1793.

Quelques individualités sont déjà remarquées et sont amenées à jouer un rôle important dans les événements qui se préparent. Ainsi à La Clayette, Antoine de la Métherie, élu député du tiers-état aux Etats généraux, républicain convaincu mais modéré et ennemi des excès. L'autre figure marquante de cette période est le curé de Varennes-sous-Dun, Philibert Pitoys.

b) - Philibert Pitoys, dit Labeaume

Il est né à Chauffailles le 3 mai 1738, "fils légitime du sieur Antoine Pitoys, dit Labeaume, maistre chirurgien résidant au bourg de Chauffailles et de dame Laurent son épouse. Le parrain a été le sieur Philibert Pitoys, dit Labeaume, maistre chirurgien de la paroisse de Vauban et la marraine demoiselle Henriette Verchère, qui ont signé". Curé de Varennes depuis le 23 janvier 1768, Philibert Pitoys est un partisan fervent des idées nouvelles. Dès la promulgation de la Constitution civile du clergé, il prête le serment et fait partie du collège électoral destiné à élire les curés. Il est également délégué pour l'élection de l'évêque constitutionnel Jean-Louis Gouttes (voir le numéro 1). Son intelligence et son charisme en font un responsable reconnu et écouté. Au début de 1790, il est nommé officier civil de la commune, et, à la fin de l'année, président du district de Marcigny. C'est un honneur et une preuve de confiance de la part des nouvelles autorités, et il restera en fonction pendant trois ans. Bien que très occupé à Marcigny, il continue d'exercer le culte à Varennes. Le 7 frimaire an II, il renonce aux fonctions ecclésiastiques et, le 7 nivôse an II (27 décembre 1793), il doit, comme tous les

autres prêtres, se présenter à Marcigny pour y être interné en application de l'arrêté des autorités du district en date du 4 nivôse (24 décembre 1793). Cependant, compte tenu des services rendus, il est nommé secrétaire de la municipalité en compagnie de son collègue François Muguet, curé de Saint-Julien-de-Cray. Cette mesure de faveur leur permet de ne pas être tenus de comparaître chaque jour au siège du district. Le 9 thermidor et la chute de Robespierre marquent la fin de la grande Terreur et un certain assouplissement des mesures draconiennes prises par le Comité de Salut Public. Le 11 vendémiaire an II (2 octobre 1794), il demande, et obtient, des officiers municipaux de La Clayette un "certificat de civisme", dans lequel il est précisé "qu'il s'est conduit en bon républicain". Le 23 octobre suivant (2 brumaire), ce sont les autorités de la commune de Marcigny qui attestent que "le citoyen Pitoys s'est prononcé énergiquement pour la Révolution, que dès son origine, il s'y est attaché avec zèle... qu'il a rempli les fonctions de président du district pendant près de trois ans, et fut réélu dans cette place... que son administration fut marquée par un civisme pur et un grand zèle..." Considérant "qu'il n'a jamais dévié des bons principes", le Conseil général de la commune de Marcigny se porte garant "de la sincérité des principes civiques et révolutionnaires du demandeur" et certifie "son attachement à la liberté, à l'égalité et sa haine de la tyrannie". Au début de l'année 1795, Pitoys est à nouveau élu membre du directoire du district de Marcigny. Le 20 prairial an III (8 juin 1795) le représentant en mission Boisset, dont nous avons déjà parlé, l'accuse d'avoir "perdu la confiance publique et marqué de la faiblesse à l'exécution de la loi sur le désarmement des terroristes". En clair, cela signifie que Boisset, que ses activités sous la Terreur ont rendu suspect au nouveau pouvoir, cherche à donner des gages de fidélité aux conventionnels qui ont provoqué la chute de Robespierre. Pour cela, il

n'hésite pas à accuser Pitoys de pactiser avec les partisans de la Terreur. Ce souci de se démarquer d'un régime honni a déjà été largement présent à Marcigny où, dès le 20 thermidor an II (7 août 1794), dix jours après la chute de Robespierre, l'agent national Perrin vole au secours de la victoire et écrit : "on peut assurer que tous les citoyens sont pénétrés d'horreur contre les factieux Robespierre, Couthon, Saint-Just et autres complices. Tous admirent la conduite énergique de la Convention dans cette orageuse circonstance". Le même Perrin écrivait le 19 mai 1794 (30 floréal an II) : "la masse du peuple est bonne et attachée au nouveau régime". La disgrâce de Pitoys irrite la municipalité de La Clayette qui élève une vive protestation auprès de Boisset, mais sans grand succès.

Le décret du 21 février 1795 (3 ventôse an III) ayant rétabli la liberté des cultes et institué la neutralité de l'Etat, le 19 germinal an V, (8 avril 1797), après quelques mois d'oubli, Philibert Pitoys reprend ses fonctions ecclésiastiques comme curé constitutionnel de Varennes. Il se ralliera tardivement au Concordat, (en 1802) après avoir été suspendu de ses fonctions par Bonaparte, Premier Consul. Il reprendra son service cette même année jusqu'à sa mort survenue le 14 mars 1806.

c) - La situation à La Clayette

Modérées au début de la Révolution, les autorités civiles et municipales se radicalisent progressivement à l'image du gouvernement. Le 30 brumaire an II (20 novembre 1793), la société populaire est créée et le premier président en est Jean Sivignon. Très rapidement elle se compose de soixante-dix adhérents (3). Dans ses statuts, cette société se fixe comme but "le bonheur et la félicité du peuple". Les séances se tiennent dans l'église de Saint-Avoye, dont la sacristie "débarrassée de ses hardes" sert de salle d'archives. Très active, la société

populaire de La Clayette surveille étroitement les habitants, organise les manifestations officielles, fait célébrer le décad qui doit remplacer le "ci-devant dimanche". A cette occasion, des discours d'une extrême violence sont prononcés. On peut citer par exemple le 10 frimaire an II (30 novembre 1793) "... *La raison triomphante a écrasé la statue colossale du fanatisme... nos fêtes actuelles débarrassées des anciennes souillures du fanatisme ne présenteront plus le spectacle de nos anciennes mômeries (4) qui répugnaient à la raison*" Le 20 prairial an II, comme dans toutes les villes, la fête de l'Être Suprême est célébrée. Les citoyens et citoyennes de la commune sont rejoints par ceux des communes voisines (Bosdemont, La Chapelle, Curbigny, etc) tous en écharpes. "*Le corps des adolescents commandé par le citoyen Brun ayant le drapeau tricolore, les vieillards en écharpes blanches, les membres de la société populaire, la brigade de gendarmerie, entendent un discours du président de la Société populaire. Un défilé est ensuite organisé, gendarmerie en tête, suivie par les vieillards, les adolescents rangés en bataillons, le pavillon national, les municipalités, le comité de surveillance, le président de la société populaire, un chœur de musiciens composé des citoyens Laroche, Briday, Garnier fils et Perret, des citoyennes Briday, Rondet, Bajard, Ducarre et Brun après quoi venait le peuple*". On fait ensuite la lecture de "*la prière à l'être suprême*" puis on chante des hymnes à la liberté et des chants patriotiques.

La Société populaire et le comité de surveillance qui en était un avatar furent dissous après le 9 thermidor et l'exécution de Robespierre (loi du 7 fructidor an II). Durant la période la plus dure du Gouvernement révolutionnaire, de nombreux habitants de La Clayette, y compris parmi ceux qui étaient favorables à la Révolution, furent inquiétés, voire incarcérés à Marcigny, parce qu'on les soupçonnait de tiédeur. Il faut rappeler que le 17

septembre 1793, la Convention avait voté la "loi sur les suspects" que Marat, avant son assassinat par Charlotte Corday le 13 juillet, présentait en ces termes : "*est suspect quiconque n'a pris aucune part active à la Révolution, quiconque n'ayant rien fait contre la liberté n'a aussi rien fait pour elle*". Le redoutable Jean-Marie Lapalus, né à Matour le 12 novembre 1767, dont nous avons parlé dans le numéro 2, est fréquemment présent à La Clayette et, avec ses affidés Pierre Roche, Montchanin de Chassagny et le brigadier de gendarmerie Tacquenot, traque sans relâche les prêtres réfractaires et tous les citoyens qu'il juge trop modérés ou qui ont le malheur de lui déplaire. C'est ainsi que Antoine de la Métherie, Jean Dubel, Geoffroy (cadet), François Bouthier, Pierre Colom, Jacques Copinet, Jean-Baptiste de la Métherie (qui fut pourtant président du tribunal du district de Marcigny en 1791 et 1792), Louis Demorande, François Gailloux et même Jean Sivignon, le premier président de la société populaire, arrêtés sur ordre de Lapalus et Roche, sont incarcérés à Marcigny. Lapalus ayant été guillotiné à Paris le 13 avril 1794, les prévenus, contre lesquels on ne sait trop quelles charges retenir, sont progressivement élargis (avril à août 1794).

En 1789, Philibert Pitoys a deux vicaires : Antoine Arnaud, natif de Chauffailles (3 mai 1738) et Benoît Verchère, né à Mussy. Pitoys, comme nous l'avons vu, prête le serment constitutionnel, mais Arnaud s'y refuse et démissionne de ses fonctions de vicaire le 18 février 1791. C'est un peu tard pour le mettre à l'abri des poursuites, car le décret du 26 décembre 1790 rendant obligatoire le serment que Louis XVI, avec beaucoup de réticences, s'est résolu à signer (5), a été publié le 8 janvier et Antoine Arnaud se trouve donc en infraction. Aussitôt après sa démission, il se fixe à La Clayette et devient un citoyen ordinaire. Il est rattrapé par son passé à la suite d'une dénonciation anonyme et

le 8 mai 1793, il est considéré comme réfractaire et condamné à la déportation. Détenu à Mâcon, il quitte la France et se réfugie en Suisse. Ses biens sont confisqués et vendus. Il rentrera à La Clayette après le 9 thermidor et reprendra l'exercice du culte. Après le coup d'état du 18 fructidor (4 septembre 1797) (6) la loi du 19 fructidor rétablit les mesures contre les émigrés et les prêtres réfractaires et on lui ordonne de cesser "toutes fonctions ecclésiastiques". Il se retire de la vie publique pour échapper aux recherches de la police. Il réapparaîtra en 1800 et, après le Concordat, reprendra ses activités. Après avoir exercé à Charlieu, il revient à La Clayette avant de prendre sa retraite.

Benoît Verchère prêta le serment le 13 février 1791, et fut nommé curé constitutionnel de Montceaux-l'Etoile. En 1793, il renonce à toutes ses fonctions et se marie. Il sera, plus tard, instituteur à La Clayette. Il fut remplacé comme vicaire par Etienne Augay de Saint-Racho, lui-même remplacé, après sa nomination à Gibles, par Jean Gelin de Montmelard.

d) Dans le canton

Comme dans tout le Brionnais, on signale la présence de prêtres réfractaires qui réussissent à échapper aux poursuites des autorités et aux dénonciations. On retrouve les noms de Claude Mamessier dit "Gilles sans peur", Jean-Claude-Marie Chaumont, Nicolas Montmessin entre autres. Bénéficiant de nombreuses complicités dans la population, ils parcourent les campagnes, célèbrent les offices religieux et administrent les sacrements suivant l'ancien rite.

A Saint-Laurent-en-Brionnais, en 1789, le curé se nomme Jean-François Chevalier. Agé de soixante-seize ans, il est en place depuis le 19 août 1764. Ayant prêté le serment constitutionnel, il démissionne en 1794 pendant la

Terreur, ce qui ne l'empêche pas d'être incarcéré à Marcigny. Remis en liberté en raison sans doute de son âge, il se retire à Saint-Laurent où il meurt le 23 mai 1797. Son vicaire est Jean-Claude-Marie Chaumont, né à Mussy-sous-Dun en 1765. Comme Jean-François Chevalier, il prête le serment puis démissionne en 1793. Il semble qu'il revienne ensuite sur ses déclarations et fasse savoir son désaccord avec la constitution civile. Ses propos lui valent une dénonciation au comité de surveillance de La Clayette. Le brigadier Tacquenot et dix hommes se rendent à Mussy pour procéder à son arrestation, mais, prévenu à temps, il a disparu. Le 18 nivôse an II (7 janvier 1794) le district de Marcigny donne des instructions très sévères pour que l'on s'assure de sa personne ("*il importe essentiellement de purger une terre libre d'un monstre qu'elle a vomie dans un temps de despotisme et d'esclavage*" dit le texte). Chaumont est arrêté en février 1794 et détenu à Marcigny. Il est libéré au début de 1795 et reprend ses activités. Le coup de force du 18 fructidor an V (4 septembre 1797) et la loi du 19, l'obligent à replonger dans la clandestinité. Le 25 pluviôse an VII (13 février 1799), il est de nouveau arrêté par les gendarmes de La Clayette et conduit à Marcigny, puis incarcéré à Mâcon, d'où il s'évadera quelques semaines plus tard. Le coup d'état du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799) et l'arrivée au pouvoir de Bonaparte lui permettront de reprendre normalement ses fonctions.

Nicolas Montmessin, dont nous avons déjà parlé, se cache le plus souvent à Saint-Laurent-en-Brionnais chez Claude Peguet, agriculteur, dont le beau-frère Laurent Ducray, notaire, mais aussi membre de la municipalité, leur apporte une aide précieuse. En 1795 et 1797, Nicolas Montmessin exerce son activité clandestinement dans une quinzaine de paroisses du district. Peguet et Ducray firent l'objet de plusieurs dénonciations (par François Fontimpe, Benoît Durix, Jean

Gaillard en autres). Ducray est accusé en qualité d'agent de la commune de tolérer les pratiques religieuses du "réfractaire Montmessin". Les destinataires de ces dénonciations réagissent très mollement, ne souhaitant pas mécontenter une large majorité de la population favorable au "réfractaire" (il est fait état de 7 à 800 personnes assistant aux offices du "ci-devant dimanche"). Montmessin réussit à échapper à ses poursuivants et, le 14 thermidor an VII (1er août 1799), il est condamné, par contumace, à la déportation (sanction particulièrement grave, le condamné étant expédié à l'île de Ré dans un premier temps, puis en Guyane). Après Brumaire, cette sanction sera rapportée par Fouché, nouveau ministre de la police de Bonaparte. Claude Peguet sera poursuivi devant le tribunal de Charolles pour l'aide apportée à Nicolas Montmessin, et écoperà d'un mois de prison et 100 francs d'amende. L'abbé Montmessin est décédé le 5 juillet 1841. Il avait été surnommé le Fénelon du Brionnais, en raison de sa grande culture et de l'autorité morale qu'on lui reconnaissait.

Amanzé ne connut pas de grands événements pendant cette période. Le curé nommé Pillien prêta le serment, puis disparut rapidement. Quelques citoyens du village se firent remarquer pour avoir fait célébrer des offices par des prêtres "insermentés". Ce fut le cas de Thomas Sarrazin, déféré le 13 ventôse an VI au tribunal de Charolles, suite à une dénonciation, mais relaxé faute de preuves.

Beaudemont a, pour curé en 1789, Louis-Marie de la Métherie, né à La Clayette en 1748. Il prête le serment en 1791, puis déclare renoncer à toute fonction ecclésiastique. Il devient officier municipal dans sa commune, et adhère à la Société Populaire de La Clayette. Devenu instituteur, il termine sa carrière professionnelle comme contrôleur des impôts. Il décèdera en 1832. Il faut rappeler qu'au moment du

Concordat, la paroisse de Beaudemont fut rattachée à Vareilles, puis rétablie en 1851.

A Bois-Sainte-Marie, le curé se nomme Louis Cortey et prête le serment le 10 février 1791. Le 6 frimaire an II (26 novembre 1793), il démissionne, mais reprend ses activités dans la clandestinité peu après. Le 3 pluviôse an VI, Jean-Martin Courtois est cité au tribunal de Charolles, suite à une dénonciation, et il est accusé d'avoir permis à un réfractaire de célébrer un office chez lui. Il semble très probable que le prêtre en question était Louis Cortey. Jean-Martin Courtois était marié à Françoise Alacoque, arrière-petite-nièce de Sainte Marguerite-Marie. L'abbé Cortey retrouva sa paroisse après le Concordat.

La Chapelle-sous-Dun était desservi en 1789, par Claude-Marie Duligier qui prêta le serment constitutionnel et fut nommé curé de Briant (8). Duligier est remplacé le 19 juin 1791, par Etienne Ducarre, ancien moine ayant prêté le serment. Ducarre démissionne de ses fonctions le 12 frimaire an II (2 décembre 1793) et disparaît. Un nouveau desservant, lui aussi "jureur", est nommé. Il s'agit de Jean-Baptiste Aulas qui, le 10 vendémiaire an IV (2 octobre 1795), se rétracte publiquement et rejoint les autres réfractaires en fuite. Après le Concordat, il devient titulaire de la cure de Montceaux-l'Etoile.

En 1791, Claude Cortey est curé de Colombier. C'est le frère de celui de Bois-Sainte-Marie. Il prête le serment et disparaît en 1793. Divers incidents mettent aux prises certains habitants de la commune avec les autorités du district et du tribunal de Charolles. Par exemple, le 27 ventôse an III (27 mars 1795), le nommé François Montmessin, cultivateur, est accusé d'avoir coupé l'arbre de la liberté planté en 1790. Cette affaire est jugée particulièrement grave par les magistrats de Charolles, qui estiment qu'elle est de la

compétence du Tribunal Révolutionnaire à Paris. Déféré devant cette juridiction, Montmessin fut heureusement relaxé. Il est vrai que, depuis le 9 thermidor an II, et la fin de la Grande Terreur, le tribunal faisait preuve de beaucoup moins de rigueur. En effet, le 14 thermidor (1er août 1794), la Convention a aboli la loi du 22 prairial an II (10 juin 1794) qui faisait de tout suspect un condamné, sans qu'il puisse faire valoir ses droits à la défense. Dorénavant, la justice devra faire la preuve de la culpabilité de l'accusé et François Montmessin bénéficie de ces nouvelles dispositions.

A Curbigny, le titulaire de la cure est, depuis 1768, Charles Ray. Le 20 février 1791, il prête le serment et, le 30 novembre 1793, il se démet de toutes ses fonctions. Le 9 frimaire an V (29 novembre 1796), il se rétracte et se retire à Ouroux. Cependant, les paroissiens de Curbigny étaient restés majoritairement favorables aux anciennes pratiques et, le 10 thermidor an V (28 juillet 1797), six réfractaires célébrèrent trois offices devant plusieurs centaines de personnes. Six mois plus tard, le 8 pluviôse an VI (27 janvier 1798), le maire de la commune adresse un compte rendu de cette manifestation aux autorités du district sans provoquer de réaction, sinon une interdiction d'exercer le culte, signifiée à Antoine Arnaud, le 20 février 1798.

La commune de Dyo avait deux prêtres en 1790 : le curé Charles Prudon et un vicaire, Claude-Marie Mehu, âgé de vingt-quatre ans. Charles Prudon prête le serment, mais décède peu après. Claude Mehu, quant à lui, refuse spectaculairement, quitte immédiatement le village et se réfugie en Bavière. Il rentre en France après le 9 thermidor et reprend son ministère à Curbigny. Le coup de force du 18 fructidor le renvoie à la clandestinité. Il bénéficie de nombreuses complicités dans la population et trouve aisément des maisons sûres où il peut trouver refuge comme, par exemple, chez Claude

Page. Ce dernier est accusé en 1797 (4 frimaire an VI), de donner asile à des réfractaires et de faire célébrer des offices par des "insermentés". Après diverses convocations devant les autorités judiciaires, Page est condamné le 24 nivôse an VI (13 janvier 1798) à quarante jours de prison et une amende de 150 francs. Quant à Claude Mehu, toujours clandestin, il est condamné à la déportation et ordre est donné à toutes les forces de police de l'arrêter. Il réussira cependant à déjouer les poursuites, en usant de différentes identités et déguisements. Un autre prêtre, Louis Rey de Morande, qui avait prêté le serment, puis s'était rétracté, exerça à Dyo avant d'être déporté en Guyane. On retrouve sa trace en Angleterre en 1800. Pour la petite histoire, on peut rappeler que Claude Mehu fut, au séminaire d'Autun, condisciple et ami de Jean Andoche Junot, futur maréchal d'Empire.

A Gibles, le curé François-Marie Montmessin prêta le serment, mais se rétracta très rapidement et s'exila en Suisse. Il revint au début de 1797, fut arrêté comme réfractaire et interné à Mâcon. Son vicaire Benoît Mathieu, natif de Vareilles et âgé de vingt-cinq ans en 1789, refuse le serment et s'exile en Suisse. Il revient en 1796, reprend ses fonctions et sillonne le Brionnais malgré les poursuites dont il est l'objet. Il est arrêté le 10 brumaire an VI (31 octobre 1797) et conduit, avec l'abbé Guillemin, arrêté en même temps, devant les autorités du district (le district de Marcigny ayant été supprimé en février 1796, le Brionnais dépend désormais de l'arrondissement de Charolles). Conduits à Mâcon, les deux détenus réussissent à s'évader lors d'une halte à Cluny et reprennent leurs activités clandestines. Le père de l'abbé Jean Guillemin, accusé d'avoir donné asile aux deux réfractaires, sera condamné à la confiscation de tous ses biens et à la déchéance de la nationalité française. Les deux fugitifs ne seront pas repris. Il est vrai que de nombreuses familles du village et des

environs les aidèrent à se cacher et à déjouer les poursuites. C'est le cas par exemple de Nicolas Dury, Jean-Claude Semay, Antoine Thevenet ainsi que les familles Auclair et Labrosse.

Saint-Germain est desservi depuis 1785 par Claude Labrosse de Saint-Racho. "Jureur dès 1791, il abandonne toutes ses fonctions et devient conducteur de bestiaux. Après le Concordat, il reprendra ses fonctions ecclésiastiques. Un autre prêtre "insermenté", Nicolas Petit de Lamure, natif de la commune, s'y réfugia en 1795, après son retour d'exil. Tombant sous le coup de la loi du 19 fructidor, il fut arrêté, conduit à Rochefort et interné au bagne de l'île de Ré. Libéré en 1800, il décéda peu après. On peut noter qu'un citoyen de Saint-Germain, Jean Plassard, fut condamné, le 16 germinal an VI, à 100 francs d'amende et un mois de prison pour avoir fait célébrer un office clandestin à son domicile.

Saint-Racho : la paroisse est desservie en 1789 par Antoine de Larochette. Il refuse de prêter le serment et part pour l'exil en Suisse. Il est remplacé par un curé constitutionnel, Antoine Michon. Les biens d'Antoine de Larochette furent saisis après son exil et vendus aux enchères. De nombreuses familles (Gelin en particulier) aidèrent les réfractaires à se soustraire aux poursuites. Pendant la période révolutionnaire, le village avait été renommé Dun-la-Montagne.

Claude-Marie Janillon est curé de Saint-Symphorien en 1789. Il est âgé de vingt-six ans. Il prête le serment et renonce à ses fonctions. En 1798, il se rétracte et reprend l'exercice du culte. On retrouve peu d'évènements marquants dans la commune durant cette période.

A Vareilles, le titulaire de la cure se nomme Jean-Aimé Chemy, né à Charlieu en 1758. En 1791, il prête le serment constitutionnel, puis se rétracte en 1795. Il fait désormais partie

des réfractaires et doit se cacher pour échapper aux agents du district. En 1796, deux habitants de Vareilles sont accusés de complicité et jugés. Pierre Loreton est condamné à une amende de 300 livres et à un mois de prison. Son co-inculpé, Augros, est relaxé. La sentence frappant Loreton sera rapportée en appel. Un autre habitant de la commune, Claude Loreton, est marié à Jeanne Perrin de Précycy, parente du défenseur de Lyon contre les armées de la Convention, ce qui évidemment les désignent comme suspects. Les deux époux sont emprisonnés et leurs biens mis sous séquestre le 27 brumaire an II (17 novembre 1793). Ils seront libérés sur ordre de Bernard Pioche-Fer, représentant en mission. Chemy est dénoncé le 30 pluviôse an V, par Busseuil, agent communal, pour avoir célébré des funérailles sans y être autorisé et s'être rebellé lors de son interpellation. A la suite de ce constat, les autorités du canton de Saint-Christophe décident de dénoncer Chemy au tribunal de Charolles. Cité devant le dit tribunal, Chemy ne se présente pas. Son cas est alors transmis au tribunal criminel de Chalon. Chemy étant demeuré introuvable ne sera jamais jugé.

A Varennes-sous-Dun, le personnage essentiel a été Philibert Pitoys, dont la biographie a été développée au début de cet article. Les habitants de la commune se firent remarquer par leur grande tiédeur, pour ne pas dire hostilité, envers la Révolution. Un début d'émeute se produisit au mois de nivôse an I, lorsque des habitants voulurent interdire l'accès de l'église aux officiers municipaux venant y faire des publications légales. Il fallut faire appel à la garde nationale de La Clayette pour rétablir l'ordre. Détail savoureux, c'est la femme du maire, qui avait organisé la manifestation.

En 1789, le curé de Vauban se nomme Jean-Baptiste Moreau, né à Saint-Christophe. Il prête le serment

constitutionnel, et c'est lui qui marie son collègue Charles Mathieu, ancien curé de Dyo. Comme dans les autres communes du Brionnais, de nombreuses familles aident les prêtres réfractaires à se dissimuler, à célébrer les offices et à administrer les sacrements.

Dans le prochain numéro : le canton de Marcigny.

(1) Communiant : celui ou celle qui a déjà communié et, par là, n'appartient plus au monde des enfants. *"quoi qu'il en soit, vers douze ou treize ans, la communion qu'on n'appelait pas encore solennelle faisait entrer les enfants dans une sorte de quatrième époque, adolescence si l'on veut, où, enfin, on les considérait comme des chrétiens complets, dignes de figurer dans les dénombrements et les registres paroissiaux..."* (La vie des paysans français au XVIIe siècle, Pierre Goubert Editions Hachette).

(2) Convert : religieux non prêtre chargé des travaux domestiques.

(3) Pour le fonctionnement des sociétés populaires, se reporter au n°1 de la revue.

(4) mômeerie : mot apparu en 1440 dans un poème de Charles d'Orléans avec le sens de mascarade. Repris par Molière dans le sens plus moderne d'enfantillage. Vient sans doute de l'ancien français (1263) momer, se déguiser.

(5) Après la signature du décret, le souverain aurait eu cette phrase : "j'aimerais mieux être roi à Metz, que roi de France dans une telle situation, mais cela se terminera bientôt".

(6) Voir numéro 1, page 25.

(7) voir Mémoire Brionnaise N° 3, page 55.

(8) Voir N° 3 de la revue.

(9) Certains ecclésiastiques déportés en Guyane se sont retrouvés en Angleterre soit par suite d'une évasion (rare), soit parce que le bateau qui les transportait avait été arraisonné par un bâtiment anglais.

(10) Voir N° 1, pages 23, 24.

Sources : AD de Saône-et-Loire : 2L district de Marcigny
Archives municipales de Marcigny
Mémoires de la Société Eduenne (tomes XXVI)
Abbé Paul Muguet : Les persécutions religieuses sous la Révolution
Frank Nadet : La Clayette hier et aujourd'hui



A l'origine l'obligation d'emprunt gage sur les biens du clergé, l'assignat se transforme rapidement en papier monnaie dont la valeur se déprécie très vite, provoquant une inflation vertigineuse.



EN BREF, LE SAVIEZ-VOUS ?

La route actuelle de Roanne à Paray-le-Monial fut tracée et construite en 1769 par les Etats de Bourgogne.

En 1766, Michel Touvent avait à Marcigny l'entreprise du service des Messageries. Une diligence faisait tous les mardis le service entre Marcigny et La Clayette ; au retour, elle apportait le courrier en provenance de Mâcon. Une autre diligence, allant de Marcigny à La Pacaudière, emportait le courrier à destination de Paris.

A partir de 1761, un courrier régulier exista entre Marcigny et Charolles, trois fois par semaine. De Charolles, on pouvait ensuite aller soit à Mâcon, soit à Chalon. C'était le temps des diligences.

Un siècle plus tard, vers 1875-1880, un service des Messageries et un service des Postes desservaient Roanne, La Pacaudière, Le Donjon, Paray-le-Monial, Digoin, Charolles, La Clayette, Chauffailles et Charlieu.

Cette entreprise, dirigée par M. et Mme Maître, était très importante : elle avait ses bureaux à l'angle de la rue André du Ryer et de l'actuelle rue du Général de Gaulle. Elle donnait à ce quartier une animation extraordinaire.

De l'aube à la nuit se succédaient arrivées et départs de courrier, harnachement des chevaux, chargement des colis et bagages, va-et-vient des voyageurs, des flâneurs et des curieux.

Ce trafic incessant nécessitait un matériel important : des voitures de toutes les sortes, de nombreux chevaux, donc des palefreniers et des postillons.

Les artisans et ouvriers spécialisés : bourreliers pour les colliers d'attelage et les sièges des diligences, selliers, carrossiers en voiture à cheval, ne manquaient pas de travail. Ces artisans cependant disparurent peu à peu après la construction de la ligne de chemin de fer, et la population de Marcigny, qui avait atteint environ 3000 habitants, se mit à décroître.

C'était le début des grandes mutations industrielles dues à l'invention de la machine à vapeur. En France, plus de diligences mais des trains à vapeur, plus de coches d'eau mais des bateaux à vapeur, plus de moulins à vent mais des minoteries à vapeur (comme l'a si bien conté Alphonse Daudet dans "Le secret de Maître Cornille", une des "Lettres de mon moulin").

M. P.

LE VIGNOBLE BRIONNAIS

Les étapes d'un renouveau (suite et fin)

par Louis Callier

C'était le titre annoncé dans le N° 3.

Ne serait-il pas judicieux d'établir une sorte d'état des lieux, pour montrer l'évolution du vignoble brionnais sur deux ou trois siècles, en compulsant les archives qui fournissent des chiffres très intéressants, mais qu'il faut savoir interpréter.

En ce qui concerne les superficies, elles ne peuvent être qu'approximatives avant le début du XIXe siècle.

Il est intéressant de rappeler que le cadastre imaginé et décidé par Napoléon 1er en 1807 devint réalité en 1824, avec le relevé au 1/40 000ème, et en 1827 avec les cartes d'état-major au 1/80 000ème.

Quant aux quantités, elles sont mieux cernées, après la loi de 1907 qui rend obligatoire avant le 25 novembre de chaque année les volumes de vin récoltés et les surfaces plantées en vigne.

On rencontre des commentaires très variables suivant les auteurs. Courtépée ne fait que signaler dans chaque commune la présence ou non de la vigne, se contentant d'une appréciation globale pour la région, qualifiant les vins d'ordinaires comparativement aux Bourgognes - ou aux crus du Beaujolais.

Les différents annuaires de Saône-et-Loire du XIXe siècle mentionnent très régulièrement la superficie entière des communes, mais irrégulièrement celle consacrée au vignoble.

Dans sa monographie des communes de

1904 F.M.D. (Frère Maxime Dubois) apporte plus de précisions : population, superficie totale avec le détail des prairies, cultures, bois, friches, vignes, donnant pour le vin des appréciations sur chaque commune, parfois du genre lapidaire : bonne qualité, bonne conservation, ordinaires, petits vins, ou alors : passables, légers, durs, médiocres !

Il est certain qu'il y a de la variabilité à l'intérieur de la même commune !

On mesure l'évolution des commentaires vinicoles tant dans le fond que dans la forme, en lisant quelques extraits du très sérieux Guide Hachette des Vins.

HAUT-BRIONNAIS Gamay 1988*

■ 4 ha 12 000 € 2000

Un cépage, il se fait pour travailler dans les collines pentues. Tous ses efforts sont récompensés avec ce vin très typé, épuré, franc et si fruité. Un plaisir de champagne accompagné fort bien ce gamay fruité, gîte-mais comme les bonnets qui l'ont fait.

*Cave Les Coteaux de Brionnais,
71340 Mailly, tél. 03.85.84.19.31,
fax 03.85.84.19.31 et tél. 03.85.84.19.31

VIN DES FOSSILES Gamay 1988**

■ 3 ha 20 000 € 2000

Voilà un gamay triomphant qui nous a tout appris. Typique, il trouve dans les terres du haut Brionnais tout ce qu'il lui faut pour fournir sa meilleure expression. Concentré et complexe, ce vin d'un bel équilibre, aux notes de fruits rouges et noirs, est prometteur à la garde. M. Berthillot a le cœur à l'ouvrage : le déplacement en ses terres laisse un souvenir bien amical.

*J. C. Berthillot, Les Clavannes,
71340 Mailly, tél. 03.85.84.01.33 et tél. 03.85.84.01.33

HAUT-BRIONNAIS Gamay 1989

■ 3,5 ha 26 000 € 2000

Sous une robe rouge onirique, ce gamay livre des arômes de fruits et de fraîcheur avec une nuance végétale. La bouche est légère, cadencée et vive sur des arômes de cerise. Un vin original, assez rustique mais intéressant.

*Cave comp. Les Coteaux de Brionnais,
71340 Mailly, tél. 03.85.84.19.31,
fax 03.85.84.19.31 et tél. 03.85.84.19.31

VIN DES FOSSILES Gamay 1989

■ 3 ha 0 000 € 2000

Voilà un vin agréable, de couleur rubis et au nez assez timide de prime abord. A l'aération, il développe toutefois des arômes d'épices. La bouche est vive et légère. A boire sans fausses idées. L'ensemble 89 qui révèle une palette aux notes d'abricot et de réglisse.

*Jean-Claude Berthillot, Les Clavannes,
71340 Mailly, tél. 03.85.84.01.33 et tél. 03.85.84.01.33

Oyé reste dans l'ambiguïté en annonçant : récolte passable, moyenne, bonne, très bonne - s'agit-il de la qualité ou de la quantité ? Pour certains vigneron, abondance signifie très bonne année ; pour d'autres, cela est moins sûr !

Ainsi qu'il a déjà été signalé - page 63 du N° 3, c'est à Fleury-la-Montagne que l'on trouve les plus remarquables renseignements annuels remontant à plus d'un siècle et demi : complets, précis, détaillés, y compris météo et prix.

	1836		1850		1904		19 99		19 99		19 99		Evolution
	Superficies	Superficies	Superficies	Superficies	Volume	Superficies	Volume	Superficies	Volume	Superficies	Volume	1990	
CANTONS													
Chauffailles	136			260				2	135	2	135		
La Clayette	133			208	1	17		2	73	3	90		
Marcigny	non communiqué			671				11	519	11	519		
Semur en Brionnais	1.672			1.587	11	622		14	837	25	1.459	124 déclarations 25 ha - 1.130 hl	
TOTAL				2.726	12	639		29	1.564	41	2.203		
dont communes :													
Fleury	304	580		368	1	36		3	118	4	154		
Iguerande	250			415	1	62		3	177	4	239		
Mailly	547			175	7	425		3	148	10	573		
Cantons de :													
Bourbon	non communiqué			181						10	388		
Charolles	48			122						2	111		
Digoin	439			511						12	616		

Sources : Onivins Dijon - Direction des Douanes Dijon - M. Pacaud, Directeur.

Toutes les raisons évoquées plus avant, dénotant un attachement viscéral et profond enracinement aux terroirs viticoles, militaient pour espérer une résurrection éventuelle.

Renaissance et chronologie

1990 : C'est la charte intercommunale du canton de Semur, qui aura fourni le creuset de réflexion pour mettre en évidence la nécessité de sauvegarder le vignoble brionnais devant l'hémorragie insidieuse des droits de plantation pour lesquels certains vigneron (*) ont été victimes d'escroquerie.

Toutes les opérations d'arrachage, de replantation, de plantation, font l'objet de réglementations nationales et com-

(*) Des droits de plantation ont été transférés dans d'autres vignobles de France.

munitaires très astreignantes et parfois controversées - pour ajuster production et consommation, afin de prévenir les crises cycliques.

1991 : Le 26 juin est constitué le "Syndicat pour la sauvegarde du vin du Brionnais" présidé par le maire de Saint-Bonnet-de-Cray, Raymond Ducarre.

Une cuvée commune sera réalisée et rassemblée chez Jean Burdin, à Iguerande. Elle sera réduite à une vingtaine d'hectolitres en raison de la gelée catastrophique du 20 avril. Mais la qualité est au rendez-vous.

1992 : En janvier, des échantillons sont prélevés chez les vigneron par les agents accrédités de l'ONIVINS (*) et soumis "à l'aveugle" auprès de la com-

mission d'agrément des instances régionales de Dijon.

Avec un dossier environnement à l'appui, la réponse est positive, notre région accède à la dénomination "Vin de Pays de Saône-et-Loire" avec appréciation qui se passe de commentaire : *"Plaisant en bouche, saveur d'un primeur agrémenté d'un agréable parfum de griotte, détient de la charpente, riche en qualité"*.

En avril : Le syndicat n'ayant pas le droit de faire d'opérations commerciales, il fut décidé de créer une coopérative sous la dénomination "Coopérative vinicole des Coteaux du Brionnais" avec chai de vinification et siège social au bourg de Mailly. Son président-fondateur est Pierre Popelin, le vice-président Jean-Claude Berthillot, tous deux vigneron dans cette commune, avec au départ onze coopérateurs.

Grâce à une subvention de la Région (50%) et à une aide au démarrage en provenance de la Charte intercommunale (30 %), la cave put acheter le matériel minimum, pressoir, cuves, pompe, échangeur thermique, afin d'obtenir de bonnes conditions de vinification.

En mai : La cuvée 1991 sera transportée et embouteillée gracieusement par les Ets S.L.C.B. à La Clayette.

Quelques précisions techniques :

Ouvrons une parenthèse dans cet exposé en vue de répondre à plusieurs demandes d'éclaircissement. Afin d'éviter toute confusion dans l'usage des termes, il convient donc d'apporter quelques précisions.

L'expression "Vins de Pays" (V.D.P.) est utilisée pour désigner des vins de table (V.D.T.) portant l'indication géographique du secteur ou de la région d'où ils proviennent et répondant aux conditions d'encépagement suivantes :

uniquement des cépages "recommandés" et pas d'hybrides, limitation de rendement à 90 hl/ha, critères analytiques, de dégustation et d'agrément.

En clair, ils mériteraient d'être appelés "V.D.T. supérieurs" ou "élites des V.D.T.". Les documents : acquits, congés, CRD (capsules représentatives de droits), sont de couleur bleue, tandis que les formulaires d'appellation d'origine contrôlée (A.O.C.) doivent être de couleur verte.

Application à notre région

Nom de l'appellation : Vin de Pays de Saône-et-Loire. Actuellement deux marques commerciales :

1) "Haut Brionnais" déposé par la cave dénommée "Coopérative vinicole les Coteaux du Brionnais", chai et siège social au bourg de Mailly.

2) "Vin des Fossiles" marque de la cave particulière de Jean-Claude Berthillot, les Chavannes à Mailly, exploitant des parcelles sur six communes.

Cépages : sont admis en blanc, 10 cépages dans la catégorie "recommandés" : Aligoté, Arribola, Auxerrois, Chardonnay, Chasan, Melon, Pinot blanc, Pinot gris, Sauvignon gris ; en rouge : 5 cépages : Abouriou, Gamay, Meunier, Pinot noir, Portant.

La catégorie des cépages "autorisés" ne peut pas être utilisée en V.D.P. mais elle est admise en V.D.T.

Les conseils

1992-1993 - Au cours de ces années, la production labellisée augmente du fait de nouvelles plantations réalisées en suivant les directives et les conseils du technicien de la Chambre d'Agriculture, Didier Sauvage.

Celui-ci n'a pas ménagé ses déplacements, ses études sur le terrain,

recueillant "la mémoire brionnaise" des anciens vigneron doués d'un précieux don d'observation.

Au cours de plusieurs réunions, suivies régulièrement par les vigneron intéressés et les élus, il put réaliser un "audit" analysant très objectivement la situation.

Les atouts

- un sol particulièrement favorable à la culture de la vigne : terrain jurassique secondaire, confirmant et justifiant l'existence pluriséculaire du vignoble.
- un relief de versants permettant un bon écoulement des eaux.
- une exposition de vallons est - sud-est, assurant la plus grande durée d'ensoleillement.
- un savoir-faire bien réel en matière de viticulture et de vinification.

Les difficultés

C'est le constat : du vieillissement des actuels vigneron, très souvent sans successeurs,

- des jeunes agriculteurs accaparés par la gestion de leur élevage,
- de l'évasion des droits de plantation,
- de l'obtention incertaine de nouveaux droits,
- de la dissémination des parcelles.

Il s'agissait aussi de tirer profit de l'expérience du passé. Après les attaques désastreuses de la vigne par le phylloxéra, il y eut la recherche d'un rendement toujours plus élevé par l'utilisation des hybrides et des directs, qui conduisit à l'abâtardissement du vignoble et détourna les consommateurs. Ceux-ci avaient parfois remarqué un manque de régularité dans l'entretien de la vaisselle vinaire, engendrant piqûres, moisissures, goût de sec.

Aussi est-il préconisé un choix judicieux de foudres, cuves en inox, fûts neufs pour l'élevage, pressoir pneumatique, surveillance des températures de

vinification, macération carbonique et préfermentaire.

La reconstitution du vignoble passe par le réencépagement suivant la nature du sol, après analyse des terrains, et par la pratique d'une culture raisonnée avec le respect de l'environnement et la maîtrise des rendements.

Confiance dans l'avenir

Au vu des résultats encourageants d'une progression constante depuis dix ans et du test concluant de Jean-Claude Berthillot, qui prouve que quelques hectares de vignes pouvaient aussi bien nourrir une famille qu'une grande étendue d'herbages, tous les espoirs sont donc permis.

Pour remédier aux inconvénients de la parcellisation, la réunion, le 28 mars 2000, de la communauté de communes du canton de Semur, a étudié d'une façon concrète le projet d'une réserve foncière suffisamment grande pour être cultivée mécaniquement d'une façon rationnelle.

Tous ces projets sont parfaitement réalisables et assurés d'une réussite certaine, s'ils font l'objet d'une prise de conscience rapide et s'ils sont animés par une politique fortement volontariste de tous les élus concernés.

En conclusion

Autrefois, il était surtout demandé au vin d'être une boisson pour satisfaire les besoins hydriques de l'organisme. Avec la diminution de la pénibilité (*) du travail manuel, la recherche s'oriente maintenant sur le vin-convivial, le vin-plaisir, le vin-gourmet. On boit moins, mais meilleur.

En assistant à la relance de ce vignoble brionnais qu'on pourrait qualifier de re-création sur des bases essentiellement qualitatives, il est permis d'augurer d'un avenir certain pour nos vins de qualité si chacun admet et considère que

ajoute une note de béatitude à sa consommation en apportant :

- forces nouvelles
- délices au palais
- joie au cœur
- épanouissement de l'esprit

(*) *pénibilité* : caractère d'un travail pénible

Sources :

ONIVINS : Office National Interprofessionnel des Vins (organisme chargé de la régularisation des marchés viti-vinicoles).

Sources statistiques : F.M.D. (Frère Maxime Dubois) en 1904.



EN BREF, LE SAVIEZ-VOUS ?

L'HIVER DE 1709 À COLOMBIER-EN-BRIONNAIS

"Dans l'année 1709, le fort de l'hyvert se prit la veille des Roys, 5 janvier, par une rigoureuse et épouvantable bize, et par une cruelle gelée qui dura le reste du mois et davantage : le froid fut si rude et si terrible, que les noyers et les châtaigniers, les cerisiers et quantité d'autres arbres moururent ; mais le plus grand mal fut que les froments et les seigles gelèrent en terre et se perdirent entièrement, ce qui causa cette chère année et cette cherté de grains qui n'a guère eue de semblable, car la famine fut si grande que l'on fut contraint de manger pendant longtemps du pain de fougère et de gland, et que la cinquième partie du peuple (et même davantage) mourut de faim, surtout les petits enfants.

Enfin, l'on ne peut se ressouvenir d'un si triste temps que l'on ne tremble et que les cheveux n'en hérissent, surtout quand l'on se remet devant les yeux comme la faim avoit défiguré le visage des pauvres et même de quantités de personnes commodes et aisées qui, par malheur, ne se trouvèrent point de grain ; ceux qui souffraient la faim étoient noirs, hideux et épouvantables, et jettoient des cris qui faisoient compassion, même souvent ils tomboient morts, marchants par les chemins ; le froment vallu jusqu'à 10 livres le boisseau (1), le seigle 7 livres 10 sols et le vin se trouva encore si rare que le meilleur marché étoit de 100 livres la botte (2) ; les meilleures maisons n'avoient que du cidre pour leur boisson, et qu'il y eut des prêtres qui furent contraints de s'abstenir de dire la messe faute de vin."

"Dans la paroisse de Collombier, où il n'y a guère que 200 communiants ou environ, on y fit, depuis Pâques jusqu'à la Saint-Martin, soixante-et-douze enterrements, les deux tiers d'enfants".

Extrait du Cahier paroissial de 1709 de Colombier-en-Brionnais (Saône-et-Loire)

(1) *Boisseau de Charolles : 26 livres poids, soit un peu moins d'un double décalitre.*

(2) *Botte : dans cette région, deux "pièces" de 204 litres chacune*

BOIS-SAINTE-MARIE ET SON HISTOIRE

par Colette de Noblet

Entre les monts du Charolais et les monts du Mâconnais s'insère la haute vallée de la Grosne, seuil de la Bourgogne méridionale. Ensemble de collines et de vallons verdoyants d'où ruissellent des eaux vives, ce pays est fort pittoresque et très attachant. Géographiquement, il appartient au vieux môle cévenol où prédominent les granits et roches apparentées. Les matériaux gréseux ou sablonneux des terres arables donnent de bons champs de culture et aussi des pâturages naturels où la race charolaise a pris bon pied. Le relief accidenté en fait un lieu de passage, et ainsi, sa géographie y a introduit l'Histoire : porte d'entrée du couloir bourguignon, les rencontres n'y ont pas été sans heurts.

La nature et l'homme s'y sont associés pour en faire une terre de transition et de contraste ; ligne de partage des eaux des deux bassins Rhône et Loire, limite des influences climatiques et humaines septentrionales et méridionales (patois à réminiscence des langues d'Oc et d'Oïl), toits à pente douce et tuiles creuses ou rondes du Midi, toits à forte pente et tuiles plates à crochet du Nord. L'histoire a laissé des traces apparentes et ineffaçables ; la route et la marche de la conquête romaine ont marqué le vieux pays brionnais - Pagus Briennensis - ou pays des Branovii, cette tribu gauloise alliée aux Eduens, qui habitaient la région aux temps celtiques et dont la capitale était Briant.

Cluny, par sa semaille monastique, a jeté le grain des prieurés et des églises, et fait germer les villages. Les seigneurs guerroyants ont chevauché sans relâche sous les murailles des châteaux-forts, pour défendre ou s'approprier son territoire.

Tout d'abord frontière du pagus d'Autun, puis du comté de Chalon, c'est-à-dire glacis ouvert et pénétrable de la Bourgogne sur lequel se sont avancés les comtes de Mâcon au XIII^e siècle, entre autre Humbert IV le jeune et Artaud Le Blanc. Leur téméraire bravade et leurs brigandages envers les moines de Cluny leur valurent les repréailles royales, et Dun, place forte des comtes de Mâcon, fut complètement anéantie par Philippe-Auguste en 1181.

Cette chute fatale fit la fortune de Bois-Sainte-Marie, vieille place monastique battant monnaie grâce à la prospérité de ses foires et de son commerce ; l'arrivée de l'autorité royale en Mâconnais en fit la Châtellenie de trente-deux seigneurs du pays.

Bois-Sainte-Marie : Sancta Maria de Bosco. Son nom annonce que ce pays, dédié à la Vierge, était autrefois dans les bois et, si sa déchéance n'a pas été aussi complète que celle de la forteresse de Dun, qui reconnaîtrait dans cet humble village les restes d'une ancienne place forte ? Son origine nous est inconnue : elle semble due aux Bénédictins. Courtépée y a vu, encore debout, les ruines d'un prieuré de cet ordre, appelé dans les vieux titres "Abbatiola", édifié à mi-côte vers l'an 900.

C'est en 998 que Bois-Sainte-Marie apparaît pour la première fois dans une charte du cartulaire de Cluny qui nous apprend que son territoire était traversé par une route antique allant de Cluny à Vigousset (la via reggia), et que le lieu était un gîte d'étape.

A l'époque romane, la ville de Bois-Sainte-Marie, bien défendue par des murs d'enceinte percés de trois portes,

(portes de Mâcon, Charolles et Paray) abritait une population assez nombreuse qui augmenta encore avec les émigrés de la place de Dun. L'église actuelle ne fut probablement jamais le sanctuaire des Bénédictins, car le prieuré était bâti à mi-côte, tandis que l'église occupe le sommet du monticule. A cette époque, paroisse opulente, elle était desservie par un nombreux clergé séculier, ce qui explique ses vastes proportions. Bâti en grès dur, d'un aspect sévère et robuste, ce beau monument roman clunisien accuse, dans sa construction et selon les archéologues, deux campagnes : le chevet, partie la plus ancienne, appartient au XI^e siècle, tandis que la nef et le clocher ont été remaniés dans la première moitié du XII^e siècle.

A Bois-Sainte-Marie, en même temps qu'à Mâcon, les comtes Le Blanc battaient monnaie et avaient des officiers pour rendre la Justice. En 1238, ils vendirent leur comté à Saint-Louis. Guichard de Germolles, évêque de Mâcon, obtint en 1265, que son Chapitre "lèverait un denier sur chaque livre de monnaie fabriquée au Bois-Sainte-Marie". Ce droit, reconnu par Saint-Louis, fut confirmé par Philippe-le-Bel en 1308.

En 1396, un terrier précise que le lieu était paroisse, ville ayant marchés, foires, halle aux grains, grenette.

A la fin du XIV^e siècle, le Charolais appartenait à la puissante famille d'Armagnac. L'assassinat du duc d'Orléans allait donner lieu à une affreuse guerre entre Armagnacs et Bourguignons. En 1420, La Fayette, au nom du Dauphin, s'emparait de Marcigny, Châteauneuf et Bois-Sainte-Marie dont il fit abattre les tours. En 1444, un document précise que "désormais la ville est champêtre et non fermée".

La fin de la Guerre de Cent ans ne ramenait pas pour autant la sécurité. Avec le licenciement des troupes,

survenait le brigandage des "Routiers" ou "Ecorcheurs". "L'Ecorcherie" sévit effroyablement en nos contrées pendant près de dix ans. Le receveur Dagonneau fut chargé d'en évaluer les dégâts.

Après la destruction de Dun, Bois-Sainte-Marie avait hérité de son titre de châtelainie ainsi que de ses foires ; mais, par ordonnance d'août 1437, Philippe-le-Bon avait accordé trois foires à La Clayette où les marchands pouvaient venir trois jours avant et y demeurer trois jours après, et en 1450, le marché du lundi lui fut octroyé. C'est alors que les habitants de Bois-Sainte-Marie prétendirent que ces foires seraient préjudiciables aux leurs et firent des pétitions pour les faire supprimer. Pendant un demi-siècle, il y eut disputes et procès mais, finalement, La Clayette eut gain de cause. Cependant, les foires de Bois-Sainte-Marie allaient durer jusqu'au XIX^e siècle.

Au début du règne de Louis XI se déclencha une révolte de la noblesse : la Ligue du Bien Public, que le Roi parvint à apaiser. Son armée, cantonnée à Charlieu, s'empara de Châteauneuf en 1474. A la mort de Charles le Téméraire, dernier Duc de Bourgogne, trois ans plus tard, le Mâconnais revint à la Couronne de France. François 1^{er} engagea la seigneurie du Banchet (Châteauneuf) à Messire Girard de la Madeleine, tandis que celle de Bois-Sainte-Marie fut engagée à Marc de Chantemerle. Cette dernière passa plus tard aux La Madeleine-Lesdiguières, puis à la Princesse d'Armagnac et enfin, au Marquis de Drée jusqu'à la Révolution de 1789.

En 1537, Claude de Barthelot de Rambuteau était alors Procureur du Roi de la Châtellenie Royale de Bois-Sainte-Marie qui ne fut pas épargnée par les Guerres de Religion et en souffrit cruellement : les Calvinistes mirent le feu à l'église en 1567. A la suite de cet incendie, la petite ville voyait sa

décadence s'accroître de jour en jour. Son curé, Jacques Alacoque, bachelier en théologie, docteur en droit civil et droit canon et frère de Sainte Marguerite-Marie, ému par l'état misérable de son église, portait ses doléances à l'évêché d'Autun ; un procès verbal de l'état de ce monument, le 25 décembre 1678, prouve que ses plaintes étaient justifiées : "Le bas côté du nord est inhabitable et vide en certains endroits, sans forme de couvert, par où la pluie, la neige et le vent ont libre passage". Hélas, l'appel du bon curé ne fut pas entendu. Il faudra attendre le XIX^e siècle pour que l'église soit sauvée.

D'anciennes familles habitaient la ville : les Naturel, propriétaires de Valentine ; les La Forêt, seigneurs des Blancs et du Cray ; les Mathoud du Verdier ; les Desholmes, les Buteaud ; les Alacoque, dont le curé ci-dessus, et son frère Chrysostome, Juge du Terreau, avocat au Parlement, conseiller du Roi et maire perpétuel. Parmi les juges châtelains royaux civils et criminels, on relève : en 1561, Claude Monchanin de la Garde ; de 1608 à 1655, Henri Barthelot de Rambuteau ; en 1641, Jean Grandjean de Montrouan ; en 1655, Antoine de la Forest ; en 1662, Philibert Bérard, avocat au Parlement, conseiller du Roi.

Pendant plus de quatre cents ans, la famille Barthelot de Rambuteau est restée en ces lieux, au service du pays. Parmi ses membres les plus éminents, citons : Claude Philibert de Rambuteau (1781-1869), député de Mâcon, préfet de la Seine et père de Marie-Louise de Rocca. Après cette dernière, le nom et le titre du grand-père maternel furent relevés par un neveu, Philibert Lombard de Buffières, comte de Rambuteau (1838-1912), préfet et Conseiller d'Etat, dont le fils, Amalric-Marie-Emmanuel est mort pour la France à Buchenwald le 13 Décembre 1944. Gilbert, marquis de Drée, fut le dernier châtelain royal.

A la Révolution, Bois-Sainte-Marie eut encore à souffrir de ces tragiques et sanglantes années : une bande dénommée "la Bande Noire" brisa la croix de la place et le calvaire de Rambuteau, entre autres méfaits. A cette époque, la ville avait encore sa halle aux grains qui se trouvait sur la place près de l'église.

En 1858, il y avait toujours six foires : 10 janvier, 10 février, 1^{er} avril, 31 mai, 3 août et 8 septembre. On y amenait surtout des porcs, du gros bétail et des grains. Quand la ligne de chemin de fer de Roanne à Chalon fut construite, les foires perdirent rapidement de leur importance car les vendeurs étaient obligés de livrer leurs produits vendus à la garde de Gibles et, peu à peu, elles disparurent sans avoir été officiellement supprimées. Elles auront cependant duré jusqu'au début du XX^e siècle.

C'est donc au milieu du XIX^e siècle que l'on commença à se préoccuper de l'église. Vers 1845, une première tentative fut faite auprès de l'administration des Beaux-Arts, sollicitant le classement du vieil édifice parmi les Monuments Historiques. Un architecte inspecteur fut délégué, mais il déclara qu'une restauration paraissait irréalisable en raison de son coût. Fort heureusement, une généreuse personne, Madame Louis Alphonse de Rocca, née Marie-Louise Antoinette de Rambuteau, fondatrice de l'asile de Bois-Sainte-Marie (qu'elle donna au Département en 1873) s'intéressa au monument, et son classement en fut décidé. Monsieur Millet, inspecteur des Monuments Historiques, dirigea les travaux de restauration qui furent commencés en 1849 et achevés en 1854. Les dépenses s'élevèrent à 81 000 francs, dont 49 000 furent alloués par l'Etat, 22 000 donnés par Madame de Rocca et 10 000 laissés à la charge des habitants qui acquittèrent cette contribution au moyen de prestations.

Vers la même époque, vivait à Bois-

Sainte-Marie, l'écrivain Jules Garmier, notaire, qui publia plusieurs ouvrages dont : "Griado, impressions d'un clerc de notaire en Espagne" publié en 1878 à Grenoble ; "Grand-Méhu-Roman-Charolais" dans lequel sont intercalées d'anciennes chansons avec les notes ; le héros, Jean-Baptiste Méhu, est originaire du hameau des Leures à Colombier-en-Brionnais. Ce roman fut publié chez Protat Frères à Mâcon ; enfin "Nouvelles Charolaises - les Aventures d'une âme et six récits", édité à Tournus en 1898. "Les queues de mouton" est une curieuse histoire de sorcellerie ; "Un épisode des Guerres du Premier Empire" s'inspire d'un fait véridique : François Charvet, né à La Clayette en 1793, du 19^e Régiment de Chasseurs à cheval, tua plusieurs Autrichiens lors d'une rixe aux Echarmeaux à son retour des guerres napoléoniennes. Les derniers ouvrages se situent dans notre région, de nombreux villages sont cités, leur lecture donne d'utiles renseignements sur les coutumes locales.

Bois-Sainte-Marie est, aujourd'hui, bien déchu de l'état où il était en 1312, et il est étonnant de constater que

l'ancienne place forte, châtellenie royale dotée d'un Hôtel des Monnaies, d'un Prieuré, d'une Prévôté, d'un grenier à sel et d'une prison, soit devenu un simple village, tassé sur ses ruelles étroites qui enserrant sa noble église.

Et si l'antique bourgade se penche encore sur la détresse humaine avec ses maisons hospitalières, le bon abbé Courtépée à la plume si observatrice, pourrait écrire aujourd'hui : "Bois-Sainte-Marie n'est plus qu'un chétif village".

Sources :

Portrait d'un terroir - M. Darzy
Description du Duché de Bourgogne - Courtépée
Les grands Ducs de Bourgogne - J. Calmette
Histoire des Français - P. Gaxotte
Le canton de La Clayette - J. Aulas
Le Comté de Charolais - M. Darzy
Histoire de la France - A. Maurois
Notes et archives aimablement communiquées par : le Docteur et Madame Garmier, Messieurs le Comte de Rambuteau, le Docteur Janin, Jean Lapierre..



RACONTEZ-NOUS

LE VIADUC DE MUSSY

par Louis Gay

La commune de Mussy-sous-Dun, d'importance moyenne au sein du canton de Chauffailles, se trouve au flanc sud de la colline de Dun.

Sur son sol accidenté se trouvent plusieurs collines : au nord Dreuilin et Monfroid, au levant Pierre Chèvre et au midi Montloup et le Rajin. La partie du couchant débouche sur le Brionnais.

La commune est traversée d'est en ouest par le Mussy ou ruisseau de Propières qui fait la joie des nombreux pêcheurs amateurs de truites, fritures ou écrevisses bien que ces dernières soient en voie de disparition.

Dans des archives très anciennes, il est fait état de la situation de la commune dans un pays montagneux, sec et aride, sans commerce, et de l'état de détresse auquel les habitants sont réduits : à peine peuvent-ils payer les impositions ordinaires.

En 1826, dans le but d'alléger les impositions ordinaires et d'éviter des frais qui auraient été trop lourds pour les contribuables, il avait été admis de faire exécuter certains travaux par la prestation en nature. Le conseil vota une prestation de deux journées de travail pour chaque homme valide, chaque bête de trait ou de somme. Le prix de la journée d'un homme fut évalué à 1 franc, celle d'un bœuf ou d'un cheval à 1,50 franc, celle d'un char ou d'un tombereau à 1 franc, l'attelage de deux bœufs était rétribué 5 francs.

Le 3 juin 1836, le conseil municipal refusa son adhésion au classement du chemin vicinal de Chauffailles à Marcigny, ce chemin ne paraissant

d'aucune utilité pour la commune, en raison de son éloignement.

Le 9 mai 1838, le maire Jean Ballandras se déclare être très peiné de ne pouvoir faire voter l'imposition demandée par M. le Préfet pour ce chemin de grande communication, en raison des autres dépenses communales et demande à M. le Préfet que la commune soit dispensée de contribuer aux frais de ce chemin : le contingent fixé par la préfecture était de 464 francs dont 300 en prestations et 164 en argent.

Le 5 mai 1849, le conseil présidé par Claude Ducarre refusa d'approuver le chemin de grande communication n° 16, de Matour à Chauffailles par Aigueperse, qui se trouvait en entier sur la partie de la commune d'Anglure pour la portion comprise dans le canton.

En 1851, en 1854 et jusqu'en 1868, les conseils municipaux successifs se prononcèrent contre l'établissement ou l'amélioration des voies de communication.

A cette époque, les chemins n'avaient que deux ou trois mètres de largeur. Certains propriétaires riverains s'autorisaient à planter des arbres dans les chemins en dehors de leurs haies, ce qui était une entrave pour les voitures. C'était surtout un prétexte pour agrandir leurs champs.

Au XIX^e siècle, la commune était beaucoup plus peuplée qu'elle ne l'est de nos jours. Un document publié le 4 octobre 1831, après le recensement, indique que la commune comptait 1621 habitants. La natalité était importante : en 1806, on enregistra à Mussy 67 naissances.

En 1858, le hameau de Borcelle, qui faisait partie de la commune de Varennes-sous-Dun, a été réuni à celle de Mussy. Par contre, en 1869, la commune a été divisée pour la création de la Commune d'Anglure. A cette date, Mussy comptait 975 habitants et Anglure 525.

Si, à cette époque, on avait annoncé aux habitants de la commune que, quelques années plus tard, un chemin de fer passerait dans la localité à une hauteur de plus de soixante mètres au-dessus de la rivière de Mussy, qu'on construirait un pont de plus d'un demi-kilomètre de longueur, supporté par des piles assez larges pour deux voies, que le prix de revient de cet ouvrage serait de trois millions cinq cents francs et que trois ans suffiraient pour exécuter ce travail, l'immense majorité aurait crié à l'impossibilité d'une telle réalisation et aurait fait preuve d'une incrédulité complète.

Le temps faisant évoluer toutes choses, on trouve dans une délibération du conseil municipal du 19 mai 1870, peu de temps avant la guerre, le texte suivant : "Considérant

Que l'établissement d'un chemin de fer de Lentilly à Paray-le-Monial passant par la vallée d'Azergues et Chauffailles comblerait la lacune existant dans une troisième ligne de Paris à Lyon par le Charolais, laquelle serait plus courte d'au moins cinquante kilomètres que les lignes de la Bourgogne et du Bourbonnais.

Que pour le transport des marchandises ce chemin de fer reliant le Rhône au Canal du Centre et au Canal latéral à la Loire formerait avec ces voies navigables la communication la plus économique entre le Nord et le Midi de la France.

Demande instamment que le gouvernement et l'Administration prennent les mesures nécessaires pour réaliser cette entreprise dans les plus brefs délais et accueillent favorablement les propositions qui pourraient être faites pour en hâter l'exécution".

De semblables délibérations furent prises à Chauffailles et dans d'autres communes.

Mais la guerre de 1870 et ses terribles conséquences vinrent empêcher l'exécution de ce projet.

En 1874, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet le vœu que l'administration veuille bien donner satisfaction aux intérêts légitimes du pays en accordant la concession d'un chemin de fer de Givors à Paray, en passant par Chauffailles, et dans le plus bref délai possible.

Puis le 22 mars 1883, le maire Jean-Marie Copier expose :

"1° que la ligne de Givors à Paray projetée depuis plus de trente ans et plusieurs fois tracée a été déclarée d'intérêt public par une loi promulguée le 25 Juillet 1882.

2° que les départements du Rhône et de la Saône-et-Loire ont pris à leur charge une bonne partie des frais qu'entraîne la construction de la voie.

3° que cette ligne s'impose par son utilité, que les études en sont achevées et que les fonds seuls font défaut. Il invite le conseil à émettre un vœu pour qu'il soit donné satisfaction aux revendications si légitimes des populations et que les travaux soient commencés dans le plus bref délai possible".

Un projet, dressé par l'Etat ayant été abandonné, de nouvelles études furent faites par la Compagnie P.L.M. Enfin en 1891, le projet, dressé par Messieurs Morris et Pouthier, ingénieurs de la compagnie, fut soumis aux délibérations des conseils municipaux.

Le 22 Mars 1891, le conseil municipal approuva ce projet et, en particulier, l'emplacement d'une station au passage à niveau à l'angle Nord-Est du cimetière, à l'entrée du bourg de Mussy,

à environ cent cinquante mètres de l'église.

Parmi les considérations de cette délibération, on relève en particulier : "Toutes les personnes, qui se sont présentées à la Mairie, approuvent l'établissement de la station et trouvent l'emplacement bien choisi, "et que" les habitants de la commune, qui ne se sont pas présentés à la mairie pour y faire des déclarations, n'en approuvent pas moins l'établissement de la station projetée, en sorte qu'on peut dire que cette station est désirée par l'unanimité des habitants."

Après avis mûrement délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve l'établissement de la station de Mussy-sous-Dun du chemin de fer de Paray à Lozanne et prie l'administration supérieure et la compagnie concessionnaire du chemin de fer projeté d'en assurer l'exécution.

L'adjudication est donnée en janvier 1892 en faveur de MM. Veyssère Frères, dont l'aîné habite Brioude et le second Clermont-Ferrand.

Les premiers travaux commencèrent en février 1892.

LA CONSTRUCTION

On commença par construire, dans la vallée, un petit chemin de fer provisoire pour amener les matériaux sur place. Ce chemin de fer, dans le genre Decauville (1) partait de la Roche Coupée à Chassigny en suivant la vallée du Mussy, passait près du hameau des Murs et de la Fabrique et se prolongeait jusqu'aux carrières des Chizelles à Anglure. Son développement, y compris les différentes ramifications pour relier les carrières entre elles au viaduc et au quai de transbordement des matériaux, était de sept kilomètres. Une locomotive de 10 tonnes remorquait des wagons plate-forme cubant trois mètres

ou des wagons à bascule. La pierre de taille des parements provenait des carrières de Villebois et de Senozan. Elle était déposée à la gare de La Chapelle-sous-Dun et amenée à la Roche Coupée par des bouviers, puis transportée par les wagonnets. La pierre de blocage était extraite d'une carrière d'Anglure, au lieu-dit "Aux Chizelles", d'une carrière située à la Mouille, de la Roche Coupée et de Dunet. Le sable a été pris dans les carrières de gore du pays (granit en décomposition) qui était passé à la claie puis lavé. La chaux de qualité ficelle blanche provenait exclusivement des usines du Teil.

Les travaux de fouilles ont commencé en mars 1892. Celles-ci furent descendues à des profondeurs variant de 8 à 13 mètres au-dessous du niveau du sol. Le terrain rencontré était en général du granit à différents états de décomposition. On s'est partout encastré d'au moins un mètre dans la roche dure. La pression exercée par la maçonnerie sur les fondations est d'environ 10 kilogrammes par cm². Les travaux de maçonnerie commencèrent le 2 juin 1892.

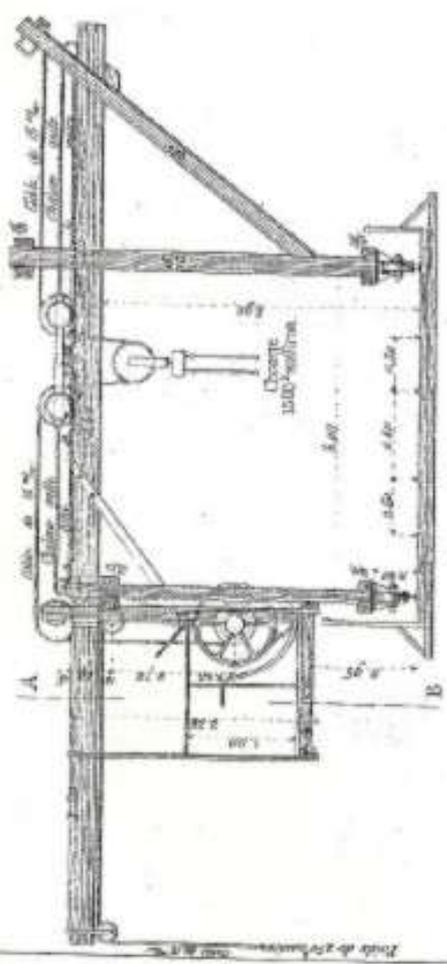
Le nombre des ouvriers(*), employés au moment où le chantier était le plus actif, était d'environ 250, dont 40 maçons. Des baraques en planches dont certaines étaient revêtues d'un enduit au mortier avaient été construites pour loger les ouvriers venant de l'extérieur et souvent accompagnés de leur famille.

Des cantines avaient été ouvertes pour leur servir à boire et à manger. Au moment où fut commencé le viaduc, il n'y avait que deux auberges à Mussy, et lorsque les ouvriers furent les plus nombreux, il y en avait 22 sans compter les maisons non déclarées où l'on vendait à boire, et les logeurs qui ne vendaient qu'à leurs pensionnaires.

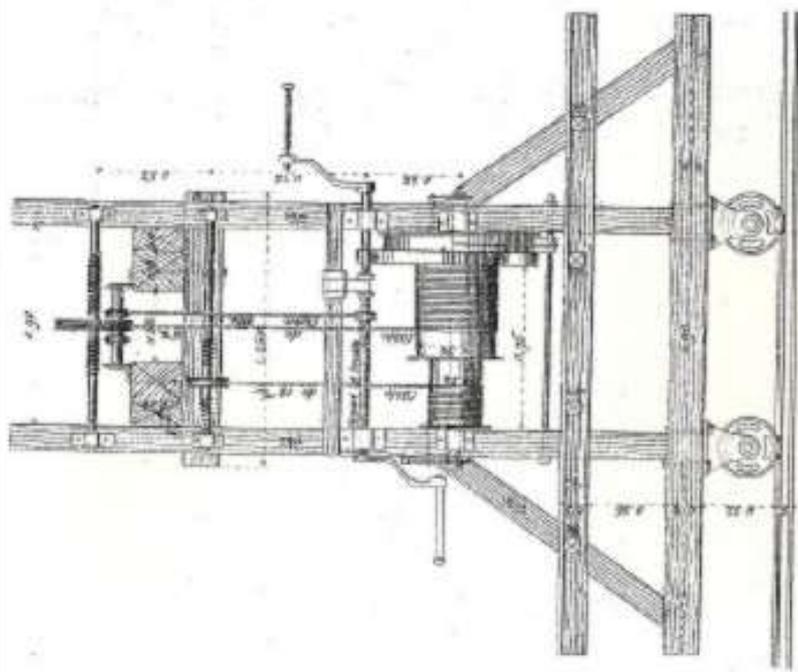
Les baraques étaient surtout établies le long du chemin vicinal qui va d'Anglure à Chassigny, dans la vallée du Mussy

L-Crue roulante pour la construction des voûtes

Elevation.

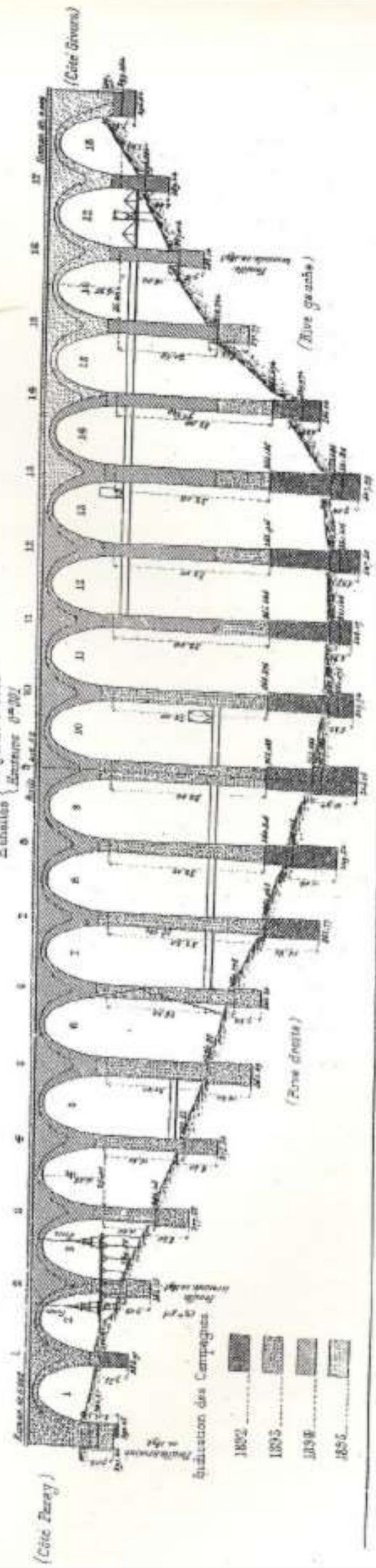


Coupe A B.



Système d'avancement des travées

Langues 0^m005
Echelles 0^m20



- Evolution des Campagnes
- 1852
 - 1853
 - 1854
 - 1855

qui se trouvait ainsi métamorphosée en un village de maisons en planches, ce qui lui donnait un aspect curieux pour les habitants du pays.

Les fondations ont été bloquées à pleine fouille en maçonnerie de moellons bruts.

L'implantation des grandes piles a été faite sur une assise de libages de 0,5 m. d'épaisseur reposant sur ces fondations. Ces libages étaient des couches de pierres de tailles rattachées les unes aux autres par des crampons de fer de sorte que l'ouvrage offre la plus grande solidité.

La construction débuta du côté du bourg de Mussy au hameau de la Roche.

Pour la construction de cette partie, on avait établi un plan incliné partant de la vallée et arrivant par des ponts de service à la partie supérieure au nord du viaduc. Les matériaux arrivaient sur ces plans inclinés par des treuils mus par la vapeur... Ils avaient 350 mètres de longueur et une pente moyenne de 18 cm par mètre. Ils étaient à deux voies de 1 m 50 de largeur sur un quart de leur longueur.

A la base des cintres, les constructeurs utilisèrent une méthode déjà employée par les Romains. Des corbeaux en pierre de taille de Villebois étaient encastrés dans la maçonnerie. Ils servaient à recevoir des caisses de sable supportant les charpentes des cintres. Il a été construit cinq jeux de cintres entièrement en sapin, chacun cubant environ 120 m³. Lorsque la voûte était terminée, on dégagait les charpentes en vidant les caisses de sable reposant sur les corbeaux. Lorsque cinq voûtes étaient faites, on commençait le décintrage pour que les pièces de bois puissent servir pour la sixième ferme et les suivantes.

Les piles sont massives jusqu'à la naissance des voûtes. Elles renferment

au-dessus de celles-ci des cavités ménagées pour diminuer le coût de la construction, ces cavités pouvant aussi permettre en temps de guerre de faire sauter le viaduc pour se défendre contre le passage de l'ennemi dans le cas où celui-ci serait maître de la voie ferrée. On n'aurait alors qu'à placer une quantité suffisante de poudre ou de dynamite.

Tous les dix mètres, chaque pile a été garnie d'une couche de libages. Pour la construction des grands fûts s'élevant jusqu'à 48 mètres au-dessus du sol, après de sérieuses études, les ingénieurs se sont arrêtés à l'emploi de passerelles mobiles reposant sur les piles, et munies de vérin à chaque extrémité, qui les élevaient au fur et à mesure du montage des maçonneries.

Les passerelles mécaniques pouvant gêner le levage des charpentes, des cintres ont dû être enlevés avant son exécution. D'autre part, la hauteur des piles centrales qui atteignaient jusqu'à 48 mètres ne permettait pas l'emploi d'échelles pour y accéder. On s'est donc décidé à relier toutes les piles entre elles, de la pile 5 à la pile 15, au moyen d'un plancher volant de 2 mètres de largeur posé sur des câbles en fil d'acier de 30 mm de diamètre, fixés à des crampons de fer de 40 mm, scellés dans la maçonnerie des piles à la hauteur de la naissance des voûtes.

Cinq câbles semblables espacés de 1,65 mètre d'axe en axe reliaient chaque pile à ses voisines, ce qui permettait le déplacement du plancher suivant les besoins du travail. Ce plancher de 45 millimètres d'épaisseur a dû être laissé mobile sur les câbles pour que les vents violents ne puissent, en les soulevant, arracher les crampons. Chaque planche portait, cloués à l'une de ses extrémités, alternativement à droite et à gauche, deux taquets formant rainure, entre lesquels venaient se loger les câbles dont l'écartement était ainsi assuré.

Pendant la première année des travaux (1892), on a exécuté la plus grande

partie des fouilles et 18 000 m³ de maçonnerie. En 1893, on a terminé les fondations, élevé une grande partie des piles et construit des voûtes côté bourg de Mussy. Au cours de cette année, 28000 m³ de maçonnerie ont été exécutés; en 1894, les piles et les voûtes ont été terminées et, au printemps de 1895, on a posé les plinthes et achevé les travaux accessoires.

Au commencement des travaux, de l'avis des ouvriers les plus compétents, on pensait que leur exécution causerait la mort de plusieurs hommes. Il fallait admirer le courage des charpentiers qui posaient des planches sur les câbles reliant les piles les unes aux autres, et qui se trouvaient ainsi balancés à une hauteur de plus de 40 mètres. Cependant, aucun accident grave n'est arrivé à ces charpentiers, et le viaduc n'a coûté la vie qu'à un jeune maçon, nommé Auguste Rochon, qui, le 10 mars 1894, tomba d'environ dix-sept mètres de la pile n° 14 sur le chemin du Ragin. Il ne survécut qu'environ deux heures à sa chute.

Exaltant son courage, la population toute entière et le curé de la paroisse Rémy GAY lui firent d'émouvantes funérailles.

Rappelons au passage que c'était un curieux personnage que le curé Rémy GAY (1840-1902). Il avait été curé d'une paroisse plus importante dans le Charolais à Grury. Aimant la bonne chère, mais de revenus limités, et voulant améliorer son ordinaire, il allait braconner, posant des collets jusque dans le parc du château. Le seigneur du lieu s'étant plaint à l'évêque, le cardinal Perraud, membre de l'Institut, celui-ci l'avait en quelque sorte exilé à Mussy. Il y exerçait son ministère dans cette petite paroisse réputée très pratiquante, aux ressources modestes, dans une période assez mouvementée. Il est bon de rappeler que la fin du XIX^e siècle connut une époque d'anticléricalisme forcené.

Un jour, passant à proximité du

chantier du viaduc, il se fit couaquer (2) par des ouvriers. Voulant gagner leur estime, il utilisa un stratagème qui serait peut-être encore de mise de nos jours. Il fit charger sur un loris (3) (on dit même qu'il fit le chargement seul), une pièce de vin du Beaujolais, ce qui représentait une dépense importante pour lui, et entreprit de faire le tour de tous les chantiers. Quand il eut fini sa tournée, la pièce était vide, mais le dimanche suivant, l'église était pleine.

Dans la semaine suivante, ayant rencontré un des ouvriers du viaduc qui ne lui avait pas témoigné les marques de respect auxquelles il estimait avoir droit, il lui demanda les raisons de son attitude, et le brave maçon lui répondit : "Mais monsieur le curé, vous avez dit en chaire dimanche dernier qu'en dehors de l'Eglise point de salut..."

Commencé en février 1892, le viaduc fut entièrement terminé en août 1895. C'était un ouvrage admirable, sans comparaison possible avec d'autres ouvrages d'art dans la région. Long de 561 mètres, d'une hauteur de 60 mètres au-dessus de la rivière, il comportait 18 arches de 25 mètres d'ouverture chacune. La largeur entre les têtes des voûtes était de 8,10 m.

75 000 m³ de maçonnerie avaient été nécessaires pour le réaliser dont 10 000 m³ de moellons de parement environ et 4 500 m³ de pierres de taille et libages.

Entre les grandes piles, l'Arc de Triomphe de l'Etoile à Paris avec ses 42 mètres de hauteur et ses 22 mètres de largeur passerait tout entier. C'est l'un des très rares viaducs en France à présenter sur ses extrémités une partie en arc de cercle.

Ses dimensions importantes avaient impressionné un journaliste parisien, qui, dans le Petit Journal du 23 septembre 1900, écrivait : "Elevé au-dessus du talweg (4) d'un agreste vallon, ce monument présente des dimensions doubles de celles du Pont du

Gard et ne superpose pas comme lui trois étages d'arcades. Il en compte 18, toutes d'un seul jet, d'une hardiesse et d'une élégance sans égales. D'autres constructions utilitaires de même nature le dépassent en altitude absolue et en audace aérienne, mais elles sont en fer. Ce sont des tours de force, des chefs-d'œuvre de la métallurgie ; ce ne sont pas des monuments. Le viaduc en est un qui semble destiné à demeurer tel à travers les siècles.

La contrée au milieu de laquelle il s'élève est d'ailleurs empreinte d'un charme exquis. Située entre la Saône et la Loire, dans un groupe de montagnes qui ne dépassent pas mille mètres, et qui, jusqu'à leur faite sont ou couronnées de cultures variées ou de forêts, elle présente un type absolument intéressant de bonne et saine ruralité".

On ne pouvait espérer meilleur compliment venant de la part d'un citadin.

Le 6 septembre 1900, jour de l'inauguration de la ligne, c'est avec beaucoup de fierté que les habitants de la commune recevaient les notabilités. Entourant le Maire, Claude-Marie Ducarre, et son adjoint, Jean-Marie Durix, on pouvait voir Jean Nesly, l'instituteur, Sœur Théotiste, l'institutrice, Rémy Gay, le curé, et Jean-Antoine Buisson, le garde champêtre. Une ère nouvelle s'ouvrait pour la population locale. Le viaduc, trait d'union matériel entre la colline du Ragin et celle du bourg, était devenu également un lien entre les hommes. En permettant leur rapprochement il avait été à l'origine d'une meilleure connaissance humaine : ouvriers participant à la construction et paysans, citadins et villageois pouvaient désormais se rencontrer et s'estimer.

**

En 1895, lorsque le viaduc fut terminé, les ouvriers qui avaient fait la

construction du viaduc et les cheminots firent l'honneur au curé Gay de l'inviter à être le premier à traverser le viaduc, pour le remercier des gestes d'amitié qu'il avait eus à leur égard.

Quelques années plus tard, le viaduc étant achevé, mais la voie n'étant pas encore ouverte, la grande attraction du pays était de traverser le viaduc, et on venait de loin pour le faire.

Lors de sa visite pastorale à Chauffailles, le cardinal Perraud fut invité à traverser le viaduc et à admirer cette belle œuvre d'art.

Le curé Gay, l'ayant appris, guetta l'arrivée du cardinal, qui venait par le tracé de la voie côté Chauffailles. Dès qu'il l'aperçut, il partit avec quelques hommes de sa fabrique (5), pour rencontrer le cardinal et le saluer, mais le cardinal, qui n'avait pas prévu cette rencontre, se voyant pris au piège et blessé dans son amour-propre, rebroussa chemin et refusa ainsi de traverser le viaduc pour ne pas avoir à recevoir le salut du curé de Mussy.

**

Un spectacle "Son et Lumières" reprenant en particulier l'essentiel de cet exposé, conçu et réalisé par l'auteur, a été présenté au public le 6 Août 1978 dans le cadre des Fêtes Cantonales à Mussy.

() Rappel : Mémoire brionnaise n° 2, p. 2 "Des étrangers au village : Mussy-sous-Dun et son viaduc 1892-1895" par David Trouillet.*

Sources d'information : Archives communales de Mussy établies début du XXe siècle par M. Nesly - Archives de la Cie P.L.M. - Revue professionnelle "La Vie du Rail" - Archives personnelles de la Famille Gay - Annales des Ponts et Chaussée 1901.

(1) Decauville : industriel français, créateur du chemin de fer à voie étroite (1846-1922).

(2) couaquer : imiter par dérision le cri du corbeau.

(3) loris : sorte de camionnette de livraison ou petit wagonnet

(4) talweg : ligne joignant les différents points d'une vallée

(5) Fabrique : Conseil paroissial.

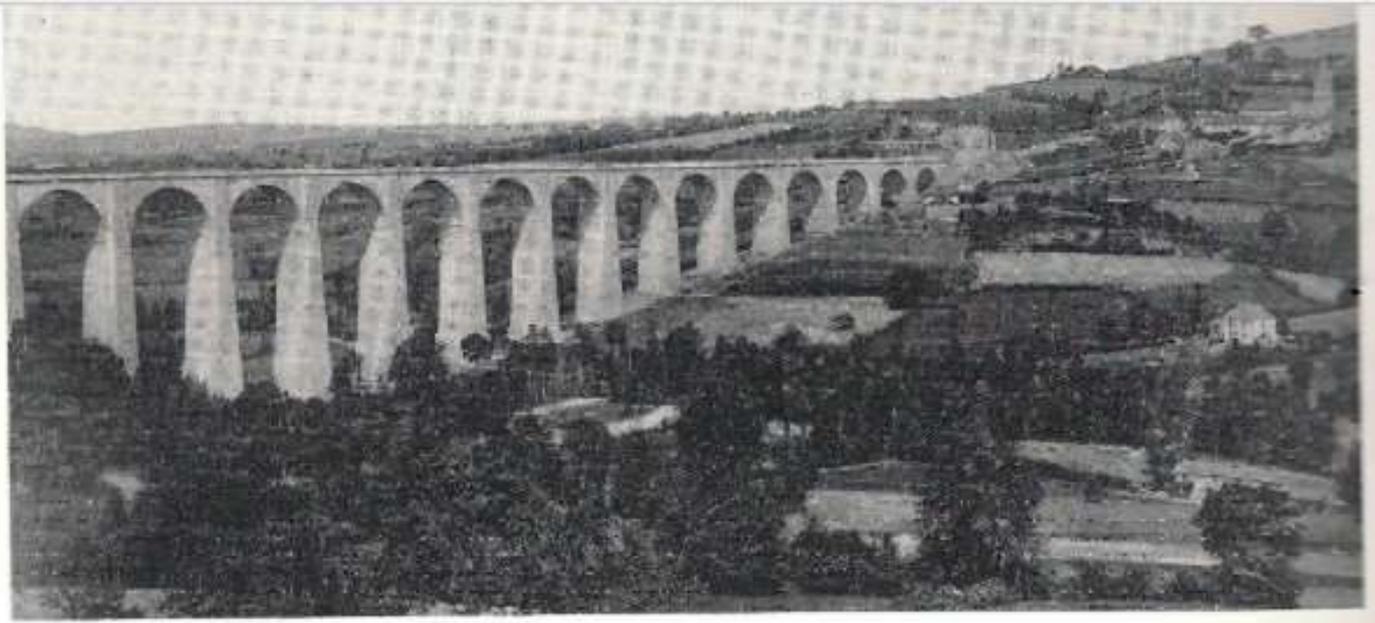


TABLE DES MATIÈRES

La Congrégation des Sœurs de l'Enfant Jésus de Chauffailles par Julien Lempereur.....	1
1870-1871 - Un Brionnais dans la guerre Le Carnet de route du Capitaine Dufoux.....	3
Les Tribulations des premiers divorcés du Brionnais par Jean Etienney (suite).....	9
La Haie patrimoine naturel et culturel par Delphine Jambon.....	15
Moulin La Reconce, de l'an mil à nos jours par Armand Merle.....	19
La Préhistoire à Marcigny par Marcel Perrot.....	31
1789-1800 - La Révolution en Brionnais, problèmes politiques et religieux (suite) par Georges Déclas.....	43
Le Vignoble Brionnais, les étapes d'un renouveau (suite et fin) par Louis Callier.....	52
Bois-Sainte-Marie et son histoire par Colette de Noblet.....	57
Racontez-moi le viaduc de Mussy par Louis Gay.....	61

Photographies, illustrations, documentation :

J.-M. Jal (C.E.P. St-Christophe-en-Brionnais), F. Nadel, M. Perrot, G. Déclas,
J. Etienney, J.-P. Saget, L. Gay, Mairie de Mussy-sous-Dun, Annales des Ponts et chaussées édit. 1901
F. Dreux, M.-L. Girardon, P. Durix
Dessins : C. du Barry, D. Jambon

Brionnais de souche ou d'adoption, ces gens du terrain des cantons de Chauffailles, La Clayette, Marcigny et Semur-en-Brionnais, sont passionnés par la connaissance de tout ce qui touche à leur pays : souvenir des hommes et des événements, évocation des arts et traditions populaires, découverte du patrimoine bâti et paysager, bref, tout ce qui fait l'originalité du Brionnais.

Dans sa diversité, c'est toute la "culture brionnaise" que veulent partager ces amateurs de bonne volonté, convaincus que leur démarche intéresse un vaste public.

A côté des sociétés savantes, avec les associations travaillant localement à la préservation d'un patrimoine spécifique, "Mémoire Brionnaise" est ouverte à tous ceux qui poursuivent les mêmes buts.

Connaître et faire connaître, recueillir et partager les fruits de ses récoltes, tels sont les objectifs de l'Association qui a voulu donner son nom à ses publications.